

**Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime**

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2014

et

**Rapport du Comité
des commissaires
aux comptes**



Nations Unies • New York, 2015



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[29 juin 2015]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
Résumé	9
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	14
B. Suite donnée aux recommandations antérieures	15
C. Gestion et résultats financiers	15
1. Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public	15
2. Aperçu de la situation financière	16
3. Gestion financière et dispositif de contrôle interne	17
4. Gestion stratégique des projets	20
D. Gestion du risque	24
E. Gestion des ressources humaines	25
F. Informations communiquées par l'administration	31
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	31
2. Versements à titre gracieux	31
3. Cas de fraude ou présomption de fraude	31
G. Remerciements	32
Annexes	
I. État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs	33
II. Statistiques de personnel détaillées	61
III. Certification des États financiers	63
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2014	64
V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014	76
I. État de la situation financière au 31 décembre 2014	76

II.	État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014	78
III.	État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2014.....	79
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2014.....	80
V.	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2014.....	81
	Notes relatives aux états financiers	82
Annexes		
I.	Produits provenant des contributions volontaires pour l'année terminée le 31 décembre 2014.....	129
II.	État des contributions non acquittées au 31 décembre 2014	133

Lettres d'envoi

Lettre datée du 31 mars 2015, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à la règle de gestion financière 7.3 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les états financiers de l'Office pour l'année terminée le 31 décembre 2014, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Directeur exécutif,
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
(*Signé*) Yury **Fedotov**

**Lettre datée du 30 juin 2015, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'année terminée le 31 décembre 2014.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2014, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) pour l'année terminée à cette date, et les notes y relatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Directeur exécutif d'établir les états financiers présentant une image fidèle de la situation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime selon les Normes comptables internationales pour le secteur public et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, au Règlement financier de l'Office et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de l'Office.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de l'Inde
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

30 juin 2015

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'année terminée le 31 décembre 2014. À cette fin, il a examiné les opérations et activités financières au siège, à Vienne, et effectué une mission sur le terrain en Colombie. Le Comité s'est intéressé aux questions financières, à la gestion stratégique des projets et à la gestion des ressources humaines.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'ONUDC au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Conclusion générale

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime opère dans un environnement de plus en plus difficile et compétitif, dans lequel les donateurs demandent que les projets soient exécutés de manière toujours plus efficace et efficiente. Le fait qu'il dépende de plus en plus des contributions volontaires qu'il reçoit le conduit à mener des activités qui sortent de ses principaux domaines de compétence et ne sont pas suffisamment conformes à ses objectifs fondamentaux. La direction doit avoir une meilleure connaissance des coûts afférents aux opérations si elle veut favoriser une amélioration de l'efficacité et prendre les mesures voulues face aux contraintes budgétaires et aux pressions exercées par les donateurs. La direction de l'ONUDC est consciente de ces problèmes et sait qu'elle doit améliorer d'urgence ses modalités de fonctionnement pour assurer sa viabilité à long terme. Les changements actuellement opérés sont l'occasion de faire en sorte que la gestion financière passe d'une orientation administrative à une orientation plus stratégique. Cela étant, il est nécessaire, pour garantir le succès de ces initiatives et en valoriser les avantages, d'accélérer la mise en œuvre de ces changements.

L'ONUDC doit améliorer et mieux mettre à profit les informations sur les ressources qu'il utilise pour atteindre ses objectifs stratégiques. Les systèmes actuels ne permettent pas d'évaluer et de mesurer correctement les résultats et font que la direction ne peut accorder la priorité aux projets les mieux adaptés et les plus viables. Afin de demeurer un partenaire de choix, la direction doit recruter et retenir un personnel qualifié, capable de s'adapter et à même d'appuyer l'exécution du programme et de faire évoluer le fonctionnement de l'Office. Toutefois, le manque de données relatives à la planification stratégique des effectifs empêche l'équipe chargée de la gestion des ressources humaines de contribuer efficacement à cette planification et de recenser les compétences et les capacités nécessaires à l'avenir. L'ONUDC doit adapter ses activités de gestion des ressources humaines de façon à régler ces problèmes si elle veut tirer parti des changements prévus et pouvoir répondre avec davantage de souplesse et de réceptivité aux demandes des donateurs et des autres parties prenantes.

Principales constatations

Aperçu général de la situation financière et application des normes IPSAS

Ayant des disponibilités suffisantes pour faire face à ses obligations, l'Office jouit d'une situation financière saine. Les contributions volontaires demeurent sa principale source de revenus, et il dispose à l'heure actuelle d'une solide réserve de ressources à moyen terme destinées à financer des projets qui doivent être exécutés au cours des années à venir. La mise en œuvre des normes IPSAS s'est avérée difficile, eu égard au caractère inadapté des anciens systèmes utilisés pour établir les comptes et au grand nombre d'opérations manuelles à effectuer. Les normes IPSAS constituent un cadre permettant d'instaurer une rigueur et une discipline financières plus strictes dans tout l'ONUDC, les coûts réels des opérations étant désormais comptabilisés avec plus de précision. Pour tirer pleinement parti de l'application des normes IPSAS, les nouvelles données doivent être utilisées pour éclairer la prise de décisions. En outre, il faut améliorer les compétences financières du personnel de l'ensemble de l'Office afin d'insuffler le souci de l'économie et de veiller à ce que les normes IPSAS ne soient pas considérées que comme un exercice comptable annuel relevant des services financiers.

Gestion financière et contrôle interne

Les contrôles internes reposent largement sur des systèmes et des mécanismes opérant aux niveaux inférieurs de l'Office, mais les services financiers centraux ne sont guère en mesure d'obtenir confirmation, au niveau des opérations, de la mesure dans laquelle les objectifs sont atteints et des écarts par rapport au budget. Le manque de données à jour sur les dépenses de projet a donné lieu à d'importantes variations dans les taux d'exécution du budget et, bien qu'il soit possible de renforcer encore l'efficacité du contrôle assuré par les équipes des services financiers centraux, des améliorations notables sont attendues de la mise en service d'Umoja. Afin de garantir la fiabilité des données dans le nouveau système et de pouvoir présenter des informations et des rapports de gestion améliorés et à jour, l'ONUDC doit veiller à ce que les données soient nettoyées et transférées dans Umoja.

Dans ses précédents rapports, le Comité a souligné que la gestion des risques institutionnels était un outil essentiel pour renforcer la gouvernance et améliorer la gestion et le contrôle interne. L'ONUDC a décrit ses risques élevés et continue à prendre des mesures pour faire avancer le processus au niveau opérationnel, mais il doit veiller à ce que les risques recensés soient soumis à des contrôles réguliers et à des mesures d'atténuation. S'il est considéré comme faisant partie des entités des Nations Unies les plus avancées en matière de gestion des risques, il doit toutefois accélérer la mise en œuvre du dispositif afin que celui-ci soit pleinement opérationnel avant la fin de 2015. En outre, il doit mettre au point sa stratégie d'évaluation des risques de fraude et élaborer des plans d'atténuation des risques adaptés.

Gestion stratégique des projets

Le Comité a examiné la démarche adoptée par l'ONUDC pour ce qui est de la gestion stratégique des projets, en s'intéressant tout particulièrement à la mesure dans laquelle les projets sont conformes aux objectifs fondamentaux, à la façon dont les coûts des activités liées aux projets sont compris et facilitent la prise de décisions, et aux modalités de l'évaluation des projets. Pour que l'Office demeure financièrement viable sur le long terme, il est nécessaire d'apporter des améliorations dans ces domaines. Le Comité a noté qu'il existait actuellement un manque de concordance entre les objectifs stratégiques de l'ONUDC et son portefeuille de projets, et que l'Office devait prendre les mesures voulues pour mieux mettre en lumière la façon dont les programmes contribuent à atteindre les objectifs fondamentaux.

En 2014, l'ONUDC a lancé une initiative visant à passer au recouvrement total des coûts, qui doit rendre les coûts plus visibles et faire en sorte qu'ils soient mieux compris, ce qui favorisera l'efficacité et aidera la direction à faire de meilleurs choix stratégiques. La direction ne dispose que de peu d'informations lui permettant de comprendre en détail la mesure dans laquelle les coûts des projets sont recouverts, ce qui risque de nuire à la stabilité financière à long terme de l'ONUDC compte tenu du ralentissement de la croissance du budget ordinaire. Une fois pleinement mis en œuvre, le dispositif de recouvrement intégral des coûts dotera l'ONUDC d'une assise financière plus stable. Malgré la ferme détermination de la haute direction et le fait que les principes en sont communiqués aux donateurs, la mise en œuvre du dispositif avance lentement, ce qui risque de retarder l'obtention des avantages que celui-ci doit offrir.

Actuellement, l'ONUDC ne fait pas figurer d'indicateurs de réalisation chiffrés ni d'indicateurs de référence dans ses rapports périodiques sur les projets, ce qui nuit à la capacité de la direction de déterminer si un programme atteint efficacement ses objectifs. Compte tenu du manque de données en temps réel, les services financiers du siège n'ont qu'une idée peu précise des données recueillies par les bureaux de pays en ce qui concerne le suivi, l'évaluation et la vérification des dépenses de projet, et n'ont guère la possibilité d'améliorer le taux d'exécution du budget. En 2014, environ 75 % de l'ensemble des projets clos ou achevés sur le plan opérationnel avaient fait l'objet d'une évaluation, ce qui représente une nette progression par rapport à 2013 (53 %). S'il a clairement progressé sur ce plan par rapport aux années précédentes, l'ONUDC pourrait exploiter plus efficacement les enseignements tirés de l'expérience pour orienter la gestion de son portefeuille de projets.

Gestion des ressources humaines

La demande à l'égard des services de l'ONUDC s'est intensifiée ces dernières années et, pour y répondre, la direction doit faire en sorte que le modèle de dotation en effectifs réponde aux nouveaux besoins de l'Office. Les hauts responsables gèrent correctement les questions courantes relatives aux ressources humaines, mais ne se consacrent pas suffisamment à la planification stratégique des effectifs. L'amélioration des données sur les qualifications du personnel permettrait également une planification des effectifs plus stratégique et à plus long terme. L'ONUDC doit mettre au point un modèle permettant de déterminer la composition optimale des effectifs et envisager de recourir à un corps de fonctionnaires souple dont les

membres pourraient être déployés pour des missions à court terme en vue de renforcer les capacités des équipes concernées.

Recruter les bonnes personnes est une condition *sine qua non* d'une action efficace. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a expliqué l'amélioration récente des résultats obtenus par rapport aux objectifs de recrutement par le recours accru aux fichiers de candidats présélectionnés pour pourvoir les postes vacants. À compter de 2016, l'ONUDC participera au dispositif d'organisation des carrières et de mobilité de l'Organisation des Nations Unies pour la classification des emplois, et il doit saisir l'occasion de consulter d'autres entités, telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), pour comprendre l'impact que cette mesure aura sur les stratégies de dotation en effectifs.

Principales recommandations

À la lumière de ses constatations, le Comité a formulé, tout au long du présent rapport, un certain nombre de recommandations, qui ont toutes été acceptées par l'ONUDC. Les principales recommandations adressées à l'ONUDC sont les suivantes :

a) Faire preuve de la discipline financière qu'imposent les normes IPSAS dans l'ensemble de ses activités, faire en sorte que le personnel participe à la tenue de comptes précis et à jour et se fonder sur les données financières de meilleure qualité qui en découleront pour prendre ses décisions;

b) Renforcer les dispositifs de lutte contre la fraude en procédant à des évaluations des risques de fraude propres à orienter l'établissement de plans d'atténuation des risques, l'organisation de programmes de formation ciblés et le recours au signalement ciblé des anomalies dans les zones à haut risque;

c) Continuer d'améliorer la qualité de l'analyse et de l'explication des écarts par rapport au budget communiqués à l'équipe dirigeante afin de redéfinir le budget et d'améliorer la répartition des crédits budgétaires entre les différents programmes de lutte contre la drogue et le crime;

d) Accélérer l'application du recouvrement intégral des coûts aux projets, renforcer les directives et la formation et mettre en place des mécanismes d'assurance de la qualité; et veiller à ce que les informations servent à faire des choix stratégiques quant à la viabilité et à la durabilité des projets;

e) Achever la mise en œuvre du processus de gestion des risques et en mettre à profit les résultats pour intégrer le concept dans la prise de décisions dans l'ensemble des opérations;

f) Mettre au point une stratégie claire visant à faire en sorte que les programmes et projets soient conformes aux objectifs de l'ONUDC; à cet égard, la direction devrait examiner les projets en cours et les nouveaux projets afin d'évaluer leur pertinence au regard des objectifs;

g) Améliorer le taux d'évaluation des projets clos afin de présenter un large éventail de données qualitatives et quantitatives recueillies au niveau local, notamment des données relatives aux coûts et des informations sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés, et veiller à ce que la conception des projets tienne compte des recommandations issues des évaluations;

h) Mettre au point un modèle permettant de déterminer la composition optimale, les capacités et les besoins de formation du personnel de façon à établir un tableau d'effectifs à moyen et à long terme, en recueillant à cette fin des données plus complètes sur les effectifs.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mandat d'aider les États Membres à lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme. L'ONUDC, dont le siège est à Vienne, mène ses opérations dans le monde entier grâce aux 638 membres de son personnel essentiel, appuyés par quelque 1 000 fonctionnaires du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 73 lieux d'affectation. La plupart de ses activités se déroulent dans le cadre de projets autonomes aux niveaux mondial, régional et national. La responsabilité des projets de pays et de région incombe au premier chef aux bureaux régionaux de l'Office, l'exécution des projets mondiaux étant dirigée depuis le siège.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'ONUDC pour l'année terminée le 31 décembre 2014, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, au Règlement financier de l'ONUDC, ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'ONUDC au 31 décembre 2014, ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers. Le contrôle a été effectué au siège de l'ONUDC à Vienne et dans le cadre d'une visite sur le terrain en Colombie.

4. Le Comité a également procédé à un examen de la gestion de l'ONUDC, en application de l'article 7.5 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du Bureau et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. Il a formulé des observations sur la situation financière de l'ONUDC et d'autres questions financières. Il a examiné comment l'ONUDC assure une gestion financière saine des programmes, ainsi que sa stratégie en matière de ressources humaines, notamment la manière dont il affecte son personnel pour répondre aux besoins de l'organisation.

5. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale et qui ont fait l'objet d'une discussion avec la direction de l'ONUDC, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Suite donnée aux recommandations antérieures

6. Au 31 mars 2015, sur les 35 recommandations en suspens formulées pour 2012-2013 et les années précédentes, 13 (37 %) étaient en cours d'application et 22 (63 %) avaient été appliquées ou étaient devenues caduques. Le Comité a en particulier noté que l'ONUDC avait mis en application le Cadre régissant le recours aux partenaires externes afin de mieux sélectionner et gérer les partenaires de réalisation en adoptant une démarche plus cohérente et plus transparente. Le dispositif de contrôle interne s'en trouve amélioré et la direction a un meilleur aperçu de ses engagements externes. On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'application des recommandations antérieures à l'annexe II.

C. Gestion et résultats financiers

Chiffres clefs

243 projets gérés par l'ONUDC au 31 décembre 2014

150 pays dans lesquels l'ONUDC exécute des projets

Budget total approuvé pour les projets en cours au 31 décembre 2014 :
1,4 milliard de dollars

Charges totales en 2014 : 325,4 millions de dollars

Contributions à recevoir des donateurs au titre des accords en vigueur :
297,6 millions de dollars

1. Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public

7. L'ONUDC a obtenu une opinion sans réserve sur ses états financiers, la première depuis le passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'adoption des normes IPSAS a entraîné d'importantes difficultés sur le plan de la gestion : la complexité des systèmes financiers de l'ONUDC ne facilitant pas l'extraction des données, d'importants ajustements et rapprochements ont dû être effectués manuellement pour établir les états financiers. L'audit a mis en lumière la nécessité d'établir des mécanismes plus complets pour l'enregistrement au fur et à mesure des soldes et des pièces justificatives. Le Comité est conscient des difficultés liées aux anciens systèmes que la direction a dû surmonter pour établir les états financiers.

8. Le passage aux normes IPSAS a permis d'affiner sensiblement l'analyse des créances et des passifs liés aux avantages du personnel présentés dans les états financiers et, par voie de conséquence, d'examiner de manière plus approfondie les accords conclus avec les donateurs, en vue de déterminer la date de leur comptabilisation. À terme, cela devrait améliorer la qualité des procédures de contrôle de la gestion et des données relatives aux donateurs saisies dans les systèmes de l'ONUDC. La direction regroupe actuellement la plupart des principaux soldes manuellement à la fin de l'année plutôt que d'enregistrer les opérations financières au fur et à mesure. Il faudra que la direction mette à profit

ces nouvelles contraintes et saisisse cette occasion pour améliorer sensiblement la manière dont elle utilise l'information financière pour prendre des décisions stratégiques et pour transformer la façon dont le personnel participe à la gestion financières des ressources.

9. Le Comité recommande à la direction de faire preuve de la discipline financière qu'imposent les normes IPSAS dans l'ensemble de ses activités, de faire en sorte que le personnel participe à la tenue de comptes précis et à jour et de se fonder sur les données financières de meilleure qualité qui en découleront pour prendre ses décisions.

2. Aperçu de la situation financière

10. L'ONUDC est principalement financé par des contributions volontaires. En 2014, celles-ci s'élevaient à 290,0 millions de dollars, soit 88,3 % du montant total des produits, qui s'établissait à 328,6 millions de dollars. Les produits comprennent également des crédits de 31 millions de dollars au titre du budget ordinaire de l'ONU. Les charges pour l'année étaient de 325,4 millions de dollars, entraînant un léger excédent de 3,2 millions.

11. Le passage aux normes IPSAS a permis d'améliorer sensiblement la qualité des informations concernant les actifs et passifs détenus par l'ONUDC. Le montant de l'actif constaté dans l'état financier à la fin de l'année 2014 s'élevait à 805,9 millions, dont 541,0 millions représentaient des actifs courants. Le passif total s'élevait quant à lui à 334,2 millions de dollars. L'analyse des principaux ratios financiers menée par le Comité (voir tableau II.1) montre que, malgré un environnement compétitif en ce qui concerne les contributions des donateurs, la situation financière de l'ONUDC demeure saine, le ratio actif/passif étant de 2,4/1. Si l'on ne tient pas compte des actifs non courants d'un montant de 265,0 millions de dollars, le ratio reste positif, soit 1,62/1.

Tableau II.1

Analyse des principaux ratios financiers

Description	1 ^{er} janvier 2014 (ouverture des comptes selon les normes IPSAS)	
	31 décembre 2014	
<i>Ratio de liquidité générale</i>		
Actifs courants/passifs courants	3,10	3,12
<i>Ratio total de l'actif/total du passif</i>	2,41	2,45
<i>Ratio de liquidité immédiate</i>		
Trésorerie + placements à court terme/passifs courants	1,62	1,70
<i>Ratio de liquidité relative</i>		
Trésorerie + équivalents + créances/passifs courants	1,96	1,62

Source : Analyse des données de l'ONUDC conduites par le Comité.

12. Les deux principales composantes de l'actif de l'ONUDC sont, d'une part, le solde de la trésorerie et des placements, dont le montant total s'élevait à quelque 427,3 millions de dollars, et, d'autre part, les contributions volontaires à recevoir, qui s'établissaient à 297,6 millions de dollars. Les contributions volontaires à

recevoir correspondent aux sommes restant dues pendant la durée des accords conclus avec les donateurs, dont un montant de 65,6 millions de dollars est dû dans plus d'un an.

13. Les deux principaux éléments du passif de l'ONUDC sont les avantages du personnel (119,1 millions de dollars) et les encaissements par anticipation (184,2 millions). Les passifs liés aux avantages du personnel correspondent au solde à la fin de l'année des engagements contractés, dont le coût estimé de l'assurance maladie après la cessation de service (94,2 millions) constitue une grande part. Les encaissements par anticipation comprenaient un montant de 179,8 millions de dollars correspondant aux produits comptabilisés d'avance se rapportant aux accords en vigueur conclus avec l'Union européenne, qui seront constatés comme produits au fur et à mesure que les conditions prévues par les accords seront remplies. Ces encaissements par anticipation correspondent aux engagements pris auprès des donateurs de fournir des services futurs. Le montant important de ces produits constatés d'avance montre à quel point les produits futurs, dont une grande partie des créances, dépendent de la poursuite des projets et programmes en cours par l'ONUDC conformément aux attentes.

3. Gestion financière et dispositif de contrôle interne

14. Un certain nombre de changements nécessaires sont apportés dans tout l'Office et permettront d'améliorer la gestion financière, ainsi que d'assurer la viabilité financière à plus long terme et la visibilité du dispositif de contrôle interne dans l'ensemble des opérations. Les changements qui seront opérés au cours des prochaines années comprendront des nouveautés dans l'établissement des rapports budgétaires; le déploiement de la première phase du progiciel de gestion intégré Umoja; une méthode de classification des coûts améliorée permettant de mieux éclairer la prise de décisions concernant les coûts des projets; l'élaboration de mécanismes de gestion des risques plus efficaces. Les changements sont essentiels pour que l'ONUDC dispose d'informations correctes pour prendre ses décisions stratégiques et pour qu'il fournisse efficacement ses services aux donateurs.

Contrôle interne

15. Comme le Comité l'a déjà noté, le système de comptabilité de l'ONUDC, qui repose sur plusieurs bases de données, est particulièrement complexe. Les données sur les opérations effectuées dans le cadre des programmes de lutte contre la drogue et le crime ont été saisies dans deux systèmes de comptabilité, le Système intégré de gestion (SIG) et PeopleSoft, qui ont tous deux servi à l'établissement des états financiers. Les opérations saisies dans PeopleSoft étaient régulièrement regroupées et transférées manuellement entre les systèmes, donnant lieu à un nombre important d'écritures manuelles.

16. Outre ces deux systèmes, l'ONUDC utilise plusieurs autres systèmes, qui parfois se recoupent, aux fins de la saisie des données financières et du contrôle financier : le système de gestion des accords de financement et des profils des donateurs (Funding Agreement and Donor Profile) pour la gestion des recettes et le portail d'information décisionnelle ProFi pour la gestion des projets et pour la gestion des achats et des biens. Alors que l'ONUDC s'attache à améliorer sa gestion financière, il doit pouvoir s'appuyer sur des systèmes d'information en temps réel. Les systèmes et processus actuels demeurent diffus, ce qui occasionne des risques

supplémentaires de nuire à la qualité des premiers contrôles effectués aux échelons inférieurs. Il est très difficile de procéder à des contrôles aux échelons supérieurs (à l'échelle de l'Office) étant donné que les systèmes ne sont pas intégrés et que la direction n'a que peu de moyens de vérifier que les règles sont respectées dans l'ensemble des activités. De l'avis du Comité, le dispositif de contrôle interne ne pourra être amélioré que de façon restreinte avant la mise en service d'Umoja.

17. Le Comité a noté que le nombre de cas de fraude signalés est bas en ce qui concerne les opérations de l'ONUDC. Il estime que la direction devrait prendre des mesures pour réduire et mieux définir les risques de fraude dans ses opérations en procédant à des évaluations des risques. Cela lui permettra non seulement de concentrer ses efforts sur les domaines les plus exposés aux risques de fraude et l'aidera à élaborer des plans appropriés d'atténuation des risques, mais aussi d'évaluer les besoins en matière de formation et de déterminer les domaines dans lesquels les fonctionnalités améliorées de communication des informations d'Umoja pourraient servir à établir des mécanismes dynamiques de détection des fraudes, tels que des systèmes ciblés de signalisation des écarts.

18. Le Comité recommande à l'ONUDC de procéder à des évaluations des risques de fraude afin de déterminer ses domaines d'activité les plus exposés à ce type de risques. Les résultats de ces évaluations devraient être utilisés pour l'établissement de plans d'atténuation des risques permettant d'axer les formations et la signalisation ciblée des écarts sur la détection des cas de fraude.

Contrôle budgétaire

19. À la suite de la mise en application des normes IPSAS, le budget initial pour 2014 a été approuvé pour la première fois sur une base annuelle en décembre 2013 et a été fixé à 399,5 millions de dollars, dont 354,7 millions (89 %) correspondaient à des fonds extrabudgétaires. Le budget pour le dernier cycle biennal s'élève à 760,1 millions de dollars (contre 618,8 millions pour 2012-2013), ce qui représente une augmentation de 22,8 % entre les plans biennaux des ressources et témoigne du développement continu des activités de l'ONUDC. Un budget révisé prévoyant une réduction de 43,8 millions de dollars par rapport au budget initial de décembre 2013 a été approuvé en décembre 2014. L'état V indique un montant décaissé de 305,7 millions de dollars contre un montant de 305,7 millions prévu dans le budget révisé.

20. Le montant important des crédits inutilisés par rapport aux montants prévus dans le budget initial (93,8 millions) et dans le budget révisé (50,0 millions) témoigne de la difficulté qu'éprouve l'ONUDC à gérer l'exécution de ses projets et programmes conformément à ce qui est prévu. Quatre des neufs programmes de travail ont enregistré une sous-utilisation des crédits de plus de 5 millions de dollars, découlant principalement du faible taux d'exécution et des retards pris. Au cours de l'année, la direction a mieux informé l'équipe dirigeante des écarts par rapport au budget, mais le Comité pense que des progrès supplémentaires peuvent être réalisés dans ce domaine une fois que les systèmes informatiques auront été améliorés de façon à fournir en temps utile des données de meilleure qualité, notamment pour ce qui est de la redéfinition des phases de l'exécution des budgets en cours d'année.

21. Le Comité a également relevé que, en raison de faiblesses dans les systèmes, il était difficile de recenser les charges communes aux différents programmes. L'état

financier (note 5) le montre bien, la répartition des coûts entre les programmes de lutte contre la drogue et le crime ne correspondant plus aux activités effectivement menées. Alors que le Programme de lutte contre la criminalité a enregistré des produits supérieurs aux charges qui lui étaient imputées (175 millions de dollars contre 154 millions), les produits du Programme de lutte contre la drogue (153 millions de dollars) étaient inférieurs aux charges qui lui étaient imputées (171 millions). L'analyse présentée dans la note met en évidence la nécessité de mieux comprendre la nature de ces différences et les écarts par rapport au budget qui en sont la cause. Cela permettra à la direction de mieux comparer les résultats des programmes. La direction devrait également utiliser ces informations pour revoir la répartition des coûts entre les programmes en se fondant sur les données de meilleure qualité qu'elle obtiendra grâce au système de recouvrement complet des coûts.

22. Le Comité recommande à la direction: a) de continuer à améliorer la qualité de l'analyse des écarts par rapport au budget communiqués à l'équipe dirigeante, notamment en adoptant des mesures précises pour redistribuer ou redéfinir le budget selon que de besoin; b) de réexaminer la répartition des crédits budgétaires et des coûts entre les activités des programmes de lutte contre la drogue et le crime en vue d'améliorer l'information sectorielle dans les états financiers.

Mise en service d'Umoja

23. Umoja devrait permettre à la direction de recevoir en temps utile des informations plus fiables pour prendre ses décisions et devrait l'aider à mettre en place des mécanismes de contrôle plus transparents et plus cohérents dans l'ensemble de l'Office. Le déploiement d'Umoja représentera un autre défi de taille pour la direction, étant donné en particulier que la date de lancement et la fin de l'année financière de 2015 sont rapprochées.

24. L'ONUDC prévoit que le déploiement d'Umoja-Intégration¹ commence le 1^{er} novembre 2015 et que les modules de gestion financière et de gestion des projets d'Umoja (entre autres) remplacent les systèmes actuels. La direction élabore actuellement des plans visant à ce que des procédures adéquates de gestion du changement soient mises en place, notamment un suivi assuré par le Comité de coordination de la gestion, un programme de formation et une période de transition durant laquelle les données pourront être transférées. Il importe en particulier que l'ONUDC s'assure que le personnel a été formé en conséquence et que les données transférées dans le nouveau système ont été nettoyées comme il convient. Étant donné les multiples systèmes qu'utilise l'ONUDC, le nettoyage des données sera essentiel pour tirer parti des avantages d'un outil de communication intégré. En 2014, la direction a procédé à une analyse des lacunes pour déterminer quels systèmes devraient être conservés après la mise en place d'Umoja. Bien que cette analyse ait abouti à un classement des demandes d'intégration par ordre de priorité, le Comité insiste sur la nécessité de définir les risques que présente l'intégration d'anciens systèmes essentiels, ainsi que d'établir un calendrier précis en vue de combler les lacunes recensées.

¹ Le lancement d'Umoja-Intégration comprend deux volets : Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1.

25. D'après le calendrier de mise en service, le personnel de l'ONUDC chargé de la gestion financière n'aura que deux mois (novembre et décembre) pour regrouper les données dans Umoja à partir des multiples anciens systèmes de gestion financière, ce qui compliquera encore davantage les tâches, notamment la piste de vérification, qui était déjà complexe, pendant cette dernière année d'utilisation des anciens systèmes. La planification des projets et l'allocation des ressources devront faire l'objet d'un examen approfondi pour que la mise en service d'Umoja se déroule avec succès et que l'équipe chargée des finances puisse établir les états financiers dans les temps tout en continuant de mener ses activités habituelles. La direction a déclaré que la mise en service d'Umoja exigerait beaucoup d'efforts et qu'il serait difficile de disposer d'effectifs et de moyens suffisants pour assurer la transition après le déploiement.

26. Le Comité recommande à la direction : a) de fixer des étapes claires et d'établir des plans des ressources détaillés au niveau de chaque bureau de l'ONUDC pour assurer une bonne transition vers Umoja, en particulier en ce qui concerne le nettoyage des données, de manière à entraver le moins possible l'établissement des états financiers pour 2015; b) d'établir un calendrier précis des modalités de la gestion des risques associés aux anciens systèmes encore en service.

4. Gestion stratégique des projets

27. Le Comité a examiné la démarche adoptée par l'ONUDC pour ce qui est de la gestion stratégique des projets, en s'intéressant tout particulièrement à la mesure dans laquelle les projets sont conformes aux objectifs de base, à la façon dont les coûts des activités liées aux projets sont compris et facilitent la prise de décisions, et aux modalités de l'évaluation des projets. Ces éléments sont tous intimement liés à l'évolution plus générale des opérations et contribuent pour beaucoup à faire en sorte que les activités de l'ONUDC soient ciblées et d'un bon rapport coût-efficacité. Pour que l'Office demeure financièrement viable sur le long terme, il est nécessaire d'apporter des améliorations dans ces domaines.

Alignement stratégique des activités de projet

28. Plus de 90 % des fonds reçus par l'ONUDC sont versés par les donateurs à des fins précises, et ces contributions doivent être maintenues afin de garantir la situation financière à long terme de l'Office et de maintenir le niveau actuel des sommes couvrant les coûts fixes. De ce fait, la direction peut être tentée d'exécuter les projets qui ont le plus de chances d'attirer les financements des donateurs, ce qui signifie que l'ONUDC risque d'être amenée à lancer des projets qui sortent de ses domaines de compétence ou ne sont pas pleinement conformes à ses objectifs fondamentaux.

29. La direction n'a pas entrepris de déterminer si son portefeuille de projets était conforme à ses objectifs fondamentaux, et ni les systèmes d'information ni l'actuelle structure des indicateurs de résultat et de l'exécution des produits ne se prêtent à ce type d'analyse. L'équipe d'évaluation indépendante de l'ONUDC a récemment analysé les recommandations issues des évaluations de projets réalisées au cours des trois dernières années. Il est ressorti de cette analyse qu'il y avait un risque que la conception des projets ne soit pas en accord avec les objectifs fondamentaux. Environ 35 % des évaluations avaient donné lieu à une recommandation tendant à améliorer la conception des projets et des programmes.

30. La direction n'est actuellement pas en mesure de démontrer dans quelle mesure les projets entrepris et les ressources utilisées contribuent à atteindre les objectifs stratégiques de l'ONUDC. C'est pourquoi les hauts responsables de l'ONUDC tiendront en septembre 2015 une conférence avec les donateurs et les représentants des pays en vue de réfléchir aux moyens de mieux faire concorder la vision stratégique de l'Office et ses activités opérationnelles. Tout en comprenant la logique de cette initiative, le Comité estime qu'il importe que la conférence donne des résultats sans équivoque qui aideront la direction à assortir l'exécution des projets d'une vision stratégique claire.

31. Il serait bon que les rapports établis sur les projets comportent des mesures des résultats obtenus par rapport aux objectifs fondamentaux, ce qui permettrait à la direction de montrer dans quelle mesure l'exécution des projets est conforme aux objectifs et priorités d'ensemble de l'Office. La direction devrait envisager de mettre davantage l'accent sur l'importance de cette conformité, en mettant au point des directives et un programme de formation visant à sensibiliser le personnel de projet et à faire en sorte que les procédures d'approbation des projets tiennent compte de ces considérations. Ces améliorations permettront à l'ONUDC d'apporter la preuve que ses produits et résultats sont pleinement conformes à ses objectifs fondamentaux.

32. Le Comité recommande à l'ONUDC : a) de faire fond sur les récentes initiatives en mettant au point une stratégie claire faisant le lien entre les grands objectifs stratégiques et les programmes et projets, et d'examiner les projets à la lumière de ces objectifs pour s'assurer qu'ils sont suffisamment conformes à la stratégie; b) de veiller à ce que la conformité aux objectifs stratégiques convenus soit confirmée au stade de l'approbation des projets; c) d'envisager d'améliorer les directives et les programmes de formation en vue d'ancrer plus solidement le principe de conformité.

33. Le Comité recommande également à l'ONUDC de s'assurer que les réalisations standard définies pour chaque domaine thématique sont systématiquement appliquées à tous ses programmes et projets, afin que ceux-ci soient conformes aux objectifs stratégiques.

Connaître les coûts liés à l'exécution des projets

34. Une fois qu'elle a déterminé l'orientation stratégique des projets, la direction doit impérativement connaître parfaitement les coûts afférents à leur exécution. Comme le Comité l'a indiqué en 2014, sa connaissance des coûts est toutefois insuffisante. Compte tenu de sa dépendance vis-à-vis des contributions volontaires dans l'environnement concurrentiel dans lequel il opère, l'ONUDC risque à terme de voir sa compétitivité et sa viabilité financière à long terme compromises par le manque de connaissance des coûts. La direction a pris acte de la nécessité d'améliorer sa compréhension des coûts, en lançant une initiative en faveur du recouvrement intégral des coûts, qui a démarré en 2014.

35. L'ONUDC a reconnu que l'amélioration des données relatives aux coûts permettrait de distinguer plus facilement les dépenses afférentes en totalité ou en partie à une opération, un programme ou un projet. Cette initiative est motivée par le fait non seulement que l'ONUDC doit veiller à recouvrer l'ensemble des coûts liés aux projets, mais aussi que l'amélioration de l'information financière devrait permettre à la direction de prendre des décisions plus éclairées sur les priorités de

financement et d'avoir une idée plus précise des frais généraux. Le Comité insiste sur l'importance de la transparence des frais généraux, celle-ci permettant de stimuler l'efficacité et d'améliorer la compétitivité.

36. L'ONUDC a classé ses coûts dans trois grandes catégories, à savoir : les coûts directs, qui sont directement imputables à l'exécution des programmes et projets; les coûts d'appui directs (appui aux bureaux extérieurs et au personnel de ceux-ci, représentants de l'ONUDC, gestion des bâtiments et communication, notamment); et les coûts indirects, qui ne peuvent pas être aisément et directement imputables à des activités, projets ou programmes précis ou recouverts de ceux-ci (administration centrale et appui aux départements, relations avec les donateurs et initiatives d'amélioration, notamment). S'il approuve globalement ces définitions, le Comité estime toutefois que le processus d'établissement des coûts ne peut être efficace que si les dépenses sont correctement et systématiquement prises en compte. Les bureaux extérieurs ont reçu diverses instructions et une formation sur le recouvrement des coûts, et un comité pour le recouvrement intégral des coûts a été mis sur pied. Toutefois, pour que l'initiative soit un succès et que les principes soient correctement intégrés à la prise de décisions, le Comité estime que la direction doit disposer d'un mécanisme de contrôle de la qualité qui permette d'attester de la fiabilité des données recueillies. Aucun dispositif de ce type n'était en place au moment de la vérification des comptes.

37. Grâce à l'amélioration des données relatives aux coûts, la direction pourra comparer les coûts des divers projets et programmes, ce qui lui permettra d'obtenir des données de meilleure qualité et de doter ainsi les nouveaux projets de budgets plus exacts. Cette mesure permettra également de répartir plus équitablement les coûts entre les différents projets, en veillant à ce que les ressources relatives à un projet ne servent pas à financer d'autres activités ou à ce que les projets ne soient pas financés au moyen de ressources inscrites au budget ordinaire. À terme, l'ONUDC devrait ainsi pouvoir comparer les dépenses d'appui aux programmes prévues par les accords passés avec les donateurs aux dépenses effectives, ce qui permettra à la direction d'encourager les donateurs à revoir les hypothèses de coûts qui ont été faites ou de mettre fin à des activités ne permettant pas un recouvrement des coûts, en particulier celles qui ne sont pas conformes aux objectifs fondamentaux.

38. Il ressort clairement de l'analyse initiale réalisée par la direction que, dans de nombreux cas, le montant des dépenses d'appui aux programmes et des frais généraux afférents aux projets est inférieur aux coûts effectivement recouverts au titre des accords passés avec les donateurs. Il s'agit là d'un fait particulièrement important, car les projets dont les coûts ne seront pas pleinement recouverts grèveront les ressources ordinaires ou devront bénéficier d'autres financements; de tels projets ne peuvent être viables et finiront par exercer une pression financière sur le budget ordinaire.

39. Le Comité s'est félicité de ce changement; une meilleure connaissance des coûts est nécessaire à une bonne gestion financière, favorise l'amélioration de la planification et de la prise de décisions et contribue à la viabilité des projets et de leur financement. Toutefois, ayant établi qu'elle doit accélérer l'exécution des activités et améliorer le plus rapidement possible sa compréhension de la structure des coûts pour que l'initiative soit un succès, la direction devrait appliquer le recouvrement intégral des coûts à l'ensemble de son portefeuille de projets à l'issue

des négociations avec les donateurs afin de recueillir les fruits de cette nouvelle approche. Le Comité a noté qu'au 31 décembre 2014, 204 projets avaient été lancés selon le nouveau principe du recouvrement intégral des coûts. Il a constaté qu'il était encore trop tôt pour évaluer l'effet du recouvrement des coûts sur certains projets ou pour établir si ce principe était appliqué systématiquement et avec exactitude à l'ensemble des activités de l'ONUDC. Le Comité examinera la cohérence de la méthode de calcul des coûts et évaluera la mesure dans laquelle la direction utilise ces informations dans ses rapports futurs.

40. Le Comité recommande à l'ONUDC : a) d'utiliser les données relatives aux coûts améliorées pour mettre au point des stratégies visant à définir les priorités de financement et des programmes d'efficience; b) d'assurer le recouvrement intégral des coûts pour tous les projets, d'améliorer les directives et les formations données aux fonctionnaires pour les aider à mieux comprendre les principes pertinents et la manière dont ils devraient être appliqués aux projets; c) de mettre en place un processus d'assurance et de contrôle de la qualité afin de veiller à ce que les coûts soient classés de manière cohérente et fiable pour l'ensemble des activités de l'ONUDC.

Évaluation des projets

41. L'ONUDC tient à ce que l'évaluation, élément essentiel de la gestion stratégique des projets, fasse partie intégrante de l'exécution de tous ses programmes. Celle-ci permet en effet d'obtenir le meilleur rapport coût-efficacité pour un projet à mettre en place, et offre à la direction la possibilité de tirer des enseignements propres à éclairer l'élaboration et l'exécution de projets futurs. Les données d'évaluation recueillies peuvent servir à recenser des grands thèmes et à aider la direction à savoir dans quelle mesure les priorités stratégiques de l'ONUDC sont respectées, tout en orientant les plans d'exécution des projets et les stratégies dans tous les grands mécanismes de l'Office.

42. L'équipe d'évaluation de l'ONUDC a communiqué au Comité des données qui montrent que la proportion de projets achevés qui ont été intégralement évalués a augmenté entre 2011 et 2013. En 2014, environ 75 % des 172 projets lancés en 2011 et clos ou achevés sur le plan opérationnel avaient fait l'objet d'une évaluation, ce qui représente une nette progression par rapport à 2013 (53 %). L'équipe a récemment procédé à une méta-analyse qui a mis en relief le risque croissant que la conception des projets ne soit pas conforme aux objectifs fondamentaux, 35 % des conclusions formulées à son issue recommandant d'investir dans l'étape de conception des projets et programmes.

43. L'évaluation des projets, qui permet d'améliorer la conformité, devrait être un élément clef du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires, et la haute direction devrait examiner les différents niveaux de l'évaluation des programmes dans le cadre de son processus de contrôle. À mesure que l'ONUDC met en œuvre ses programmes de réforme, il importera de plus en plus que les directeurs de projet soient à même d'en mesurer l'impact sur l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes, d'où la nécessité de mettre en place un mécanisme d'évaluation solide et systématique.

44. Le Comité recommande, afin d'ancrer une culture de l'évaluation à l'ONUDC, que chaque directeur de projet se charge de faire évaluer le projet dont il s'occupe et que cette exigence soit prévue dans le système d'évaluation

et de notation des fonctionnaires. En outre, le taux d'application des recommandations issues des évaluations devrait faire l'objet d'un suivi de la part des hauts responsables.

D. Gestion du risque

45. Dans ses précédents rapports, le Comité a souligné que la gestion du risque institutionnel était un outil essentiel pour renforcer la gouvernance et améliorer la gestion et le contrôle interne. L'ONUDC dispose désormais d'un dossier sur ses risques élevés, et le Comité a fait observer que des mesures étaient prises pour faire avancer le processus au niveau opérationnel. Bien qu'ayant bien progressé par rapport à d'autres entités des Nations Unies mettant en œuvre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques institutionnels, l'ONUDC n'a pas encore mis en place de système de gestion systématique des risques.

46. L'ONUDC a nommé un coordonnateur pour la gestion des risques au sein du Bureau du Directeur exécutif afin de mettre l'accent sur l'importance de ce processus; au niveau des divisions, des coordonnateurs ont également été désignés, lesquels se réunissent tous les trimestres. En juillet 2014, l'Office a établi un registre des risques institutionnels, qui a mis en relief 10 risques importants applicables à l'ONUDC et à l'Office des Nations Unies à Vienne, à partir d'une liste initiale comptant plus de 30 risques. Le registre couvre les cinq grands domaines recensés dans le catalogue des risques du Secrétariat de l'ONU, qui correspondent aux cinq principaux domaines de risques de l'univers des risques institutionnels (risques stratégiques, risques liés à la gouvernance, risques opérationnels, risques liés à la conformité et risques financiers). L'établissement de ce registre de haut niveau des risques institutionnels est un premier pas important dans le processus de gestion des risques. Les cinq principaux risques recensés par la direction sont les suivants :

- a) Planification et budgétisation stratégiques;
- b) Transformation institutionnelle et mise en service d'Umoja;
- c) Structure de l'Office et synchronisation de ses activités;
- d) Sûreté et sécurité;
- e) Financement et contributions extrabudgétaires.

En avril 2015, au moment de l'examen effectué par le Comité, le registre ne tenait compte que des risques recensés par la Direction, mais celle-ci menait aussi une opération pilote dans sept bureaux extérieurs afin d'établir des registres des risques pour leurs activités. Les bureaux extérieurs ont reçu une formation, notamment en ligne, destinée à les aider à établir des registres des risques, lesquels doivent être approuvés par des représentants puis rassemblés par le coordonnateur pour la gestion des risques. Ce processus doit permettre à l'ONUDC de mieux appréhender les risques rencontrés dans les bureaux extérieurs et la façon dont il est possible de les gérer, et de comparer le registre des risques institutionnels aux risques recensés sur le terrain et à le valider à la lumière de ceux-ci. Le Secrétariat de l'ONU a prié l'Office de lui fournir des informations sur l'application pratique du registre des risques sur le terrain.

47. En outre, des mesures sont prises pour que chaque division établisse son propre registre des risques, une formation devant être dispensée à l'ensemble des

directeurs de programme au cours de la deuxième moitié de 2015. Le Comité est d'avis que ce sont là des éléments essentiels du processus général visant à faire en sorte que les risques de l'ONUDC soient systématiquement recensés et gérés. Si des progrès ont été accomplis depuis le dernier rapport du Comité, la gestion des risques de l'ONUDC ne sera efficace qu'une fois que celui-ci aura systématiquement pris en compte les risques recensés dans les registres des divisions et des bureaux extérieurs et sera en mesure de montrer que la prise de décisions en matière de gestion a été modifiée en conséquence.

48. Lors de son examen du registre des risques établi en 2014, le Comité a constaté que celui-ci était conforme au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques institutionnels. Il énonce clairement les mesures à prendre pour atténuer les risques, mais des plans de réduction des risques plus détaillés actuellement en cours d'élaboration seront présentés au Comité de coordination de la gestion en septembre 2015. Le Comité a noté que le registre des risques aurait pu être adapté de manière à ne prendre en compte que les aspects de l'univers des risques de l'ONU qui concernent l'ONUDC. À mesure que le cadre de la gestion des risques s'affirmera, il importera de déterminer s'il convient de continuer à consigner les risques de l'ONUDC et de l'Office des Nations Unies à Vienne dans un seul registre, étant donné que ces deux entités peuvent avoir leur propre profil de risques et de mesures d'atténuation. Il est également ressorti de l'examen effectué par le Comité que le premier registre des risques n'avait pas évolué et qu'aucune des évaluations initiales n'avait été modifiée pour tenir compte de l'évolution du risque ou des mesures d'atténuation.

49. Il est essentiel que la gestion des risques soit un processus continu, qu'elle soit régulièrement réexaminée et remise en question par la direction, et qu'elle serve d'outil de décision et de contrôle. Ces caractéristiques seront appelées à évoluer au fil du temps, à mesure que le processus de gestion des risques gagnera en maturité à l'ONUDC. Si le Comité a constaté une évolution, il est nécessaire de mener le processus à son terme et de passer à l'étape consistant à mettre en place des registres qui pourront être utilisés pour appuyer la prise de décisions. La gestion des risques n'a pas encore apporté de véritables avantages opérationnels en ce qui concerne la gestion des activités; le Comité entend rendre compte de la dernière phase de la mise en place du processus de gestion des risques à l'ONUDC dans son prochain rapport.

50. **Le Comité des commissaires aux comptes recommande à la direction :**
a) d'achever la mise en place du processus de gestion des risques et de rassembler les informations figurant dans les registres des divisions et des bureaux extérieurs dans un même registre des risques institutionnels; b) de revoir et d'actualiser régulièrement le registre afin qu'il puisse servir d'outil opérationnel au service de la prise de décisions dans l'ensemble de l'ONUDC; c) d'examiner s'il demeure judicieux de présenter les risques de l'ONUDC et de l'Office des Nations Unies à Vienne dans un même registre.

E. Gestion des ressources humaines

51. Les ressources humaines sont un élément essentiel du risque institutionnel pour l'ONUDC, qui est conscient du fait que dans cette période de transition, il est de plus en plus important qu'il adapte ses effectifs en fonction de l'évolution des

besoins opérationnels de l'organisation². Dans son examen, le Comité a cherché à déterminer dans quelle mesure le fonctionnement et la supervision des activités du Service de la gestion des ressources humaines de l'ONUDC donnent satisfaction et comment celui-ci s'y prend, en comparaison des services de la gestion des ressources humaines d'autres entités du système, pour déployer en temps voulu le personnel nécessaire au regard des impératifs et des besoins des différents programmes.

Service de la gestion des ressources humaines

52. Le Service de la gestion des ressources humaines comprend 34 fonctionnaires, dont sept sont des administrateurs ou des fonctionnaires de rang supérieur. Il est constitué de quatre fonctions, à savoir le Bureau du chef de service, le Groupe du recrutement et des affectations, le Groupe de l'administration du personnel et le Groupe du perfectionnement du personnel. Le Service fonctionne efficacement au regard de ses objectifs, qu'il atteint largement en ce qui concerne les délais de recrutement, l'égalité des sexes et le taux d'achèvement de l'évaluation du comportement du personnel. D'après les résultats d'une enquête menée auprès du personnel par le Service en 2014, 63 % des répondants étaient « très satisfaits » ou « satisfaits » des services reçus et 16 % seulement n'en étaient pas satisfaits³.

53. Si le Service a réalisé une enquête concernant ses fonctions propres, il ne mène pas actuellement d'enquête générale auprès de l'ensemble du personnel. Le Comité a constaté que d'autres organismes des Nations Unies entreprennent des enquêtes en vue de recueillir les opinions des membres du personnel sur divers sujets, tels que les perspectives d'avancement ou l'accès à la formation, qui se sont révélées être des sources d'informations précieuses à l'appui de l'amélioration constante des résultats. Grâce à de telles informations, la direction de l'ONUDC serait mieux à même d'intégrer les changements nécessaires au programme de réforme en cours.

54. Le Comité recommande que le Service de la gestion des ressources humaines ait recours, à l'appui de sa gestion des effectifs, à des enquêtes en vue de recueillir les opinions de l'ensemble du personnel sur un vaste ensemble de questions se rapportant aux ressources humaines, ce qui lui permettrait de définir en connaissance de cause des stratégies concernant le déploiement du personnel, la formation et les capacités.

Contrôle des questions touchant aux ressources humaines

55. La direction de l'ONUDC est régulièrement évaluée pour ce qui est des questions touchant aux ressources humaines, telles que les délais de recrutement, la répartition des effectifs par sexe et le taux d'achèvement des évaluations. Ces questions sont inscrites dans un tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines, qui est intégré aux contrats de mission qui lient les hauts fonctionnaires au Secrétaire général. Le Comité note que l'ordre du jour des réunions de l'équipe de direction de l'ONUDC comprend déjà des questions

² Dans la présente section, on considère à la fois les effectifs de l'ONUDC et ceux de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Comité estime qu'aux fins d'examiner les questions de composition et de planification des effectifs, il convient de prendre compte de l'ensemble du personnel des deux entités.

³ Les résultats sont établis d'après les réponses données par 168 fonctionnaires.

relatives aux ressources humaines. Il estime toutefois que davantage pourrait être fait pour analyser des données comparables relatives aux effectifs en vue de déterminer quelle serait l'utilisation optimale des ressources, comme par exemple le juste équilibre entre les effectifs du siège et les effectifs déployés sur le terrain.

56. Les questions relatives aux ressources humaines semblent être bien intégrées à la gestion de l'exécution des programmes. Le Service de la gestion des ressources humaines travaille en collaboration avec la Division des opérations à l'examen des besoins en effectifs afférents aux différents projets. Par exemple, la Division établit des plans trimestriels de recrutement des bureaux extérieurs. Ces plans contiennent des précisions concernant chaque poste à pourvoir, relatives par exemple à la durée du contrat, aux tâches à effectuer et au grade du titulaire. Ils ne concernent actuellement que les postes à pourvoir dans les bureaux extérieurs, mais ils sont satisfaisants en comparaison des dispositions prises dans d'autres organismes des Nations Unies, comme le Comité a pu le constater.

57. Le Comité recommande que la direction continue de renforcer ses moyens d'apprécier les besoins en personnel des projets en examinant, sur la base du modèle global de dotation en effectifs du Secrétariat de l'ONU, les plans de dotation en effectifs du siège et des bureaux extérieurs, en vue de parvenir à une répartition optimale des ressources entre le siège et les bureaux extérieurs et entre les différentes classes d'effectifs.

Caractéristiques des effectifs

58. L'ONUDC, dont le personnel est réparti entre 73 bureaux régionaux, bureaux de pays ou bureaux de projet, exerce ses activités dans le monde entier. En 2014, ses effectifs, qui totalisait 1585 fonctionnaires, étaient en augmentation de 4 % par rapport à 2011⁴. Outre son effectif de base, l'ONUDC emploie 975 agents locaux du PNUD, y compris des vacataires et des agents recrutés sur le plan local, qui sont tous administrés par le PNUD. L'ONUDC et le PNUD ont conclu un accord de collaboration qui définit les services du PNUD en ce qui concerne le personnel sur le terrain, ainsi que l'appui financier et administratif au projet. L'ONUDC gère le personnel engagé par le PNUD selon les règles établies par ce dernier.

59. Le Comité, ayant examiné la gestion des ressources humaines dans d'autres entités des Nations Unies, s'est livré à une comparaison des caractéristiques des effectifs entre l'ONUDC, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux projets (UNOPS). Ces trois entités agissent dans des contextes opérationnels différents et appliquent de ce fait des modèles de fonctionnement différents, ce qui influe sur les caractéristiques de leurs effectifs. Tout en reconnaissant que l'ONUDC mène depuis son siège davantage d'activités liées à des projets ou à l'appui aux projets que les autres entités, plus actives sur le terrain, le Comité estime qu'une telle comparaison permet à la direction d'apprécier si les différences sont justifiées et offre aux différentes entités des Nations Unies un moyen d'apprendre de leurs expériences mutuelles.

⁴ Les dépenses de personnel sont calculées sur la base de l'ensemble du personnel inscrit sur les états de paie en 2014.

Tableau II.2
**Comparaison des principales caractéristiques
 des effectifs dans trois organismes des Nations Unies**

	<i>ONUDC</i>	<i>UNOPS</i>	<i>HCR</i>
Rapport du nombre de hauts fonctionnaires au reste de l'effectif	1:22	1:34	1:30
Part du personnel recruté sur le plan national dans l'effectif total (pourcentage)	73	77	73
Variation en pourcentage de la part du personnel recruté sur le plan national dans l'effectif total depuis 2011 (pourcentage)	+4	-7	-3
Proportion de femmes dans l'effectif total (pourcentage)	46	31	37
Coût salarial par membre du personnel (traitements ou honoraires et toutes prestations) (dollars É.-U.)	70 000	52 000	66 000
Variation du coût salarial par membre du personnel depuis 2012 (pourcentage)	+5	-3	-3

Source : Analyse des données de l'ONU par le Comité des commissaires aux comptes. Les données et des systèmes sous-jacents n'ont pas été examinés par le Comité.

Notes

1. Toutes les données sont celles de décembre 2014. Sous réserve des exceptions indiquées dans les notes 2 et 3, les données concernent les vacataires et le personnel employé aux conditions applicables aux fonctionnaires des Nations Unies. Pour l'UNOPS, les données se rapportent au personnel géré directement par le Bureau, sauf dans le cas du coût salarial par membre du personnel, où les données se rapportent également aux membres du personnel de l'UNOPS qui sont encadrés par des partenaires.
2. Les hauts fonctionnaires sont les fonctionnaires de la classe P-5 (ou équivalent) et de rang supérieur. Les vacataires ayant un rang équivalant à celui des hauts fonctionnaires ne sont pas pris en considération, étant donné que leur statut de consultants extérieurs limite leurs capacités de gérer le personnel de l'organisme.
3. Pour l'ONUDC et le HCR, les données relatives à la répartition par sexe se rapportent uniquement aux effectifs employés aux conditions applicables aux fonctionnaires des Nations Unies. À titre de comparaison, à l'UNOPS, les femmes représentaient 35 % de ces effectifs.

60. La composition par grade du personnel de l'ONUDC est restée constante depuis 2011, la majorité du personnel (71 %) étant occupé à des fonctions d'appui aux missions⁵. À titre de comparaison, 72 % du personnel du HCR est occupé à ce type de fonctions. Cependant, si l'on considère les coûts salariaux et non les effectifs, les résultats obtenus sont très différents : alors que 27 % des coûts salariaux du HCR se rapportent à des activités du siège, cette proportion atteint 72 % à l'ONUDC. Cela tient au fait que nombre de projets et programmes de l'ONUDC sont gérés depuis Vienne et non dans le cadre d'une mission. On trouvera à l'annexe II des données détaillées concernant la composition des effectifs et les coûts salariaux à l'ONUDC.

Gestion prévisionnelle des besoins en personnel

61. La demande à l'égard des services de l'ONUDC s'est intensifiée ces dernières années et, pour y répondre, l'Office a élargi le champ de ses activités, qui

⁵ Ces chiffres sont établis sur la base des effectifs de l'ONUDC/Office des Nations Unies à Vienne et des effectifs du PNUD gérés par l'ONUDC.

comprennent à présent la réalisation de projets et de programmes et plus seulement des travaux de recherche et de conseil. Sous l'effet de ces changements, le personnel a été soumis à des pressions nouvelles et supplémentaires, encore aggravées par les réformes des mécanismes de gestion interne comme le passage aux normes IPSAS, la transition vers Umoja et la mise en place du système de recouvrement intégral des coûts. Par suite de ces réformes, le personnel devra améliorer la saisie des données et mieux utiliser les systèmes de gestion, à l'appui des prises de décisions et de la gestion des programmes. Compte tenu également de l'expansion de ses activités et de la diversification de ses services, l'ONUDC doit gérer le risque d'une non-concordance entre les capacités de ses effectifs et ses besoins institutionnels. Le Comité estime que l'ONUDC pourrait utiliser avec profit un petit groupe de fonctionnaires spécialisés qui seraient déployés pour de courtes périodes auprès de bureaux extérieurs afin de renforcer leurs compétences et leur capacité de faire face à des changements institutionnels spécifiques. Par exemple, des spécialistes des finances pourraient être déployés auprès du bureau colombien pour y aider le personnel à mettre en œuvre des pratiques optimales.

62. L'ONUDC est confronté à un réel problème de planification de ses besoins en personnel, étant donné que ses différents projets donnent lieu, de plus en plus, à des financements à court terme, ce qui est une source d'incertitude et l'oblige à faire preuve de souplesse dans le déploiement de ses ressources en personnel. Les données qu'il utilise actuellement pour planifier ses besoins en personnel ne lui permettent pas d'appréhender de façon détaillée les compétences qu'il doit transmettre ni de savoir quels seront les besoins en ressources à moyen et à long terme. Hormis le suivi des dates de départ à la retraite, l'ONUDC n'a jusqu'à présent guère mené d'activités de planification des besoins en personnel, notamment parce que ses systèmes et processus ne se prêtent pas à des activités de veille économique. Il doit recueillir des données de meilleure qualité, sous un format qu'il puisse utiliser pour mieux savoir s'il disposera à l'avenir du personnel capable de répondre à ses besoins. La mise en service d'Umoja devrait lui permettre de disposer de capacités de veille économique mieux conçues et plus robustes.

63. L'ONU a entrepris un certain nombre de travaux sur les compétences requises, le Groupe du perfectionnement du personnel effectuant périodiquement une évaluation en vue de déterminer les besoins et les lacunes à cet égard. Le processus d'évaluation permet en outre d'identifier les domaines dans lesquels le développement du personnel s'impose. Le Comité a toutefois noté qu'il était nécessaire de formaliser ces processus et de saisir plus systématiquement les données pour permettre une évaluation des compétences du personnel. Les résultats de cette évaluation pourraient permettre à la direction de prendre des décisions plus avisées dans divers domaines, comme celui du recrutement, ou de décider s'il est préférable de nommer un généraliste ou un spécialiste à la tête d'un projet.

64. L'ONUDC devait mieux tirer parti des renseignements qu'il détient sur le plan interne. Le Groupe de l'évaluation indépendante a analysé, en les regroupant par thème, toutes les recommandations qu'il avait formulées dans ses rapports. La plupart du temps, ces recommandations concernaient la planification et la gestion des projets. Il conviendrait d'utiliser ces renseignements pour déterminer les besoins de formation du personnel et les possibilités d'évolution de carrière.

65. Le Comité recommande que l'ONUDC :

a) Établit, sur la base du modèle global de dotation en effectifs du Secrétariat de l'ONU, un modèle permettant de déterminer la composition optimale, les capacités et les besoins de formation du personnel dans un tableau d'effectif à moyen et à long terme;

b) Tire parti des possibilités qu'offre Umoja pour améliorer la collecte de données détaillées concernant les effectifs et utilise ces données pour planifier les recrutements, les besoins en personnel et les capacités requises en vue de répondre aux besoins futurs de l'institution;

c) Envisage de remettre sur pied, au siège, des équipes mobiles pouvant prêter appui aux bureaux extérieurs pour de courtes périodes.

Recrutement

66. L'ONUDC surveille les résultats annuels obtenus en regard de la cible définie dans le tableau de bord de l'ONU, qui prévoit un délai de 55 jours ouvrables entre le lancement d'une procédure de recrutement et la sélection finale. En septembre 2014, l'ONUDC avait atteint la cible. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), qui a évalué le processus de recrutement du personnel international par l'ONUDC, a conclu qu'il avait fallu, en moyenne, 43 jours ouvrables pour recruter un fonctionnaire en 2014, contre 56 jours en 2013 et 71 jours en 2012⁶. Le BSCI attribue cette amélioration à l'utilisation de fichiers de candidats présélectionnés pour pourvoir les postes vacants. En 2014, ces fichiers ont été utilisés dans 40 % des cas, contre seulement 20 % tant en 2012 qu'en 2013.

67. Ayant examiné des données plus récentes, le Comité a constaté que le délai moyen de recrutement avait augmenté, passant de 43 jours en septembre 2014 à 54 jours à la fin de décembre 2014. En 2014, 75 fonctionnaires ont été recrutés à l'ONUDC et à l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Service de la gestion des ressources humaines estime que cet allongement du délai de recrutement s'explique par des problèmes de qualité des données. Il convient qu'il lui faut améliorer la qualité des données qu'il recueille dans ce domaine mais indique que cette tâche est compliquée par le déroulement du processus. En effet, il engage parfois le processus de recrutement pour les projets à venir avant que les financements soient en place, pour faire en sorte que ces projets puissent démarrer dès que leur financement est approuvé, ce qui l'oblige à suspendre le processus lorsqu'un retard est prévu dans l'obtention du financement.

68. À compter de 2016, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies mettra progressivement en place le dispositif d'organisation des carrières et de mobilité, auquel participera l'ONUDC. Depuis 2010, le HCR applique une politique de mobilité de son personnel international. Il reconnaît que ce processus peut être lent et coûteux et il y apporte des améliorations en vue d'améliorer son efficacité. L'ONUDC pourra avantageusement tirer les leçons de cette expérience.

69. À l'occasion de sa visite au bureau extérieur colombien, en mars 2015, le Comité a également examiné le processus de recrutement du personnel national. Il a constaté que ce processus était efficace et que l'action de l'équipe des ressources humaines était à cet égard satisfaisante. L'équipe avait établi des objectifs à

⁶ Audit du processus de recrutement à l'ONUDC, décembre 2014.

atteindre à diverses étapes du processus et le Comité a pu constater qu'elle restait en contact avec les équipes chargées des projets afin de limiter les éventuels retards. Il fallait attendre en moyenne un à deux mois avant qu'une offre d'emploi soit affichée, soit moins de temps que dans le cas des bureaux de pays du HCR, où un délai supplémentaire de deux mois en moyenne était à prévoir.

70. L'équipe des ressources humaines du bureau extérieur colombien recueille des données sur de nombreux aspects du processus de recrutement, notamment sur le délai écoulé entre la date limite du dépôt des candidatures et l'établissement d'une liste restreinte. Ces données lui permettent de savoir quels aspects donnent satisfaction et dans quels domaines des améliorations pourraient être réalisées. Le Comité a noté que chaque candidat présélectionné faisait l'objet de vérifications conformément à des directives et qu'il serait possible d'alléger ces vérifications en adoptant un système plus équilibré et fondé sur l'utilisation d'échantillons et en mettant à profit les connaissances des équipes chargées des projets et leur capacité de mener le processus de recrutement.

71. Le Comité recommande que l'ONUDC améliore la qualité des données recueillies en ce qui concerne les recrutements et surveille l'incidence sur les activités opérationnelles d'éventuels retards survenant dans le processus de recrutement.

72. Le Comité recommande également que l'ONUDC tire les leçons de l'expérience acquise par le HCR et par d'autres entités qui appliquent un dispositif de mobilité et les mette à profit lorsqu'il adoptera un tel dispositif.

F. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

73. L'ONUDC a informé le Comité qu'il avait officiellement comptabilisé en pertes des montants en espèces et en créances d'une valeur comptable nette totale égale à 3,02 millions de dollars (contre 11,1 millions de dollars en 2012-2013), dont 0,703 million de dollars au titre du Programme de lutte contre la drogue et 2,34 millions de dollars, au titre du Programme de lutte contre le crime. En outre, 13,257 millions de dollars (contre 24 millions de dollars en 2012-2013) ont été comptabilisés en pertes au titre des biens durables, dont plus de 13 millions de dollars étaient des biens durables transférés aux bénéficiaires conformément aux accords de projet.

2. Versements à titre gracieux

74. L'Office a informé le Comité qu'il n'y avait pas eu de versements à titre gracieux en 2014 (comme en 2012-2013).

3. Cas de fraude ou présomption de fraude

75. Conformément aux Normes internationales d'audit (norme 240), le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. Il ne convient cependant pas de compter sur sa vérification

pour relever toutes les erreurs ou irrégularités, car c'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

76. Au cours de l'audit, le Comité pose des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Le Comité demande également à l'administration si elle a connaissance de cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives.

77. Le Comité n'a décelé aucun cas de fraude à l'occasion de son audit et aucun cas n'a été porté à son attention lors de ses vérifications. Bien qu'un dispositif de contrôle interne et un programme du BSCI soient en place, aucun dispositif systématique n'existe actuellement pour prévenir, détecter et signaler les activités frauduleuses et les risques de fraude ne sont pas examinés de façon systématique. En conséquence, les moyens dont dispose le Comité pour déterminer si le nombre des cas de fraude qui lui sont signalés est exhaustif sont limités et il n'écarter pas la possibilité qu'un nombre non négligeable de cas ne soient pas déclarés.

78. L'Office a indiqué qu'un cas de fraude faisait l'objet d'une enquête (contre six en 2012-2013). Les fonds ayant été récupérés, aucun cas de fraude avérée n'a entraîné de pertes financières pour l'ONUDC en 2014. La valeur de la fraude présumée s'est élevée à 18 115 dollars (le chiffre pour 2012-2013 ayant été revu en baisse et ramené à 23 598 dollars). Toutes ces fraudes présumées ont été commises par des membres du personnel et impliquent des détournements, la prise abusive de jours de congé de maladie, un mauvais usage des ressources de l'organisation ou le non-respect des instructions administratives. L'ONUDC n'a pas engagé de poursuites pénales contre les personnes concernées au titre des fraudes commises.

79. En 2014, l'ONUDC a achevé ses enquêtes concernant quatre cas de fraude, représentant une valeur totale de 13 308 dollars. Les seules affaires portées à l'attention du Comité sont celles qui touchent directement l'ONUDC.

G. Remerciements

80. Le Comité tient à remercier le Secrétaire général adjoint et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Mussa Juma **Assad**

Sir Amyas C. E. **Morse**
Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(Vérificateur principal)

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde
(Signé) Shashi Kant **Sharma**

Annexe I

État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs

1. Au 31 mars 2015, sur les 35 recommandations formulées pour 2012-2013 et les années précédentes et qui étaient restées en suspens, 13 (soit 37 %) étaient en cours d'application et 22 (soit 63 %) avaient été appliquées ou remplacées. Aucune n'entrait dans la catégorie « recommandation non appliquée ».
2. Globalement, pour bon nombre des recommandations toujours en cours d'application, des avancées significatives ont été réalisées, entre autres pour ce qui est de la collecte d'informations permettant de mesurer, à l'aune des cibles fixées, les progrès accomplis dans le cadre des projets et programmes, et en ce qui concerne l'obtention de données relatives au volume et à la valeur des achats effectués par les bureaux extérieurs.
3. Le tableau ci-après présente l'état d'avancement de toutes les recommandations précédemment formulées par le Comité.

État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs

<i>Période financière au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Observations de la Direction – mai 2015</i>	<i>Observations du Comité – juin 2015</i>	<i>Recommandation intégrale-ment appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'appli-cation</i>	<i>Recom-manda-tion non appliquée</i>	<i>Recom-manda-tion devenue caduque</i>	<i>Recom-manda-tion classée par le Comité</i>
2012-2013 ^a , par. 20	Le Comité a recommandé à l'ONUDC de coordonner toute amélioration apportée aux systèmes, de façon à répondre aux besoins immédiats des utilisateurs et à ses besoins propres. La capacité de suivre et d'évaluer centralement et facilement les données de gestion financière est fortement entravée par le manque de fonctionnalité et la dispersion des systèmes. De plus, le système de contrôles de l'ONUDC est fortement décentralisé.	L'application de cette recommandation est en cours.	Le Comité réitère la recommandation qu'il avait formulée pour 2012-2013. L'ONUDC s'engagera dans les premières phases d'application d'Umoja en septembre 2015. La mise en place d'Umoja est une occasion à saisir pour améliorer la fonctionnalité des systèmes d'information de gestion. C'est aussi le moment opportun pour étudier comment, après l'entrée en service d'Umoja, les systèmes s'inscriront dans un système financier et administratif global cohérent.		X			
2012-2013 ^a , par. 23	Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'élargir la portée des rapports des bureaux extérieurs et d'y inclure d'autres éléments, tels que les biens durables.	Cette recommandation a été appliquée. Les rapports établis par les bureaux extérieurs de l'Office couvrent des domaines variés, tels que les approbations mensuelles des états de paie, les approbations d'achats de biens et la ventilation des dépenses mensuelles. Ces éléments permettent au directeur du projet ou du programme d'approuver l'utilisation des fonds par rapport à chaque contribution annoncée. En outre, l'obligation d'obtenir une certification annuelle a été	L'ONUDC adresse à chaque bureau extérieur des instructions concernant les procédures de clôture et les données et pièces justificatives à fournir. La visite effectuée par le Comité au bureau de Colombie a permis d'affirmer que les procédures de clôture des bureaux extérieurs ont été renforcées, ce que confirme une bonne piste d'audit. Le contrôle des biens durables confirme qu'une nette amélioration a eu lieu dans ce domaine depuis l'audit de 2012-2013.	X				

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

2012-2013^a,
par. 26

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de renforcer ses activités d'examen trimestriel en vue de garantir la validité et l'exactitude des engagements non réglés et d'envisager de compléter les directives et les contrôles dans ce domaine afin que les engagements soient mis à jour en temps et en heure.

ajoutée à la liste des points que les bureaux extérieurs doivent avoir remplis à la date de clôture des comptes, qui impose aussi de confirmer que l'inventaire des immobilisations corporelles a été effectué et de respecter le principe d'exécution.

Par ailleurs, la maquette du rapport annuel de contrôle interne, en usage depuis 2010, a été revue en 2013. On doit désormais trouver dans le rapport la certification des représentants des bureaux extérieurs quant au respect des exigences relatives aux opérations et à la gestion.

Cette recommandation a été appliquée.

L'ONUDC a amélioré les états qui permettent aux utilisateurs d'examiner et de suivre les engagements non réglés.

Il a également publié, le 14 janvier 2014 et le 25 août 2014, des « messages du jour » à l'intention de tous les utilisateurs, concernant l'examen des engagements non réglés.

En outre, l'Office a organisé :

- Un atelier de formation sur l'examen et le suivi des engagements non réglés, destiné aux membres du

À la lumière de l'examen qu'il a effectué, le Comité affirme qu'en conséquence du passage aux normes IPSAS, le suivi des engagements non réglés a progressé. Les systèmes comptables de l'ONUDC ont été adaptés pour permettre aux utilisateurs d'indiquer la réception des biens ou services correspondant aux engagements non réglés, ce qui signifie que ces engagements sont vérifiés et mis à jour au moins une fois par an.

Ce nouveau mécanisme permet d'automatiser le traitement par lots des montants à comptabiliser au titre des

X

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

personnel (4 séances tenues en novembre 2014, 80 participants);

- Un atelier de formation visant à expliquer les normes IPSAS au personnel en poste à Vienne (13 séances tenues entre mai et décembre 2014, 191 participants) et au personnel des bureaux extérieurs (6 séances assurées via WebEx en septembre et octobre 2014, 75 connections à WebEx).

Enfin, l'Office a coopéré directement avec les référents des différentes divisions et les agents certificateurs. Ces mesures ont permis de réduire sensiblement le nombre d'engagements non réglés en fin d'année et d'améliorer la qualité du suivi comptable.

charges à payer dans les états financiers conformes aux normes IPSAS.

Les rappels trimestriels concernant l'examen des engagements non réglés sont toujours publiés et contrôlés. Le montant des engagements non réglés a diminué de 25 %, ce qui témoigne de l'amélioration du suivi et des mises à jour.

Les engagements non réglés font désormais partie des éléments examinés par le personnel comptable avant que ne soient publiées les modifications du budget.

Il est cependant trop tôt pour savoir si une routine d'examen trimestriel de la question des engagements non réglés est en place.

2012-2013^a,
par. 30

Le Comité a recommandé que les bureaux extérieurs de l'ONUDC mettent rapidement à jour les registres des immobilisations corporelles en y faisant apparaître tous les ajouts, liquidations et transferts effectués au moment de l'achèvement des projets et de la cession des biens.

Cette recommandation a été appliquée.

Sur instruction du siège de l'Office, chaque bureau extérieur a procédé à la vérification de ses immobilisations corporelles et soumis au Service de la gestion des ressources financières un document présentant la comparaison entre les résultats de la vérification et le registre des immobilisations corporelles.

Le contrôle des biens durables confirme qu'une nette amélioration a eu lieu dans ce domaine depuis l'audit de 2012-2013. De petites erreurs subsistent toutefois, mais le Comité s'y attendait dans une certaine mesure, étant donné que le passage aux normes IPSAS implique un changement de culture qui nécessite plus de temps pour s'opérer.

X

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

2012-2013^a,
par. 34

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de mettre au point des solutions en vue du passage aux normes IPSAS et de faire en sorte d'intégrer, à titre prioritaire, la saisie rapide des données et les procédures de validation à ses méthodes de travail.

Les bureaux compétents du siège continueront de fournir, selon les besoins, leurs services techniques se rapportant aux procédures à suivre pour mettre à jour les registres des immobilisations corporelles lors des ajouts, des liquidations et des transferts de biens afférents aux projets.

Cette recommandation a été appliquée dans la mesure du possible, compte tenu de la mise en service prochaine d'Umoja. Le registre des immobilisations corporelles des bureaux extérieurs a été amélioré pour qu'y figurent les informations relatives aux biens afférents aux projets. De nouvelles évaluations par sondage ont été réalisées pour contrôler la saisie des données et examiner leur exactitude et leur exhaustivité.

Des progrès ont été accomplis dans la fourniture de données aux fins de l'audit, entre l'examen des soldes d'ouverture et la première clôture des comptes réalisée conformément aux normes IPSAS. Toutefois, les données ont été produites de façon largement manuelle, sur des feuilles de calcul volumineuses.

Il était parfois très long de remonter des états financiers aux feuilles de calcul et aux systèmes informatiques pertinents en raison de la complexité du dispositif. Par conséquent, la possibilité de valider l'information financière rapidement et simplement est compromise.

X

2012-2013^a,
par. 38

Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'achever son inventaire des risques institutionnels d'ici à juin 2014 en classant les risques par ordre d'importance et en déterminant des mesures

Cette recommandation a été appliquée.
Depuis que l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUDC ont établi l'inventaire des risques et mis

Comme indiqué dans le rapport en question, des progrès notables ont été accomplis dans ce domaine. Néanmoins, il n'existe pas de piste d'audit claire permettant de prouver

X

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

d'atténuation. L'équipe de direction devra examiner régulièrement l'inventaire et prendre des mesures pour atténuer tout risque nouveau.

en place une structure de gouvernance et un mécanisme de surveillance dans le cadre du dispositif de gestion du risque institutionnel, l'ONUDC a entrepris l'élaboration de plans d'intervention et de traitement des risques, et les coordonnateurs de la gestion du risque assurent la surveillance lors de leurs réunions mensuelles. L'ensemble du personnel a été invité à suivre une formation en ligne sur la gestion du risque institutionnel et tous les documents ayant trait à ces questions sont disponibles sur l'Intranet de l'Office. Le mécanisme actionné visait à désigner le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne et Directeur exécutif de l'ONUDC comme centre de coordination pour la gestion du risque institutionnel pour ces deux entités. Ce centre de coordination fera rapport à la direction lors des réunions trimestrielles du Comité de coordination de la gestion. Le premier rapport a été achevé en février 2015, au moment de la réunion du Comité de coordination pour le premier trimestre.

que des opérations d'atténuation des risques ont été préparées et menées à bien. De plus, l'Office s'emploie toujours à étendre l'inventaire des risques à ses bureaux extérieurs. Le Comité juge donc que la recommandation est bien prise en compte mais toujours en cours d'application; l'ONUDC a prévu d'œuvrer encore à sa mise en œuvre en 2015.

<i>Période financière au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Observations de la Direction – mai 2015</i>	<i>Observations du Comité – juin 2015</i>	<i>Recommandation intégrale-ment appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation classée par le Comité</i>
2012-2013 ^a , par. 40	Le Comité a recommandé à l'ONUDC de se doter d'un moyen fiable de recherche des informations relatives au nombre de projets en cours d'exécution ainsi qu'aux budgets et aux dépenses correspondant à chacun d'entre eux.	L'Office estime que la recommandation a été appliquée et déclare : « Le Service de la technologie de l'information a élaboré un rapport dans lequel le nombre de projets en cours d'exécution est indiqué et les budgets et les dépenses correspondant à chacun d'entre eux sont présentés. Le rapport se trouve dans le menu Budget Revision Forms, en cliquant sur Real-Time Requests puis Financial Statements and Others. »	Le Comité a consulté des extraits de rapports faisant état des projets en cours d'exécution, et des budgets et dépenses s'y rapportant.	X				
2012-2013 ^a , par. 45	Le Comité a recommandé à l'ONUDC que les directeurs d'un projet dont on se propose d'accroître le budget ou de prolonger la durée indiquent clairement et succinctement, dans le document relatif à la révision, les résultats supplémentaires attendus de cette augmentation ou de cette prolongation.	L'Office estime que la recommandation a été appliquée et déclare : « Les révisions de projets menées récemment suivent le modèle de document révisé selon lequel les directeurs de projets doivent préciser les résultats qui ont été ajoutés ou modifiés à la suite de la révision. »	Le Comité a consulté un modèle de document selon lequel les directeurs de projets doivent décrire les « modifications des résultats attendus » liées à la révision d'un projet. Toutefois, on trouve bien souvent la mention « sans objet » dans ce champ, alors que des conseils sont fournis pour aider à compléter le modèle. Ce type de réponse fera l'objet d'un refus, mais il est nécessaire d'arriver à obtenir des réponses appropriées dès le début. Le portail ProFi permet de suivre l'évolution des révisions de projets. Il rassemble des données détaillées sur les révisions de projets proposées en 2014 : le nombre de documents soumis et leur parcours, le nombre des	X				

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

2012-2013^a,
par. 46

Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'analyser régulièrement les raisons motivant les révisions ou prolongations afin de déterminer si la démarche actuelle, qui repose sur les projets, est le moyen le plus efficace pour l'Office d'utiliser les fonds dont il dispose pour atteindre ses objectifs. Le Comité lui a également recommandé de trouver les moyens d'améliorer la planification des projets.

L'Office estime que la recommandation est en cours d'application et déclare : « Les projets sont révisés lorsque leur durée doit être prolongée ou leur budget augmenté. L'ONUDC mène actuellement beaucoup moins de projets qu'auparavant (par rapport à 2010, par exemple) alors que son volume de programmes a sensiblement augmenté. Cela démontre que la quantité de projets et de révisions est maintenant plus rationnelle. Le Manuel relatif aux programmes et aux opérations de l'ONUDC et les Directives pour la programmation intégrée confirment que les projets demeurent le moyen d'action privilégié par l'Office pour atteindre ses objectifs. »

révisions qui ont été adoptées sans que des remarques supplémentaires ne soient formulées, celles qui ont donné lieu à des observations ou qui ont été renvoyées pour être encore modifiées.

Le Comité a examiné des éléments qui prouvent que des documents relatifs aux révisions de projets ont été soumis. Il a également constaté que pour être adoptées, les révisions de projets doivent être approuvées directement par le Service de la gestion des ressources financières et le Service de la gestion des ressources humaines (dans le cas où du personnel est recruté sur le plan international), et doivent obligatoirement faire l'objet de consultations avec les sections techniques et opérationnelles du siège, avant d'être soumises à la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain, qui procède à l'examen final et les transmet aux chefs de divisions pour recueillir leurs avis. L'analyse d'un échantillon de révisions de projets approuvées au premier trimestre 2014 montre que la majorité des 38 propositions de révisions traitées pendant cette période avaient des motifs principalement administratifs :

X

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

2012-2013^a,
par. 48

Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'obtenir l'engagement formel des pays bénéficiaires en faveur des objectifs d'un projet avant de le mettre en œuvre et de ne débiter l'exécution du projet qu'une fois tous les accords officiels obtenus.

L'Office estime que la recommandation a été appliquée et déclare : « Le Comité des commissaires aux comptes a formulé cette recommandation après avoir conduit un audit au Bureau régional pour l'Asie centrale. Dans le prolongement des réponses données lorsque la lettre d'observations a été publiée, l'Office procède à l'élaboration d'un nouveau programme du Bureau régional pour l'Asie centrale, auquel les États Membres et les pays bénéficiaires seront largement associés. L'Office signale que cette recommandation a été émise alors que le programme régional pour l'Asie centrale n'était pas encore en place. Ce programme régional, en cours d'élaboration, sera signé par tous les pays bénéficiaires et présenté à la prochaine réunion

24 étaient des demandes de prolongation pour diverses raisons et 9 avaient pour seul objectif de faire des ajustements au sein du personnel recruté pour le projet concerné.

Le Comité a appris que le personnel en poste dans les bureaux extérieurs était préoccupé par le temps que prenait le siège pour approuver les révisions.

Le Comité a examiné une liste récapitulative relative à l'approbation des projets, que les directeurs de projets doivent remplir pour confirmer que l'accord a été signé par un État Membre. Ils doivent y joindre une copie de l'accord signé. C'est seulement une fois que la preuve de la signature du projet est téléchargée dans le système ProFi que le Service de la gestion des ressources financières débloque les fonds pour que la mise en œuvre du projet commence.

X

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

ministérielle visant à conclure un mémorandum d'accord. Les programmes mondiaux, du fait de leur nature particulière, ne sont pas soumis aux mêmes procédures de signature, mais l'Office cherche toujours à obtenir la preuve écrite de l'intérêt du bénéficiaire et de sa volonté de participer au programme, qu'il s'agisse d'une lettre, de la nomination de coordonnateurs ou d'une demande d'assistance formulée explicitement par un État Membre. Dans certains cas, il est prescrit de signer un mémorandum d'entente si nécessaire. »

2012-2013^a,
par. 53

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de déterminer, pour les projets entrepris conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, et dès la phase de planification, si certaines activités peuvent être menées unilatéralement et, le cas échéant, d'en tenir dûment compte lors de la planification.

L'Office estime que la recommandation a été appliquée et déclare : « L'Office a remarqué que le Comité a émis la recommandation après avoir conduit un audit au Bureau de la liaison et des partenariats, au Brésil. Jusqu'à présent, aucun accord nouveau n'a été négocié conjointement par le Bureau de la liaison et des partenariats et d'autres organismes des Nations Unies. Dans le cadre des autres projets interorganisations, l'Office se conforme aux modalités arrêtées par les Nations Unies pour les

Le Comité présume qu'il est exceptionnel que les bureaux extérieurs mènent des projets conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies. Moins de 5 % des descriptifs de projets approuvés depuis début 2013 concernent des projets exécutés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies. Le dossier relatif au projet définit les résultats que l'ONUDC est responsable d'amener à réaliser.

X

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

programmes conjoints. Parmi les projets conjoints auxquels participe l'ONUDC figure par exemple le programme quadriennal intitulé "Action d'envergure mondiale visant à prévenir la traite des êtres humains et le trafic de migrants et à lutter contre ceux-ci". Ce programme sera exécuté par l'Office en collaboration avec les organisations internationales compétentes, qui auront la qualité de partenaires d'exécution et auront chacune la responsabilité d'atteindre un objectif différent du programme. »

2012-2013^a,
par. 57

Le Comité a recommandé que lorsqu'un directeur de projet ne soumet pas sur le portail d'informatique décisionnelle ProFi son rapport d'étape dans un délai d'un mois suivant la fin de la période prévue à cet effet, le chef de division concerné doit prendre des mesures correctives afin que la direction et les parties prenantes puissent disposer d'informations précises sur les progrès accomplis et régler rapidement tous les problèmes pouvant survenir dans l'exécution du projet.

L'Office estime que la recommandation a été appliquée et déclare :
« L'obligation de soumettre des rapports d'étape de façon annuelle ou semestrielle est de plus en plus respectée. Les chefs de divisions ont répété dans bon nombre de courriels la nécessité pour les bureaux extérieurs de faire rapport en temps utile. Toutes les divisions veillent à ce que cela soit respecté et des rappels réguliers sont envoyés si nécessaire. »

Le Comité a consulté des copies X des courriels génériques envoyés aux responsables pour leur rappeler de soumettre leurs rapports d'étape annuels. En septembre 2014, huit rapports étaient encore attendus. L'obligation de soumettre ces rapports est mieux respectée depuis que l'Office a mis en place un système de contrôle. En parallèle, le portail ProFi a été développé, des messages automatiques sont envoyés aux directeurs de projets pour leur indiquer le moment de commencer les rapports d'étape et des rappels automatiques sont envoyés de façon répétée lorsque la date de remise du

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

2012-2013^a,
par. 58

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de revoir ses procédures actuelles en matière d'établissement de rapports, qu'ils soient à usage interne ou à l'intention des donateurs, en vue de déterminer s'il est possible de mener à bien cette tâche de façon plus économique, par exemple en simplifiant ou en optimisant ces procédures ou en limitant les contributions demandées au personnel du projet.

L'ONUDC déclare que cette recommandation est en cours d'application, et ajoute : « En instituant l'établissement d'un rapport annuel sur l'exécution des programmes, dont le modèle est simplifié, l'Office a rationalisé et clarifié la tâche d'élaboration des rapports par les bureaux extérieurs. Dès 2015, ce rapport sert aussi à fournir les données de base utilisées pour établir le rapport annuel de l'Office. Grâce au nouveau système de rapports annuels, tous les rapports sur l'exécution des projets et programmes seront dûment examinés en 2015. »

rapport est dépassée. Des rapports de suivi trimestriels permettent de surveiller le respect de l'obligation de faire rapport, à l'aide d'un code couleur. Un suivi par courriel est mis en place lorsque le délai d'un mois a été dépassé.

Le Comité est conscient qu'avec le lancement d'Umoja, les procédures d'établissement de rapports seront encore rationalisées et ajustées. Il a examiné deux rapports sur l'exécution des programmes, respectivement de 23 et 29 pages.

X

2012-2013^a,
par. 60

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de demander aux chefs de division de prendre les mesures nécessaires dans le cas où les directeurs de programmes régionaux et nationaux ne soumettent pas les rapports annuels sur l'exécution des programmes au Comité d'examen des programmes, afin que les progrès puissent être contrôlés; le Comité d'examen

L'ONUDC déclare que cette recommandation a été appliquée, et ajoute : « Dans un message du jour en date du 14 novembre 2014, le Directeur de la Division des opérations a souligné l'importance des rapports soumis par les bureaux extérieurs. Le Groupe de la planification stratégique et des

Le Comité a consulté une note envoyée par le Directeur de la Division des opérations en novembre 2014, dans laquelle il rappelait aux représentants la liste des rapports devant être prêts en janvier. Un rappel a été envoyé le 1^{er} janvier 2015. Le Comité n'a vu aucune preuve de manquement à l'obligation de faire rapport.

X

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

devrait, quant à lui, signaler tous les manquements au Directeur exécutif et au chef de division concerné.

questions interorganisations, le secrétariat du Comité d'examen des programmes et les sections régionales fixent le calendrier du Comité pour l'examen des rapports en attente. Le secrétariat du Comité d'examen des programmes signale aussi aux chefs de divisions et aux directeurs de programmes les rapports annuels sur l'exécution des programmes dont la présentation est en attente ou en retard. »

Il a pu lire la liste des programmes et de leurs durées.

2012-2013^a,
par. 64

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de dresser, d'ici à août 2014, un tableau complet et exact des dépenses effectuées au profit et par l'intermédiaire des entités extérieures, afin de déterminer les domaines dans lesquels un appui, des ressources ou une mise en conformité supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour garantir la capacité de l'Office à gérer convenablement ses relations avec des entités extérieures. L'Office devrait examiner et mettre à jour régulièrement ces informations, de préférence chaque trimestre et, au minimum, une fois par an.

L'ONUDC déclare que cette recommandation a été appliquée, et ajoute : « En vue de disposer d'un tableau complet des dépenses, il a été demandé à tous les bureaux extérieurs de donner confirmation des collaborations prévues avec des entités extérieures, y compris celles demandées par l'intermédiaire du PNUD. Toutes les dépenses effectuées par l'intermédiaire de partenaires d'exécution sont indiquées dans des rubriques séparées dans les projets pour lesquels ces partenaires ont reçu des fonds au titre de l'accord conclu avec l'Office. Les subventions accordées sont répertoriées au fur et à mesure dans un document de suivi des

Le Comité a examiné des extraits de tableaux des dépenses disponibles sur le portail ProFi, dans lesquels figuraient des rubriques distinctes pour les organismes subventionnés et les entités extérieures. Ces données peuvent être téléchargées à tout moment depuis le portail ProFi, sur lequel apparaissent les crédits budgétaires ouverts par rubrique.

X

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

2012-2013^a,
par. 70

Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'évaluer, dans le cadre du processus de sélection, l'adéquation et les capacités des entités extérieures et à conserver une documentation relative aux processus utilisés.

subventions et comptabilisées comme dépenses dans la rubrique consacrée aux subventions. Lors de la clôture des comptes, afin de s'assurer que ces derniers sont exhaustifs, les paiements versés à des entités extérieures classées comme organismes subventionnés ou partenaires d'exécution sont comparés avec les chiffres indiqués dans les accords signés. Ainsi, un tableau complet et exact des dépenses effectuées par l'intermédiaire des entités extérieures est disponible. »

L'ONUDC déclare que cette recommandation a été appliquée, et ajoute : « Le processus de sélection des partenaires d'exécution, clairement défini dans le Manuel de l'ONUDC relatif aux partenaires d'exécution, prévoit d'évaluer l'adéquation et les capacités des entités extérieures. Un dossier est créé à chaque fois que l'Office démarque un partenaire d'exécution. De surcroît, le processus de sélection des organismes pouvant bénéficier de subventions est clairement défini dans le Manuel de l'ONUDC relatif aux subventions. Le modèle d'appel à propositions établit

Le Comité est conscient que le Comité des subventions et des collaborations avec les entités extérieures est chargé d'approuver la sélection des partenaires d'exécution. Il a constaté des éléments prouvant que le recours aux partenaires externes était contrôlé. Le Comité a également examiné une piste d'audit démontrant que la capacité d'exécution fait l'objet d'une évaluation technique.

X

<i>Période financière au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Observations de la Direction – mai 2015</i>	<i>Observations du Comité – juin 2015</i>	<i>Recommandation intégrale-ment appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'appli-cation</i>	<i>Recom-manda-tion non appliquée</i>	<i>Recom-manda-tion devenue caduque</i>	<i>Recom-manda-tion classée par le Comité</i>
2012-2013 ^a , par. 72	Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'inclure dans les accords de financement conclus avec toutes les entités auxquelles il verse des fonds une clause spécifiant la mise en place d'un dispositif de suivi.	les conditions à remplir pour obtenir des subventions inférieures à 60 000 dollars. Le respect de ces conditions doit être vérifié pour chaque organisme dont la demande est présentée pour examen au Comité des subventions. » L'ONUDC déclare que cette recommandation a été appliquée et ajoute : « Le modèle pour les accords de subvention comprend une clause prévoyant la mise en place d'un dispositif de suivi. En outre, le Cadre régissant le recours aux partenaires externes comprend des directives détaillées et des modèles en ce sens. »	Le Comité a examiné un échantillon de projets qui avaient mis en place un dispositif de suivi ainsi que les résultats obtenus à l'issue de ce processus. Le Comité se félicite de l'introduction d'une clause prévoyant la mise en place d'un dispositif de suivi dans le Cadre qui permettra de l'appliquer à plus grande échelle.	X				
2012-2013 ^a , par. 75	Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'améliorer le Cadre régissant le recours aux partenaires externes. Le Comité suggère à l'ONUDC de prendre les dispositions suivantes : • Préciser que, même lorsqu'il recourt à un partenaire extérieur, l'ONUDC est responsable, en dernier ressort, de l'utilisation efficiente des fonds mis à disposition par les donateurs; • Faire figurer, dans la partie du Cadre relative au devoir de diligence et à la sélection des partenaires, une clause stipulant la nécessité de consulter les	L'ONUDC déclare que l'application de cette recommandation est en cours et ajoute : « Du personnel a été recruté pour appuyer l'application du Cadre (Groupe du recours aux partenaires externes de la Division de la gestion) et a été chargé d'affiner et d'améliorer le Cadre ainsi que ses manuels d'ici à la fin de 2015. En ce sens, des consultations sont menées actuellement avec les clients et des matériels de formation ainsi que des diagrammes présentés sur une page sont distribués. »	Le Comité note que cette recommandation doit encore être appliquée et que l'ONUDC a l'intention de réviser le Cadre dans les mois à venir. Des préoccupations ont été portées à l'attention du Comité en ce qui concerne la manière dont le Cadre en vigueur est appliqué dans les bureaux extérieurs, notamment le classement d'une gamme de fournisseurs dans la catégorie « partenaires d'exécution ».		X			

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

collègues de l'ONUDC et
d'autres organismes des Nations
Unies pour savoir si l'entité
pressentie a satisfait aux
exigences fixées dans le cadre de
précédentes collaborations;

- Fournir des modèles d'accords
avec les partenaires d'exécution;
- Bien faire comprendre aux chefs
de projet qu'une partie des fonds
alloués aux projets doit être
réservée au financement des
activités de sélection et de suivi;
- Fournir des directives concernant
les montants minimum et
maximum de financement et fixer
une limite à la durée des
partenariats;
- Établir un lien clair entre, d'une
part, les options en matière de
suivi et, d'autre part, les risques
et l'importance des projets;
- Définir les modalités selon
lesquelles les bureaux extérieurs
doivent enregistrer et analyser
des données telles que le nombre,
la fréquence et la valeur des
accords conclus avec les
partenaires;
- Mettre en place des directives
plus détaillées concernant la
collecte d'informations sur les
résultats des partenaires, et
notamment l'évaluation, à l'issue
du partenariat, des partenaires et
de la qualité de leurs services.

<i>Période financière au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Observations de la Direction – mai 2015</i>	<i>Observations du Comité – juin 2015</i>	<i>Recommandation intégrale-ment appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation classée par le Comité</i>
2012-2013 ^a , par. 77	Le Comité a recommandé que l'ONUDC veille, notamment par l'intermédiaire de sa Division des opérations, au respect du Cadre régissant le recours aux partenaires externes et qu'il détermine, d'ici à juillet 2015, si la mise en place de ce cadre a eu une incidence notable sur le rythme ou la portée de l'exécution des projets.	Il semblerait que l'ONUDC n'ait pas présenté d'évaluation sommaire mais, conformément à la recommandation du paragraphe 75, il déclare : « Du personnel a été recruté pour appuyer l'application du Cadre (Groupe du recours aux partenaires externes de la Division de la gestion) et a été chargé d'affiner et d'améliorer le Cadre ainsi que ses manuels d'ici à la fin de 2015. En raison d'un retard dans le recrutement, l'application de cette recommandation a été retardée. »	Cette recommandation s'apparente à celle du paragraphe 75 et devrait être prise en compte dans l'examen du Cadre prévu pour la fin de 2015. Le Comité note que l'évaluation de l'ONUDC révèle que les progrès sont plus lents que prévus.		X			
2012-2013 ^a , par. 81	Le Comité a recommandé à l'ONUDC de demander au Service de la gestion des ressources financières, à la Section des achats et à la Division des opérations, de doter l'Office des moyens nécessaires pour recueillir et analyser régulièrement des données complètes et fiables sur le volume et la valeur des achats effectués par les bureaux extérieurs, afin de déterminer les domaines dans lesquels un appui, des ressources ou une mise en conformité supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour s'assurer que l'Office dispose des capacités voulues en matière d'achats.	L'ONUDC estime que cette recommandation a été appliquée et déclare : « Des états récapitulatifs des achats effectués par les bureaux extérieurs qui suivent le volume de ces achats ont été établis. Le montant optimal des ressources nécessaires aux achats ne peut être évalué que par des visites de contrôle. » La Division de la gestion recueille des informations sur la valeur des achats dans le rapport annuel de contrôle interne. Ce rapport contient également des informations concernant le respect des règles en matière d'achats.	Le Comité a examiné le rapport annuel de contrôle interne du Bureau des services de contrôle interne et a constaté que le recensement des obligations découlant des opérations d'achat faisait l'objet d'un suivi, que les opérations d'achat portant sur des montants élevés étaient recoupées et que des prescriptions étaient formulées en ce qui concerne les prestations des fournisseurs.	X				

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

2012-2013^a,
par. 82

Le Comité a également recommandé à l'ONUDC de trouver un moyen pour vérifier que les achats effectués par les bureaux extérieurs sont conformes aux règles de l'ONUDC et de l'Office des Nations Unies à Vienne en matière d'achats.

L'ONUDC déclare que l'application de cette recommandation est en cours et ajoute : « Bien que le Groupe des achats n'ait participé à aucune évaluation des bureaux extérieurs menée par les équipes interdivisions, une évaluation sommaire du Bureau régional au Panama a été menée en septembre 2014, alors que la formation relative aux opérations d'achat était dispensée. À l'époque, tous les achats effectués au Panama étaient réalisés par le PNUD. À l'avenir, davantage de missions d'évaluation seront entreprises sur le terrain, mais la date exacte de ces missions n'est pas encore connue. Le Groupe des achats continuera de demander et d'analyser les plans d'achat des bureaux extérieurs au fur et à mesure qu'ils seront présentés. Les missions ponctuelles d'évaluation bénéficieront, sur demande, d'un appui et d'un financement. »

Le Comité est conscient que des expéditions ont été menées sur le terrain et que des formations ont été dispensées au Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes au Panama en septembre 2014 et au Bureau de pays du Nigéria en février 2015. Aucun bureau n'avait de délégation de pouvoir pour les achats et chacun dépendait du PNUD en ce qui concerne les fonctions d'achat. Parmi les actions non conformes aux règles en matière d'achats figurent la non-présentation des plans d'achat, le non-respect des délais d'exécution et l'incapacité d'établir des cahiers des charges bien conçus. Des formations axées sur les règles en matière d'achats ont été dispensées aux deux bureaux afin de remédier à cette situation. Le Comité s'attend à ce que tous les bureaux extérieurs qui effectuent des activités d'achat soient suffisamment formés et disposent des moyens nécessaires pour remplir cette fonction et qu'ils soient capables de contester et d'examiner les achats réalisés par le PNUD lorsqu'il exerce cette fonction.

X

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

2012-2013^a,
par. 85

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de s'efforcer de déterminer si, par manque de personnel, des bureaux extérieurs n'assuraient pas la séparation des tâches voulue conformément aux bonnes pratiques en matière d'achats.

L'ONUDC déclare que l'application de cette recommandation est en cours et ajoute : « Le Groupe des achats a procédé à une analyse des bureaux extérieurs ayant une délégation de pouvoir pour les achats. Sur les 12 bureaux retenus, 7 ont déclaré qu'ils remplissaient des fonctions d'autorisation et de certification. Le Groupe achèvera son examen afin de déterminer si les bureaux assurent une séparation des tâches adéquate. »

Le Comité est conscient que 12 bureaux ont une délégation de pouvoir pour les achats allant jusqu'à 40 000 dollars. Six fonctionnaires ont uniquement une délégation de pouvoir pour les achats. Cinq fonctionnaires ont une délégation de pouvoir pour les achats et remplissent des fonctions de certification. Un fonctionnaire n'a plus de délégation de pouvoir pour les achats depuis sa relocalisation. Le manque de personnel disponible est la raison pour laquelle cinq fonctionnaires ont une délégation de pouvoir pour les achats et remplissent en même temps des fonctions de certification. Dans la mesure du possible, des efforts doivent être déployés pour éviter le chevauchement des fonctions, bien que ce risque soit toujours présent.

X

2012-2013^a,
par. 87

Le Comité a recommandé que les bureaux extérieurs collaborent avec le siège de l'Office à l'établissement et à la tenue d'un fichier officiel consacré aux prestations des fournisseurs, auquel on pourrait aisément se reporter pour les futures opérations d'achat.

L'ONUDC déclare que l'application de cette recommandation est en cours et ajoute : « Le rapport consacré aux prestations des fournisseurs est actuellement en phase d'essai. »

Le Comité a conscience du fait que le rapport consacré aux prestations des fournisseurs a été envoyé à tous les bureaux extérieurs afin d'être complété. Toutefois, la date à laquelle il sera renvoyé n'est pas connue.

X

2010-2011^b,
par. 29

Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'élaborer un plan de gestion des risques cohérent.

Sans objet

Cette recommandation est devenue caduque en raison des progrès accomplis et des commentaires formulés en ce

X

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

2010-2011^b,
par. 38

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de rendre compte des donations de façon uniforme et dans le respect du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi de faire en sorte que toute exception aux règles soit correctement enregistrée et justifiée au moment où les contributions annoncées sont reçues.

L'application de cette recommandation était en cours en 2014, année d'application des normes IPSAS.

qui concerne la recommandation 2012-2013, par. 38.

Cette recommandation est devenue caduque en raison des événements; on a vérifié la conformité aux normes IPSAS des accords relatifs aux recettes et on a établi qu'ils étaient matériellement exacts.

X

2010-2011^b,
par. 39

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de distribuer à l'ensemble du personnel une version améliorée de ses directives et instructions relatives aux recettes, notamment sur la procédure d'autorisation, afin de rappeler les critères à appliquer pour la comptabilisation des recettes.

L'application de cette recommandation était en cours en 2014, année d'application des normes IPSAS.

Cette recommandation est devenue caduque en raison des événements; on a vérifié la conformité aux normes IPSAS des accords relatifs aux recettes et on a établi qu'ils étaient matériellement exacts.

X

2010-2011^b,
par. 72

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de : a) déterminer avec le Siège de l'ONU si des ressources et des fonds adéquats seront mis à sa disposition; et b) réviser son plan de mise en œuvre des normes IPSAS à la lumière des progrès accomplis.

L'application de cette recommandation était en cours en 2014, année d'application des normes IPSAS.

Cette recommandation est devenue caduque en raison des événements; les normes IPSAS sont désormais d'application.

Lors de l'adoption des normes IPSAS, les systèmes de gestion financière et le personnel de l'Office étaient inadéquats; par conséquent, de nombreuses procédures de préparation des comptes ont été effectuées manuellement et le nombre d'exams de haut niveau était

X

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

2010-2011^b,
par. 79

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de veiller, chaque fois qu'un document stratégique est actualisé, à l'alignement : a) des buts et objectifs qui y sont énoncés; et b) des calendriers de préparation des futures stratégies et des documents complémentaires, notamment les programmes thématiques.

Des indicateurs standard ont été mis au point pour les programmes thématiques portant sur la justice, la corruption et la prévention du terrorisme.

Il a été décidé que les deux derniers ensembles d'indicateurs standard (criminalité transnationale organisée et trafic; et santé et moyens de subsistance) seraient préparés dans le cadre de l'examen de leurs programmes thématiques respectifs. Cela permettra d'inclure les mandats reçus récemment et d'assurer un meilleur alignement des indicateurs standard dans ces domaines thématiques. Les travaux portant sur ces deux derniers ensembles ont été achevés en septembre 2013.

insuffisant, ce qui a conduit à de nombreuses erreurs.

Le Comité note que des mémorandums ont été envoyés en février 2013 et en septembre 2013 par le Directeur exécutif, soulignant le processus d'autorisation des examens de projets, notamment par l'intermédiaire du Comité d'examen des programmes et du Directeur exécutif. Toutefois, cette recommandation est devenue caduque lorsque le Comité s'est rendu compte de la nécessité d'élaborer une stratégie claire et de la relier à l'exécution de ses projets et programmes, ainsi que de l'importance de déterminer un ensemble cohérent de critères de résultats essentiels permettant d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des priorités stratégique de chacun des programmes.

X

2010-2011^b,
par. 87

Le Comité a recommandé à l'ONUDC, lorsqu'il actualisera chacun de ses programmes régionaux, de : a) fixer un ensemble de priorités réalistes et réalisables pour la période d'exécution de chaque programme; b) définir des indicateurs de résultats solides, réalistes et mesurables; c) fixer un nombre gérable d'indicateurs clefs, en recherchant un équilibre entre indicateurs de résultats et

Voir les commentaires relatifs à la recommandation publiée au paragraphe 79

Il convient de préciser que les bureaux extérieurs soulèvent régulièrement les problèmes concernant la disponibilité des données relatives aux indicateurs et la mise au point de plans de collecte de données pour les programmes, comme

Voir les commentaires relatifs à la recommandation publiée au paragraphe 79

X

<i>Période financière au cours de laquelle la recommenda- tion a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Observations de la Direction – mai 2015</i>	<i>Observations du Comité – juin 2015</i>	<i>Recom- manda- tion intégrale- ment appliquée</i>	<i>Recom- manda- tion en cours d'appli- cation</i>	<i>Recom- manda- tion non appliquée</i>	<i>Recom- manda- tion devenue caduque</i>	<i>Recom- manda- tion classée par le Comité</i>
	indicateurs de produits; et d) faire clairement le lien entre les indicateurs de résultats pour chaque projet et les indicateurs définis dans le cadre stratégique, pour permettre leur regroupement et donner aux responsables les moyens d'évaluer les progrès accomplis sur la voie des objectifs stratégiques.	l'indiquent les minutes du Comité d'examen des programmes; l'accent a été particulièrement mis sur l'établissement de niveaux de référence pour ces indicateurs. Bien que le siège de l'Office puisse appuyer l'élaboration de stratégies de collecte de données, en dernier ressort, les bureaux extérieurs sont les plus à même de comprendre leurs propres exigences et limites. Dans le cadre de l'examen annuel des programmes de pays et des programmes régionaux effectués par l'intermédiaire du Comité d'examen des programmes, les bureaux extérieurs sont priés de fournir des données concernant leurs résultats. On a pris note du manque de données, et les bureaux sont encouragés à trouver d'autres indicateurs et des accords de collecte de données. Le Groupe de la planification stratégique exige désormais des bureaux qui préparent les programmes de pays et les programmes régionaux qu'ils précisent clairement comment les résultats de leurs programmes contribuent à la réalisation escomptée que prévoit un cadre stratégique en particulier.						

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

2010-2011^b,
par. 90

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de mettre en place d'ici à décembre 2012 un mécanisme permettant de rendre compte, tant en interne qu'aux partenaires extérieurs, des progrès accomplis dans l'exécution des programmes régionaux.

Il convient de noter que, dans le cadre de l'introduction du cadre logique en ligne dans le système ProFi, l'Office préconise un usage plus rigoureux de ce cadre en tant qu'instrument de gestion et de communication. Dans le cadre de ce système en ligne, il convient également de déterminer pour chaque projet les réalisations escomptées que prévoit le cadre stratégique.

Toutes les divisions ont convenu d'un nouveau format pour présenter les rapports des progrès accomplis dans l'exécution des programmes, qui est désormais utilisé à titre expérimental pour les rapports annuels de plusieurs programmes de pays et programmes régionaux de la première moitié de 2013. Ce format pourra être adapté en fonction des résultats de cet essai. Le modèle a été achevé en 2013.

Les paragraphes 617 à 620 du document A/69/353/Add.1 indiquent que cette recommandation a été appliquée.

X

Le Comité note que le rapport susmentionné indique que l'ONUDC a mis au point des indicateurs standard pour tous les domaines thématiques couverts par ses programmes de pays et programmes régionaux. Ces programmes contiennent désormais un petit nombre d'indicateurs qui ont été définis par les services thématiques. Un appui continuera d'être fourni aux bureaux extérieurs aux fins de l'examen et de la mise à jour des cadres de résultats des programmes régionaux.

2010-2011^b,
par. 93

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de s'assurer, d'ici à septembre 2012, que tous les

Les parties a) et b) de cette recommandation ont été appliquées.

Le paragraphe 621 du document A/69/353/Add.1 indique que l'application de cette

X

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

nouveaux projets : a) comportent une définition brève et claire du problème à régler; b) s'accompagnent d'un cadre de référence clair permettant d'évaluer les résultats obtenus ou d'une explication claire de la manière dont un tel cadre sera établi; c) recensent, pièces à l'appui, les risques matériels et les mesures prises pour les atténuer, notamment en prévoyant dans chaque budget une réserve pour imprévus.

L'application de la partie c) est en cours.

En juillet 2012, l'ONUDC a achevé l'examen du modèle et des directives pour la conception des projets de sorte à tenir compte des nouvelles prescriptions, ainsi que l'avait recommandé le Comité. Les nouvelles directives, qui font partie du Manuel des programmes et opérations de l'Office, contiennent également des instructions et prescriptions pour la définition d'un cadre de référence et de mesures d'atténuation des risques. Les directeurs de programme de l'ONUDC veillent au respect de ces directives révisées en ce qui concerne tous les nouveaux projets.

L'Office a commencé à mettre au point une méthode d'atténuation des risques.

recommandation est en cours et que l'Office examine encore la possibilité de constituer une réserve dans les budgets des projets.

.

2010-2011^b,
par. 96

Conformément aux recommandations du Comité, d'ici à décembre 2012, l'ONUDC devrait : a) collecter des informations succinctes relatives aux progrès accomplis à l'aune des objectifs fixés lors du lancement des projets ou programmes considérés dans le cadre de son processus de suivi centralisé; b) assurer le suivi des dépenses effectuées selon un

La recommandation a été appliquée. À ce jour, les résultats et les indicateurs de l'ensemble des programmes et projets de l'Office sont clairement définis et des vérificateurs ont été nommés. Les cadres logiques de chaque projet ont également été uniformisés et sont disponibles sur le portail ProFi pour

Le Comité a examiné deux rapports de suivi trimestriels fournis par les bureaux régionaux. Ces rapports fournissent une évaluation reposant sur trois critères : les délais d'exécution, les dépenses par rapport aux prévisions, et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis. La recommandation spécifique de

X

*Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois*

Condensé de la recommandation

*Observations de la Direction
– mai 2015*

*Observations du Comité
– juin 2015*

*Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée*

*Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation*

*Recom-
manda-
tion non
appliquée*

*Recom-
manda-
tion
devenue
caduque*

*Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité*

schéma des dépenses attendues qui
soit réaliste.

chaque projet. Tous les rapports portant sur les programmes et les projets de l'Office mentionnent ces résultats. À ce jour, les dépenses des bureaux extérieurs sont imputées aux contributions des donateurs et classées selon les rubriques du cadre logique dans le cadre du dispositif automatique de suivi des dépenses créé en 2012. Ce dispositif permet de réaliser des examens périodiques des résultats financiers par rapport aux objectifs annuels, sur le terrain et au niveau du siège, et facilite la communication des résultats financiers à la direction. En outre, un rapport financier trimestriel présentant les données relatives aux résultats est soumis au Comité exécutif.

L'Office ne prévoit pas les dépenses de projet sur une base linéaire, ainsi que l'a déjà signalé le Comité, qui étaient apparemment fondées sur l'exemple du tableau de bord de l'un des bureaux extérieurs de l'Office. Le plan de travail chiffré annuel d'un projet indique plutôt les dépenses attendues par trimestre.

Le nouveau modèle établi pour le rapport annuel des Programmes mondiaux a été

2010-2011 a donc été appliquée. Toutefois, comme le souligne le présent rapport, les mécanismes visant à collecter dans les délais impartis et de manière fiable les informations succinctes ne sont pas au point et sont subordonnés dans une large mesure aux initiatives en cours.

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommenda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

		inauguré en novembre 2014 et sera employé pour l'établissement du rapport des programmes en 2014. Les Programmes mondiaux souscrivent également aux prescriptions standard en matière d'établissement de rapports pour les rapports annuels et semestriels sur les progrès accomplis.				
2010-2011 ^b , par. 105	Le Comité a recommandé à l'ONUDC de : a) mettre au point une méthodologie détaillée pour évaluer le programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; b) mettre à profit cette expérience pour déterminer la méthodologie à suivre pour les autres programmes régionaux; et c) achever les évaluations à temps pour pouvoir en tirer les conclusions voulues lors de la conception des futurs programmes régionaux.	L'application de cette recommandation est en cours.	Le Comité note qu'une méthode a été mise au point au niveau régional, mais estime qu'elle a besoin d'être adaptée selon la région à laquelle elle est appliquée. Il a conscience qu'il sera difficile de terminer les évaluations à temps (lorsque les projets nécessitent de longs délais de mise en route, il est nécessaire de les lancer avant que l'évaluation d'un précédent projet ne soit terminée). Le Comité comprend que cela prendra encore du temps.	X		
2010-2011 ^b , par. 111	En 2012, le Comité a recommandé à l'ONUDC de : a) déterminer comment compiler et analyser au mieux les rapports d'évaluation des projets pour recenser et diffuser les leçons ou les problèmes récurrents; b) charger les services concernés de procéder aux améliorations qui	L'application de cette recommandation est en cours. a) Un portail d'évaluation comprenant une fonction de recherche pour les rapports d'évaluation, les recommandations et les leçons est sur le point d'être achevé.	Le Comité note que les travaux visant à vérifier la qualité des évaluations ont été externalisés (juin 2015). Le Comité a examiné une base de données rassemblant l'ensemble des recommandations et des leçons.	X		

Période
financière
au cours de
laquelle la
recommanda-
tion a été faite
pour la
première fois

Condensé de la recommandation

Observations de la Direction
– mai 2015

Observations du Comité
– juin 2015

Recom-
manda-
tion
intégrale-
ment
appliquée

Recom-
manda-
tion en
cours
d'appli-
cation

Recom-
manda-
tion non
appliquée

Recom-
manda-
tion
devenue
caduque

Recom-
manda-
tion
classée
par le
Comité

s'imposent; c) déterminer les moyens les plus efficaces de coordonner et de gérer les budgets disponibles pour les évaluations.

b) La base de données sur les recommandations, qui figure sur ce portail, permettrait de déléguer des responsabilités pour appliquer les recommandations relatives aux évaluations. En outre, le Groupe de l'évaluation indépendante a pris des mesures visant à instaurer une culture d'évaluation au sein de l'Office, notamment en élaborant une marche à suivre qui définit les rôles et responsabilités des différents groupes de partenaires.

c) Le Groupe de l'évaluation indépendante pourvoit à l'affectation des ressources nécessaires pour les évaluations, son avis et son autorisation étant désormais nécessaires pour tous les projets (dans le cadre du système dit d'autorisation directe des projets).

Cette base de données a été analysée en vue de déterminer les principaux domaines dans lesquels les recommandations sont faites. Le Comité note que les résultats concernant les leçons ont été transmis aux directeurs de programmes et aux États Membres. Les budgets des projets comprennent un montant théorique correspondant à 2 % à 3 % du total destiné aux évaluations. Il s'agit d'une amélioration, même si le Comité a conscience qu'il est difficile de consacrer ce montant aux évaluations étant donné qu'ils ne sont pas les gestionnaires du budget. Le Groupe de l'évaluation indépendante surveille les budgets lors de l'étape d'autorisation du projet, mais à ce stade, les budgets ne sont pas arrêtés et peuvent encore être modifiés.

2010-2011^b,
par. 100

Conformément aux recommandations du Comité, d'ici à la mi-2012, le Comité devrait :

a) coordonner les projets de perfectionnement des logiciels informatiques lancés par la Section des finances, le Service de planification stratégique et le Groupe de l'évaluation

L'application de cette recommandation est en cours.

Sans objet; cette recommandation est devenue caduque en raison du changement de programme informatique (Umoja).

X

<i>Période financière au cours de laquelle la recommanda- tion a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Observations de la Direction – mai 2015</i>	<i>Observations du Comité – juin 2015</i>	<i>Recom- manda- tion intégrale- ment appliquée</i>	<i>Recom- manda- tion en cours d'appli- cation</i>	<i>Recom- manda- tion non appliquée</i>	<i>Recom- manda- tion devenue caduque</i>	<i>Recom- manda- tion classée par le Comité</i>
	indépendante; et b) remédier aux lacunes que présentent ses systèmes informatiques sur le plan du suivi des résultats, compte tenu de l'évolution de la situation dans ces services, du tableau de bord mis au point par le Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et du système d'information de gestion du Bureau de pays du Pakistan.							
	Total			15	13	–	7	–
	Pourcentage			43	37	–	20	–

^a Voir A/69/5/Add.10.

^b Voir A/67/5/Add.9 et Corr.1.

Annexe II

Statistiques de personnel détaillées

Personnel par classe, type et sexe

	<i>Effectifs</i>			
	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>
Classe				
Hauts responsables	101	105	113	116
Autres administrateurs	563	569	582	572
Personnel d'appui aux bureaux extérieurs	726	728	730	752
Total par classe	1 404	1 432	1 447	1 470
Ratio hauts responsables/ensemble du personnel	1:19	1:20	1:21	1:22
Type				
Personnel recruté sur le plan international/ personnel du siège	1 404	1 432	1 447	1 470
Personnel du PNUD	589	778	922	975
Ratio fonctionnaires/vacataires	2,4:1	1,8:1	1,6:1	1,5:1
Sexe (pourcentage de l'ensemble du personnel)				
Hommes	54	53	53	54
Femmes	46	47	47	46

Note :

Les données comprennent l'ONUSC et l'Office des Nations Unies à Vienne.

La rubrique « Hauts-responsables » correspond à la classe P-5 (ou équivalent) et au-dessus.

La rubrique « Autre administrateurs » correspond aux classes P-1 à P-4, NA à ND, INT-1 à INT-11, T-1 à T-V et R-I à R-III.

Les classes précitées ne tiennent pas compte du personnel temporaire.

Dépenses de personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>
Dépenses de personnel afférentes aux fonctionnaires recrutés sur le plan international et au personnel du siège	136 414	137 058	148 773	155 235
Dépenses relatives au personnel du PNUD	13 214	15 700	19 205	23 015
Dépenses de formation du siège	889	Non connu	846	Non connu
Coût par fonctionnaire recruté sur le plan international et fonctionnaire travaillant au siège	90	90	96	98
Coût par membre du personnel du PNUD	22	20	20	23
Coût par membre du personnel de l'ONUSC, de l'Office des Nations Unies à Vienne et du PNUD	71	66	68	70

Description	2011	2012	2013	2014
Montant total des dépenses relatives au personnel de l'ONUDC, de l'Office des Nations Unies à Vienne et du siège divisé par le montant total des charges	Non connu	Non connu	Non connu	46 %
Montant total des dépenses relatives au personnel du PNUD divisé par le montant total des charges	Non connu	Non connu	Non connu	7 %

Note :

1. Les données relatives à la formation sont communiquées par périodes de deux ans. Les données annuelles ne sont pas disponibles.
2. Les dépenses de personnel comprennent les salaires ou honoraires et toutes les autres prestations.
3. Les coûts comprennent les dépenses de personnel, tant pour l'ONUDC que pour l'Office des Nations Unies à Vienne.

Formation

1. Tous les deux ans, l'ONUDC collecte des données sur les dépenses affectées à la formation et au perfectionnement du personnel. Entre 2011 et 2013, les dépenses ont été ramenées de 889 689 à 846 394 dollars (soit une réduction de 4,8 %). Ces chiffres concernent les budgets de formation gérés par le Groupe du perfectionnement du personnel, mais des formations complémentaires sont également dispensées à tous les niveaux de l'ONUDC moyennant d'autres sources de financement.
2. À la fin de l'exercice biennal 2014-2015, les dépenses devraient diminuer, compte tenu de la diminution des fonds reçus, particulièrement en ce qui concerne les programmes centralisés et le perfectionnement des compétences techniques et des connaissances spécialisées.

Arrivées et départs de personnel

3. Depuis 2011, 335 personnes ont rejoint l'ONUDC et 268 l'ont quitté; 636 personnes ont rejoint l'Office des Nations Unies à Vienne et 510 l'ont quitté. La majorité des nouveaux administrateurs ont rejoint ces Offices à la classe de début (72 % pour l'ONUDC et 97 % pour l'Office des Nations Unies à Vienne). Ces pourcentages sont supérieurs à ceux des administrateurs à ce niveau (57 % et 72 %, respectivement). La parité entre les sexes des personnes qui rejoignent l'Office et de celles qui la quittent est inversée pour l'ONUDC : plus d'hommes l'ont rejoint et plus de femmes l'ont quitté. En ce qui concerne l'Office des Nations Unies à Vienne, plus de femmes que d'hommes l'ont rejoint et quitté.

Chapitre III

Certification des États financiers

Lettre datée du 31 mars 2015, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Chef du Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'année terminée le 31 décembre 2014 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci, ainsi que les tableaux qui les accompagnent, donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'ONUDC au cours de la période considérée.

Je certifie que les états financiers de l'ONUDC qui figurent ci-après sont corrects, d'après nos documents comptables et les rapports communiqués par les agents d'exécution.

Le Chef du Service de la gestion des ressources
financières de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime
(*Signé*) Polinikis **Sophocleous**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2014

A. Introduction

1. Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 de l'Assemblée générale, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) présente ci-après le rapport financier et les états financiers de l'Office pour l'année terminée le 31 décembre 2014.
2. C'est la première fois que l'ONUDC présente ses états financiers selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). On trouvera dans les notes qui accompagnent ces états financiers des explications détaillées sur les principales conventions comptables adoptées en vertu de ces normes, les dispositions transitoires y afférentes et le retraitement des données financières des exercices précédents fournies à titre comparatif. Avant le 1^{er} janvier 2014, les états financiers de l'Office étaient établis suivant les Normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS), qui reposent sur la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.
3. Le rapport financier et les états financiers présentent les résultats consolidés concernant l'obtention et l'utilisation de contributions volontaires et l'administration des ressources du budget ordinaire allouées à l'ONUDC. Les fonds de contributions volontaires comprennent le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les ressources du budget ordinaire destinées à l'ONUDC ont été approuvées par l'Assemblée générale.
4. Les informations concernant les résultats financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées dans la note 5 relative aux états financiers (Information sectorielle).

B. Cadre opérationnel et aperçu des activités

5. L'ONUDC a pour mission d'aider les États Membres à trouver des solutions plus efficaces aux problèmes interdépendants que sont la consommation de drogues, le trafic de drogues, la traite d'êtres humains, le trafic d'armes à feu, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme. À cette fin, il leur prête son concours pour qu'ils mettent en place des systèmes législatifs, judiciaires et sanitaires permettant de mieux protéger leurs populations, en particulier les personnes les plus vulnérables, ou renforcent ceux qui existent.
6. En 2014, au niveau intergouvernemental, l'ONUDC a contribué aux préparatifs techniques et administratifs de l'examen de haut niveau que devait mener la Commission des stupéfiants pour évaluer l'état d'avancement de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. L'Office a également poursuivi les

préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra au Qatar en 2015.

7. L'ONUDC a continué de fournir de plus en plus de services normatifs, techniques et relatifs à l'élaboration de politiques dans le cadre de ses programmes mondiaux qui visent à appuyer la ratification et l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, ainsi qu'à promouvoir l'application dans le monde entier des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

8. Pendant la période considérée, l'ONUDC a accru le nombre et le volume des programmes intégrés régionaux et nationaux qui constituent les cadres opérationnels et les instruments de coopération nécessaires pour aider les États Membres à mener à bien les activités liées à leurs priorités nationales en matière de lutte contre la drogue et la criminalité et contribuent aux stratégies régionales et aux plans d'action communs. L'ONUDC exécute actuellement 16 programmes, auxquels adhèrent pleinement les pays et entités régionales partenaires. Outre les neuf programmes régionaux (Afghanistan et pays voisins, Caraïbes, Afrique de l'Est, Afrique australe, Afrique de l'Ouest, États arabes, Asie du Sud, Asie du Sud-Est et Pacifique et Europe du Sud-Est), sept programmes nationaux sont en cours d'exécution dans les pays suivants : Afghanistan, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Pakistan, Paraguay et Viet Nam. En avril 2014, le nouveau programme régional à l'appui de la stratégie de la Communauté des Caraïbes sur la criminalité et la sécurité a été lancé.

9. En 2014, l'ONUDC a bien avancé pour ce qui est d'assurer une intégration sans heurt entre l'action normative et stratégique menée au niveau mondial et la coopération technique poursuivie dans le cadre des programmes régionaux et nationaux. En particulier, un certain nombre d'initiatives ont été lancées en vue d'apporter des solutions intégrées à des problèmes complexes. Par exemple, l'Office a lancé un programme mondial de lutte contre la criminalité liée au commerce des espèces sauvages et des produits forestiers afin de s'attaquer aux problèmes de l'offre et de la demande et de mettre fin à ce trafic. Une autre initiative notable a consisté à mener une action globale dans la région du Sahel pour renforcer les systèmes de justice pénale du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad afin de lutter efficacement contre le terrorisme, les trafics, la criminalité organisée et la corruption. Cette initiative est menée en coopération avec les pays voisins, notamment l'Algérie, la Libye et le Maroc.

10. L'Office a travaillé encore plus activement en coopération et en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies, comme les entités partenaires de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues qui menacent la sécurité et la stabilité. La collaboration a été renforcée avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur la question du renforcement de la sécurité des villes et de la prévention du crime en milieu urbain, ainsi qu'avec l'Organisation mondiale de la Santé sur l'accès aux analgésiques et le traitement de la toxicomanie. L'Office a également resserré ses liens de collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation internationale pour les migrations sur les questions relatives au trafic

de migrants. L'ONUDC a participé aux travaux de l'Équipe d'appui technique du système des Nations Unies qui aide le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et a coprésidé l'équipe chargée de suivre la réalisation de l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes).

C. Aperçu de l'exécution du budget-programme

11. À la différence des états financiers, qui sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes IPSAS, le budget-programme de l'ONUDC est encore élaboré, géré et présenté suivant la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, en appliquant les normes UNSAS. L'état financier V présente un état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs.

12. Tous les chiffres indiqués dans la présente section au titre des recettes et des dépenses ont été calculés en comptabilité de caisse modifiée, conformément aux normes UNSAS, de sorte qu'ils peuvent être comparés aux montants inscrits dans les budgets.

13. Le budget consolidé de l'ONUDC est établi tous les deux ans. Le budget des fonds non réservés (contributions non préaffectées) est approuvé par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tandis que le budget des fonds constitués à des fins spéciales (contributions préaffectées) et le budget des fonds affectés à l'appui au programme (budget d'appui administratif et d'appui au programme) sont présentés aux Commissions pour approbation. Ensemble, les contributions préaffectées et non préaffectées et les fonds affectés à l'appui administratif et à l'appui au programme constituent les ressources extrabudgétaires de l'Office. Le budget consolidé contient également des informations sur le budget ordinaire de l'ONUDC, qui est approuvé par l'Assemblée générale.

14. Une fois le budget consolidé approuvé, le Directeur de la Division de la gestion de l'ONUDC autorise l'affectation de fonds à l'exécution de programmes et de projets en fonction de leur disponibilité. À la fin de la première année de l'exercice biennal, le budget est révisé en fonction de l'évolution des besoins. Ces modifications sont approuvées par les Commissions lors de l'élaboration du rapport sur l'exécution du budget pour la première année de l'exercice biennal.

15. Le budget initial approuvé par les Commissions en décembre 2013 pour 2014 s'élevait à 354,7 millions de dollars⁷ de ressources extrabudgétaires. Le budget révisé approuvé en décembre 2014 s'élevait à 309,8 millions de dollars⁸, compte tenu des prévisions révisées concernant l'exécution des programmes financés au moyen de contributions volontaires.

16. Le montant total des dépenses effectives financées au moyen de ressources extrabudgétaires a régulièrement augmenté au fil des ans, pour s'établir à 263,2 millions de dollars en 2014, ce qui représentait plus du double du montant de

⁷ Voir E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28, tableau 5.

⁸ Voir E/CN.7/2014/18-E/CN.15/2014/21, annexe II.

2006 (112,9 millions de dollars) et 36,9 millions de dollars, soit 16,3 %, de plus qu'en 2013 (226,3 millions de dollars).

17. Les ressources nécessaires sont réparties entre les neuf sous-programmes de l'ONUDC (Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues; Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif; Lutte contre la corruption; Prévention du terrorisme; Justice; Étude, analyse des tendances et criminalistique; Appui en matière de politiques; Coopération technique et appui opérationnel; Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants). Elles couvrent également les composantes direction exécutive et administration et appui au programme.

18. La figure IV.I illustre la répartition des dépenses par sous-programme en 2014 et la figure IV.II est un diagramme de l'évolution des dépenses annuelles totales depuis neuf ans.

Figure IV.I

Dépenses comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations Unies (hors budget ordinaire) : répartition par sous-programme (2014)

(En millions de dollars des États-Unis)

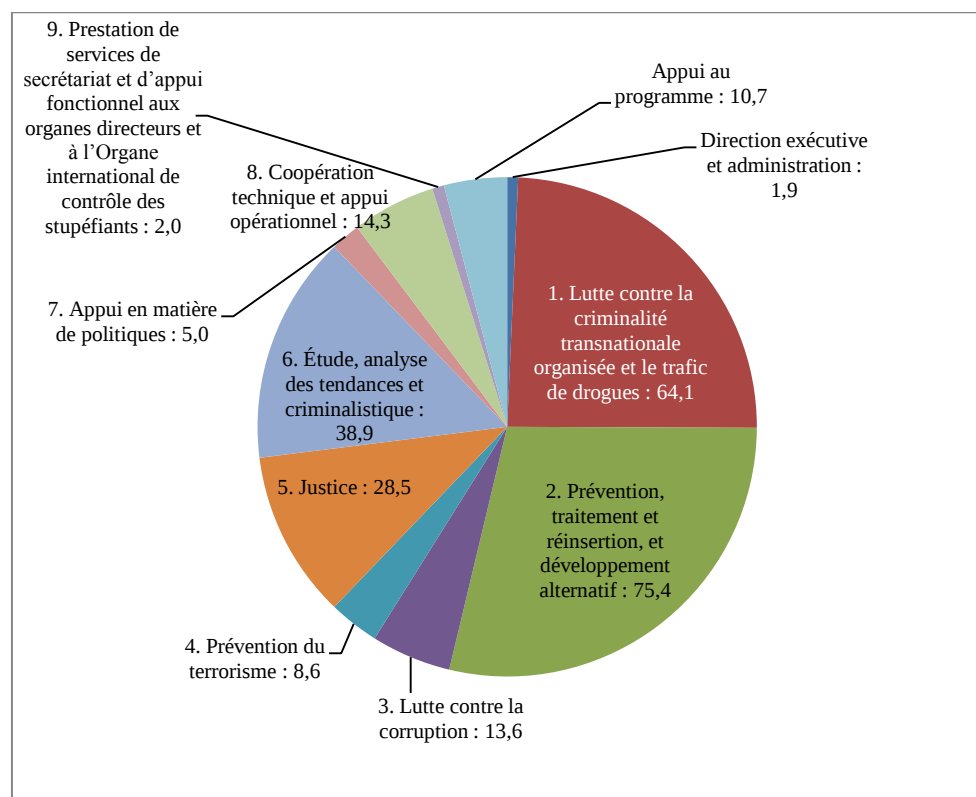
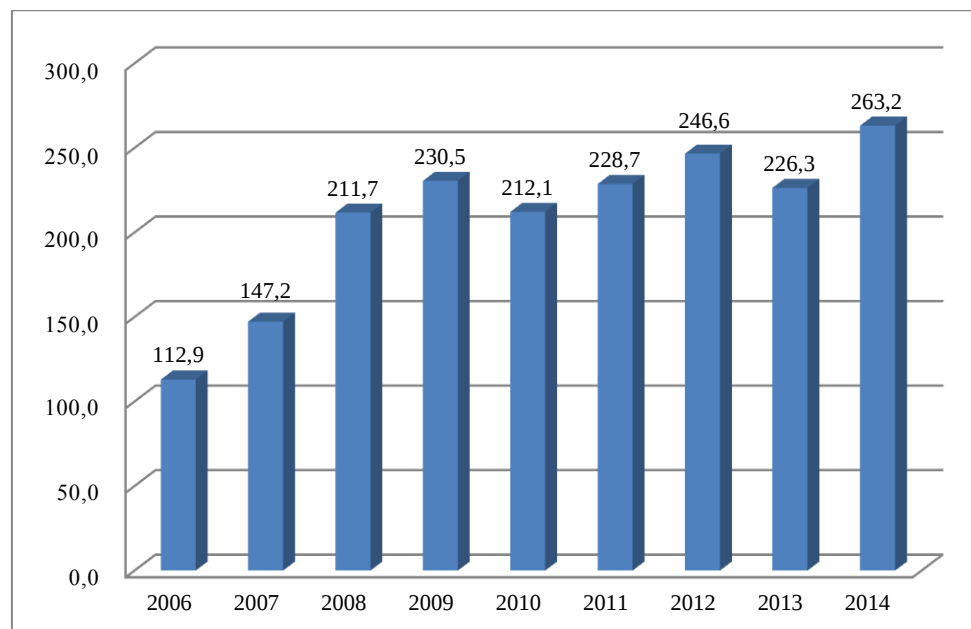


Figure IV.II

Dépenses comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations Unies (hors budget ordinaire) (2006-2013)

(En millions de dollars des États-Unis)



19. Au tableau IV.1, les dépenses engagées en 2014 sont ventilées par catégorie : fonds constitués à des fins spéciales (contributions préaffectées), fonds affectés à l'appui au programme (budget d'appui administratif et d'appui au programme) et fonds non réservés (contributions volontaires non préaffectées). On y trouve également les dépenses financées au moyen du budget ordinaire.

Tableau IV.1

Dépenses totales de 2014, comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)

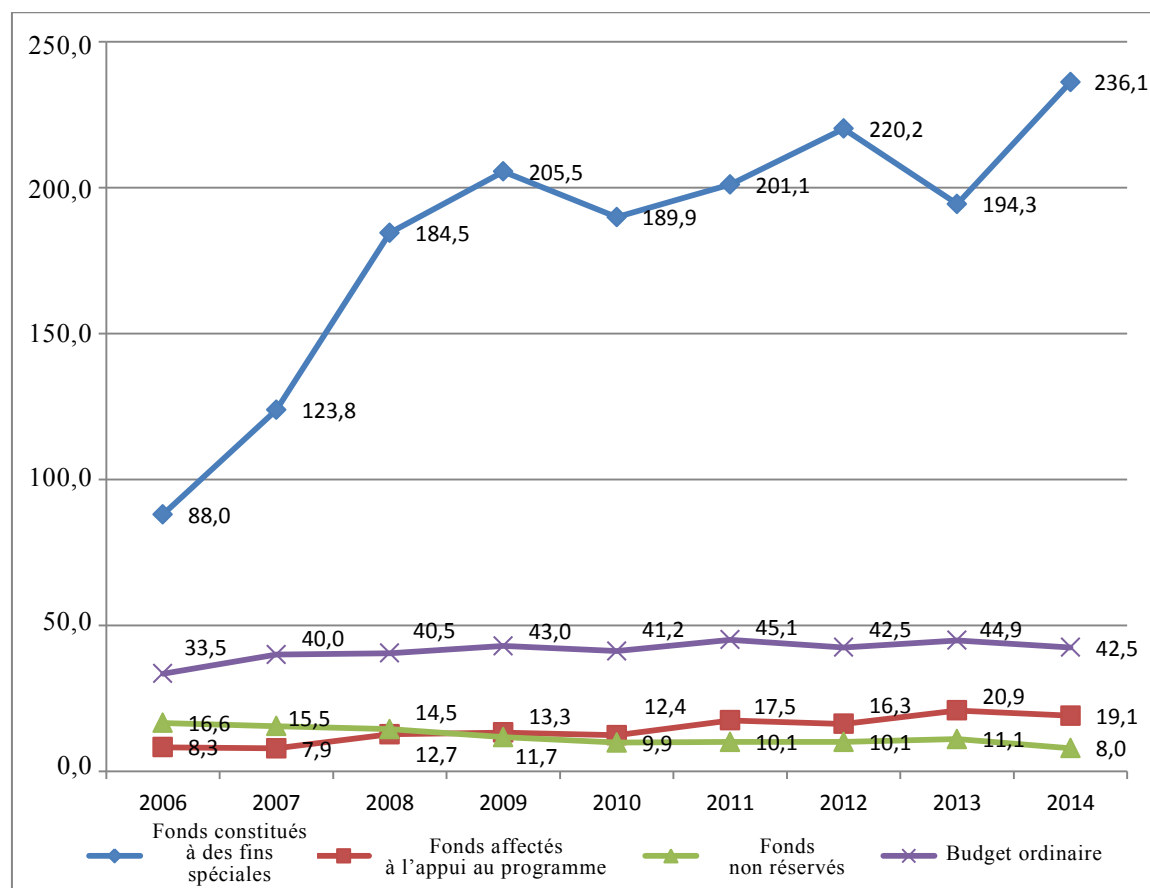
	2013 (selon les normes UNSAS)		2014 (selon les normes UNSAS)	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Ressources extrabudgétaires				
Fonds constitués à des fins spéciales	194,3	71,6	236,1	77,2
Fonds affectés à l'appui au programme	20,9	7,7	19,1	6,2
Fonds non réservés	11,1	4,1	8,0	2,6
Total partiel	226,3	83,4	263,2	86,0
Budget ordinaire	44,9	16,6	42,5	14,0
Total	271,2	100,0	305,7	100,0

20. L'évolution des dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires (fonds constitués à des fins spéciales, fonds affectés à l'appui au programme et fonds non réservés) et au moyen du budget ordinaire est présentée ci-dessous.

Figure IV.III

Évolution des dépenses comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations Unies (y compris les dépenses imputées sur le budget ordinaire) (2006-2014)

(En millions de dollars des États-Unis)

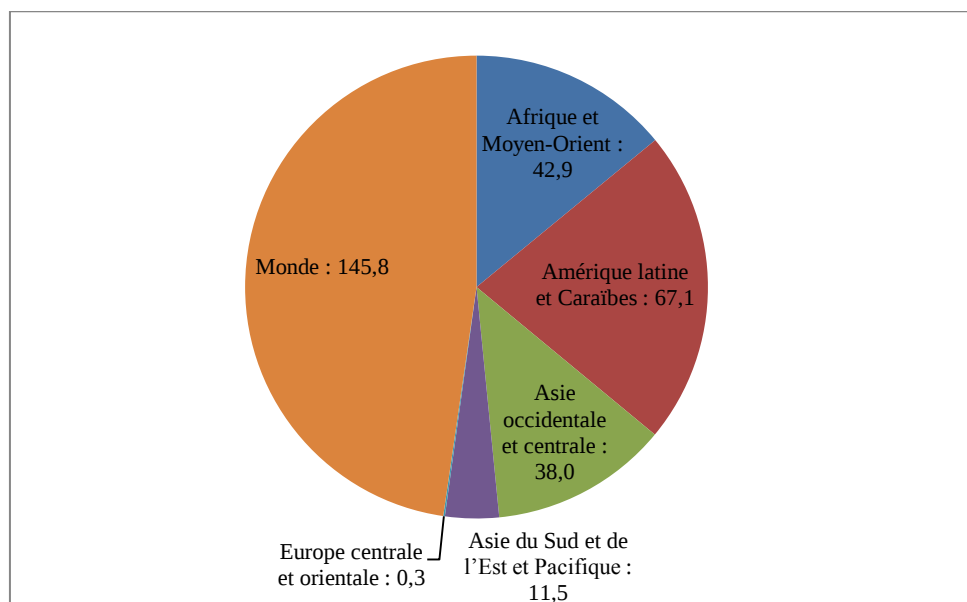


21. La répartition régionale des dépenses en 2014 est présentée à la figure IV.IV.

Figure IV.IV

**Dépenses de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
(y compris les dépenses imputées sur le budget ordinaire)
comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations
Unies, par région (2014)**

(En millions de dollars des États-Unis)



D. Analyse financière

22. Cette section rend compte des résultats présentés dans les états financiers établis selon les normes IPSAS et dans les notes qui les accompagnent, sauf indication contraire.

23. Au 31 décembre 2014, l'actif net s'élevait à 471,711 millions de dollars (état I), soit 22,080 millions de dollars (4,5 %) de moins que le solde d'ouverture, au 1^{er} janvier 2014. Cette diminution s'explique par le fait que l'excédent net de 3,218 millions de dollars enregistré en 2014 (état II) a été contrebalancé par la perte de 25,748 millions de dollars résultant de l'évaluation actuarielle des avantages du personnel (état III).

24. Au 31 décembre 2013, la valeur totale nette des actifs comptabilisés selon les normes UNSAS s'élevait à 475,095 millions de dollars (note 4). Après ajustement des actifs et des passifs conformément aux normes IPSAS, elle s'est trouvée augmentée de 18,696 millions de dollars, pour s'établir à 493,791 millions de dollars au 1^{er} janvier 2014. Les principaux ajustements résultaient de la comptabilisation immédiate des contributions volontaires à recevoir (171,924 millions de dollars) et de la comptabilisation des contributions volontaires relevant d'accords conditionnels ainsi que des produits constatés d'avance et encaissements par anticipation correspondants (155,046 millions de dollars). En outre, la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles a donné lieu à un

ajustement de 13,333 millions de dollars, et un montant total de 17,098 millions de dollars d'engagements en cours a été décomptabilisé, seuls les biens et services fournis en 2014 ayant été constatés.

25. Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie était de 109,641 millions de dollars (13,6 % de la valeur totale des actifs au 31 décembre 2014), soit une hausse de 37,975 millions de dollars par rapport au début de l'année. L'état des flux de trésorerie (état IV) indique que l'augmentation est essentiellement due à la baisse du montant des placements détenus dans des fonds de gestion centralisée des liquidités.

26. Les contributions volontaires à recevoir sont des montants préaffectés qui ont été annoncés mais pas encore encaissés. Au 31 décembre 2014, le montant total des contributions volontaires non réglées s'élevait à 297,562 millions de dollars, déduction faite d'une provision de 16,416 millions de dollars pour créances douteuses (note 9).

27. Un élément important du modèle de fonctionnement de l'ONUDC consiste à établir des partenariats avec d'autres programmes et organismes des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, des institutions publiques et des organisations non gouvernementales pour exécuter les activités du programme. Conformément au cadre régissant la collaboration avec les entités extérieures récemment mis en place, l'Office verse des avances à ses partenaires d'exécution, lesquels rendent compte de leur utilisation dans les rapports qu'ils lui présentent régulièrement. Au 31 décembre 2014, le solde des avances s'élevait à 26,112 millions de dollars, dont 10,560 millions de dollars devaient contribuer à réduire les cultures illicites et à promouvoir un autre mode de développement et une culture de la légalité en Colombie (note 10).

28. La valeur totale des immobilisations corporelles a diminué, passant de 13,333 millions de dollars (solde d'ouverture) à 12,402 millions de dollars au 31 décembre 2014 (note 12). En 2014, dans le cadre de ses activités de programme, l'ONUDC a effectué d'importants transferts d'actifs à destination de ses bénéficiaires (13,393 millions de dollars). Il a notamment transféré aux administrations locales des projets de construction achevés en Afghanistan et en Afrique de l'Est. Quatre projets de construction d'une valeur totale de 5,581 millions de dollars étaient en cours à la fin de 2014. Les travaux devraient être achevés avant la fin de 2015. Il est à noter que l'ONUDC s'est prévalu d'une disposition transitoire relative aux améliorations locatives et à certains droits d'usage cédés sans contrepartie, dont la valeur n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2014 (note 12).

29. Au 31 décembre 2014, l'ONUDC a comptabilisé 184,215 millions de dollars d'encaissements par anticipation, dont 180,326 millions de dollars de contributions volontaires conditionnelles et 3,889 millions de dollars de fonds reçus au titre d'opérations avec contrepartie directe pour des services qui n'avaient pas encore été fournis à la fin de l'année.

30. Au 31 décembre 2014, le montant du passif de l'Office au titre des avantages du personnel était de 119,065 millions de dollars, dont 110,078 millions de dollars concernaient des avantages relevant de régimes à prestations définies (note 16).

31. Le montant total des produits comptabilisés en 2014, soit 328,639 millions de dollars, provenait principalement des contributions volontaires (290,003 millions de

dollars, soit 88,2 %) et des crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU (31,016 millions de dollars). S'ajoutaient à ce montant les produits d'activités rémunératrices (3,183 millions de dollars), dont les redevances d'exploitation et de maintenance de logiciels versées par les États Membres et d'autres organisations internationales (état II).

32. Le montant total des dépenses pour l'exercice s'élevait à 325,421 millions de dollars et comprenait essentiellement les dépenses de personnel (102,752 millions de dollars, soit 31,6 %) et la rémunération et les indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire (49,176 millions de dollars, soit 15,1 %). Quelque 38,244 millions de dollars correspondaient aux travaux exécutés par les partenaires d'exécution en 2014 et 5,636 millions de dollars aux subventions versées à des organisations non gouvernementales dans le cadre de microfinancements autorisés. À cela s'ajoutaient 29,991 millions de dollars de dépenses engagées pour la formation, les réunions et les programmes de bourses (état II).

E. Enjeux et améliorations pour 2014 et au-delà

Adoption du principe du recouvrement intégral des coûts

33. Comme le montrent le tableau IV.1 et la figure IV.III, alors que les recettes au titre des ressources à des fins spéciales (contributions préaffectées) ont considérablement augmenté en 2014, pour atteindre 307,3 millions de dollars, le montant des fonds non réservés (contributions non préaffectées) est tombé à 7,9 millions de dollars. Cette situation prive l'ONUSDC de la marge de manœuvre nécessaire pour mener à bien ses programmes.

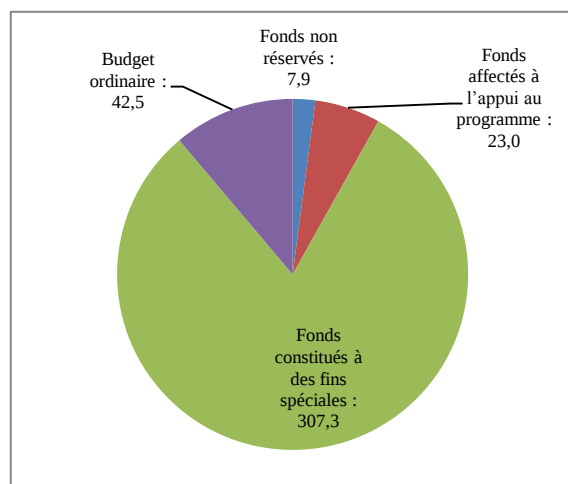
34. La figure IV.V présente les recettes et les dépenses de 2014 par source de financement (fonds non réservés, fonds affectés à l'appui au programme et fonds constitués à des fins spéciales).

Figure IV.V

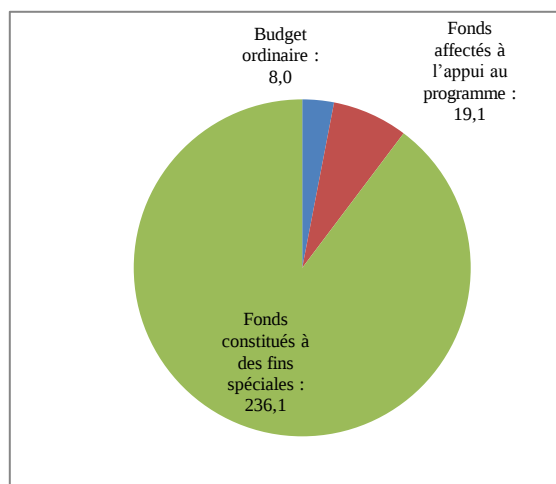
Recettes et dépenses de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations Unies, par source de financement (2014)

(En millions de dollars des États-Unis)

Recettes



Dépenses



35. En 2014, pour faire face à la diminution régulière des fonds non réservés, l'ONUDC a adopté un nouveau modèle de financement fondé sur le principe du recouvrement intégral des coûts, qui articule les fonctions de base et d'appui aux programmes dans un système d'établissement des coûts directs et indirects. Conformément aux règles en usage au Secrétariat et compte tenu de la nécessité d'utiliser les fonds aux fins prescrites, comme l'Assemblée générale l'avait demandé à maintes reprises, l'ONUDC a entrepris d'estimer de manière équitable, transparente, cohérente et prévisible le coût de l'assistance qu'il fournit au titre de la coopération technique. En 2014, l'Office a donc pris des mesures pour établir des classifications harmonisées des coûts directs et indirects et des fonctions d'appui, élaboré des modèles d'établissement des coûts et des systèmes budgétaires, publié des instructions, formé le personnel, communiqué aux États Membres des statistiques de coûts ventilées géographiquement, tenu compte des enseignements tirés de l'expérience et recensé les économies et réductions de coût possibles sur le terrain et au siège. Toutes les divisions de l'ONUDC ont pris part à ces activités supervisées par le Comité de haut niveau pour le suivi du recouvrement intégral des coûts, qui relève du Directeur exécutif de l'ONUDC. En outre, l'ONUDC communique de plus en plus avec les États Membres et les donateurs afin de bien leur expliquer les mécanismes de recouvrement intégral des coûts et de faire valoir leurs avantages.

36. Bien que l'ONUDC prévoie d'achever le passage au recouvrement intégral des coûts durant l'exercice biennal 2016-2017, il note que tous les nouveaux accords relatifs aux contributions se fondent sur des budgets qui rendent compte de manière équitable et transparente du coût total de possession en planifiant tous les coûts (directs et indirects) liés aux programmes d'assistance technique. Surtout, l'ONUDC est en mesure de faire des comparaisons entre bureaux, ce qui renforce encore le souci d'économie au sein de l'Office.

37. En 2014, l'ONUDC a également continué de faire preuve de prudence dans la gestion des fonds affectés à l'appui au programme, en maintenant le niveau des dépenses en dessous de celui des recettes afin de constituer une réserve de précaution.

Cadre régissant la collaboration avec les entités extérieures

38. En 2014, l'ONUDC a lancé son cadre régissant la collaboration avec les entités extérieures, un cadre général qui décrit en détail, dans deux manuels, les directives, les responsabilités, les procédures et les limites financières à respecter, ainsi que les rapports à présenter dans le cadre des accords conclus avec les partenaires d'exécution et les bénéficiaires. L'initiative porte sur les points suivants : sélection transparente, évaluation des capacités, exécution cohérente des programmes, suivi et clôture. Cette amélioration devrait permettre à l'ONUDC de mieux s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires relatives aux contributions des donateurs.

Gestion du risque institutionnel

39. En 2014, dans le cadre de l'initiative de gestion des risques à l'échelle du Secrétariat, l'ONUDC a lancé un dispositif global de gestion des risques visant à recenser, évaluer, atténuer et traiter les risques inhérents à l'organisation et à son programme, avec renvoi au niveau supérieur si nécessaire. Jusqu'à présent, on s'est

efforcé de recenser les principaux risques encourus par l'Office et d'élaborer des plans de gestion de ces risques. On établit actuellement des registres des risques propres à chaque division et à chaque bureau qui seront associés aux plans existants de gestion intégrée des risques liés aux projets et aux programmes. L'ONUDC a également participé aux travaux des groupes de travail chargés d'examiner la gestion des risques à l'échelle du Secrétariat.

40. L'ONUDC reconnaît pleinement que la gestion des risques est indispensable pour améliorer la stratégie, l'exécution des programmes et la gestion des ressources. C'est pourquoi l'initiative est directement coordonnée et supervisée par le Bureau du Directeur exécutif.

Le progiciel de gestion intégré (Umoja)

41. Umoja, le progiciel de gestion intégré de l'ONU, doit être mis en service à Vienne et dans les bureaux extérieurs de l'ONUDC en novembre 2015, en même temps qu'au Siège et que dans les autres bureaux du Secrétariat, dans le cadre du plan de déploiement du groupe 4. Les préparatifs de l'analyse concordance-écart des applications existantes de l'ONUDC sont terminés et l'affectation des ressources destinées à gérer la mise en service d'Umoja et les changements institutionnels est en cours. On s'emploie actuellement à préparer le passage à Umoja, notamment en redoublant d'efforts pour nettoyer les données et attribuer de nouveaux rôles et processus aux utilisateurs. Si les principaux responsables sont déjà familiarisés avec les fonctionnalités d'Umoja, une formation est prévue pour les spécialistes locaux des processus pendant l'été 2015 et l'initiation des utilisateurs finals aura lieu deux mois avant la date de mise en service.

42. En 2015, l'ONUDC intensifiera ses travaux sur la schématisation des processus et la redéfinition des rôles. L'appui postproduction est actuellement mis en place pour garantir que l'ONUDC et ses bureaux extérieurs recevront le soutien nécessaire après l'entrée en service d'Umoja.

43. Umoja va entraîner de profondes modifications dans les procédures administratives et de gestion des programmes de l'ONUDC. L'Office travaille en étroite collaboration avec les entités « pionnières » du Secrétariat pour tirer des enseignements de leur expérience et assurer ainsi un passage sans heurt à Umoja.

Gestion axée sur les résultats

44. Il y a déjà quelque temps que l'ONUDC s'emploie à mettre en œuvre une gestion axée sur les résultats, un apprentissage qu'il poursuit à la lumière d'examen internes et d'évaluations indépendantes. L'Office comprend parfaitement les appels lancés par les États Membres en vue d'améliorer la gestion axée sur les résultats. Le programme de recouvrement intégral des coûts facilite la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats en améliorant l'évaluation du coût total des programmes et la communication des informations correspondantes.

45. L'ONUDC élabore actuellement un appel de fonds annuel et un rapport annuel sur l'exécution des programmes axé sur les résultats afin de donner une vue d'ensemble des réalisations et des besoins de financement. Il prévoit également d'améliorer la cohérence de ses objectifs stratégiques et de l'exécution de ses programmes. En outre, ces initiatives permettront de faire des progrès dans la

mobilisation des ressources, les processus de planification, l'exécution des programmes et la communication des résultats obtenus.

F. Application des normes comptables internationales pour le secteur public

46. Les états financiers de l'ONUDC pour 2014 sont les premiers à avoir été établis conformément aux normes IPSAS. Le passage aux normes IPSAS a entraîné des modifications sensibles par rapport aux états financiers des années précédentes, qui reposaient sur les Normes comptables du système des Nations Unies. Les principales modifications sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

47. L'ONUDC comptabilise à présent la valeur de ses immobilisations corporelles et incorporelles dans les états financiers eux-mêmes, alors que sous les normes UNSAS, elles étaient comptabilisées comme dépenses lors de leur acquisition et consignées comme biens durables dans les notes relatives aux états financiers.

48. En ce qui concerne les produits d'opérations sans contrepartie directe, l'ONUDC comptabilise intégralement les contributions volontaires pluriannuelles et les produits des autres accords conclus avec les donateurs, quelle que soit la durée des accords de financement, sauf s'ils sont assortis de conditions. Pour les produits d'opérations avec contrepartie directe, l'ONUDC comptabilise les produits au moment de la livraison des biens ou de la prestation des services, et non au moment de l'encaissement.

49. Les charges relatives aux biens et services ne sont comptabilisées dans les états financiers que lorsque ceux-ci ont été reçus et acceptés par l'ONUDC, et non lorsque des engagements ont été pris.

50. L'ONUDC présente un jeu d'états financiers pour tous ses fonds. On trouvera dans la note 5 (Information sectorielle) des informations financières détaillées sur les fonds alloués à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

51. Les états financiers reposent sur le principe selon lequel l'ONUDC comptabilise la totalité de ses ressources et de ses résultats en tant qu'entité, indépendamment de leur source de financement. En conséquence, outre les résultats des fonds de contributions volontaires de l'ONUDC, les états financiers présentent les ressources et les dépenses d'exécution des programmes financés au moyen du budget ordinaire.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

I. État de la situation financière au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>1^{er} janvier 2014</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	109 641	71 666
Placements	8	172 383	214 304
Contributions volontaires à recevoir	9	231 928	200 802
Créances diverses	9	586	988
Prêts et avances aux partenaires d'exécution	10	23 102	30 704
Autres éléments d'actif	11	3 329	6 291
Total des actifs courants		540 969	524 755
Actifs non courants			
Placements	8	145 269	165 339
Contributions volontaires à recevoir	9	65 634	90 615
Prêts et avances aux partenaires d'exécution	10	3 010	–
Immobilisations corporelles	12	12 402	13 333
Immobilisations incorporelles	13	515	–
Autres éléments d'actif	11	38 141	39 334
Total des actifs non courants		264 971	308 621
Total de l'actif		805 940	833 376
Passif			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	14	30 712	25 281
Transferts dus	21	237	425
Encaissements par anticipation	15	139 957	138 209
Avantages du personnel	16	3 561	4 373
Total des passifs courants		174 467	168 288
Passifs non courants			
Encaissements par anticipation	15	44 258	88 147
Avantages du personnel	16	115 504	83 150
Total des passifs non courants		159 762	171 297
Total du passif		334 229	339 585

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>1^{er} janvier 2014</i>
Actif net			
Excédent cumulé – fonds non réservés à des fins particulières	17	25 278	39 233
Excédent cumulé – fonds réservés à des fins particulières	17	446 433	454 558
Total de l'actif net		471 711	493 791
Total du passif et de l'actif net		805 940	833 376

Les notes explicatives et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Produits		
Crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies	18	31 016
Contributions volontaires	19	290 003
Produits d'opérations avec contrepartie directe	20	3 183
Produits des placements	21	2 435
Produits divers		2 002
Total des produits		328 639
Charges		
Traitements de base, indemnités et autres prestations	23	102 752
Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire	23	49 176
Subventions et autres transferts	24	43 880
Fournitures et consommables		134
Amortissement et dépréciation	12	1 093
Voyages		14 019
Formation, réunions et bourses		29 991
Autres charges de fonctionnement	25	83 543
Charges diverses		833
Total des charges		325 421
Excédent pour l'année		3 218

Les notes explicatives et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
III. État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note ou État</i>	<i>Excédent/(déficit) cumulé – fonds non réservés à des fins particulières</i>	<i>Excédent/(déficit) cumulé – fonds réservés à des fins particulières</i>
Actif net au 31 décembre 2013 (selon les Normes comptables du système des Nations Unies)	4	475 095	–
Ajustements découlant de l'adoption des normes IPSAS (note 4)			
Changement du mode d'évaluation du fonds de gestion centralisée des liquidités	4	–	35
Comptabilisation initiale des immobilisations corporelles	4, 12	388	12 945
Comptabilisation initiale de la provision pour créances douteuses	4, 9	–	(13 241)
Changement de mode de comptabilisation des engagements au titre des avantages du personnel	4	(41 270)	(2 382)
Décomptabilisation des engagements non réglés	4	886	16 212
Comptabilisation initiale des régularisations		(2 363)	(22 918)
Changement de convention comptable concernant les contributions volontaires		(1 843)	18 722
Autres ajustements apportés à l'actif net		43 220	10 305
Transfert des excédents des fonds non réservés aux excédents de fonds réservés à des fins particulières		(434 880)	434 880
Total des ajustements découlant de l'adoption des normes IPSAS		(435 862)	454 558
Actif net au 1^{er} juillet 2014 après retraitement (conformité aux normes IPSAS)		39 233	454 558
Variation de l'actif net			
Perte actuarielle sur avantages du personnel	4, 16	(14 685)	(11 063)
Autres ajustements apportés à l'actif net	4, 17	(1 400)	1 850
Excédent pour l'année	État II	2 130	1 088
Variation totale de l'actif net		(13 955)	(8 125)
Actif net au 31 décembre 2014		25 278	446 433

Les notes explicatives et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent pour l'année		3 218
Mouvements sans effet de trésorerie		
Amortissement	12	1 093
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	12	13 257
Coût des services rendus et coût financier liés aux avantages du personnel	16	8 920
Variations de l'actif		
(Augmentation)/diminution des contributions volontaires à recevoir	9	(6 145)
(Augmentation)/diminution des créances diverses	9	402
(Augmentation)/diminution des prêts et avances aux partenaires d'exécution	10	4 592
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	11	4 155
Variations du passif		
Augmentation/(diminution) des dettes et des charges à payer	14	(36 899)
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel		(3 125)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement		(10 532)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Part au prorata de la diminution nette du fonds de gestion centralisée des liquidités		61 992
Ajouts d'immobilisations corporelles	12	(13 419)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	13	(515)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement		48 058
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Ajustements apportés aux soldes des fonds	17	449
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		449
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		37 975
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		71 666
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	7	109 641

Les notes explicatives et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

V. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget
pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget^a</i>		<i>Montants effectifs (conformément au budget)</i>	<i>Différence^b (pourcentage)</i>
	<i>Budget initial</i>	<i>Budget révisé</i>		
Produits				
Crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies	44 827	45 816	42 520	(7)
Contributions volontaires	279 329	296 386	342 102	15
Produits divers	2 677	2 257	(3 830)	(270)
Total des produits	326 833	344 459	380 792	11
Charges				
A. Organes directeurs	1 270	1 270	903	(29)
B. Direction exécutive et administration	4 353	4 229	3 821	(10)
C. Programme de travail				
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues	97 391	83 193	67 423	(19)
2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	92 797	89 258	76 196	(15)
3. Lutte contre la corruption	26 893	21 606	16 020	(26)
4. Prévention du terrorisme	10 695	10 245	9 843	(4)
5. Justice	51 979	37 378	29 947	(20)
6. Étude et analyse des tendances	45 524	40 576	42 418	5
7. Appui en matière de politiques	6 498	7 733	6 183	(20)
8. Coopération technique et appui opérationnel	18 637	18 084	15 455	(15)
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	7 711	8 363	7 533	(10)
D. Appui au programme	35 755	33 735	29 933	(11)
Total des charges	399 503	355 671	305 675	(14)
Excédent/(déficit) net	(72 670)	(11 211)	75 117	(770)

^a Le budget consolidé de l'ONUDC (E/CN.7/2014/18-E/CN.8/2014/21) comprend des ressources prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU, d'un montant de 44,827 millions de dollars pour l'année 2014, dont 22,284 millions de dollars destinés à couvrir l'exécution du programme (chapitres 1, 16 et 23 du budget) et 20,543 millions de dollars destinés à couvrir l'appui aux programmes de toutes les entités du Secrétariat de l'ONU à Vienne (chapitre 29 du budget). Les données présentées dans l'état V ci-dessus sont calculées selon la même méthode comptable que celle qui est utilisée pour établir le budget. En revanche, les états financiers établis selon les normes IPSAS ne présentent que les ressources du budget ordinaire allant directement à l'exécution du programme et à l'appui à l'ONUDC. En conséquence, seule une partie des ressources prévues au chapitre 29 du budget ordinaire de l'ONU figurent dans les états financiers conformes aux normes IPSAS de l'Office.

^b Montant du budget révisé minoré du montant des dépenses effectives, puis divisé par le montant du budget révisé minoré du montant du budget définitif. Les différences significatives sont expliquées dans la note 6 (Comparaison avec le budget).

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Entité présentant l'information financière

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ses objectifs et ses activités

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (ONUDC) est né en 1997⁹ de la fusion du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues¹⁰ et du Centre pour la prévention internationale du crime¹¹. Il collabore avec les États Membres pour qu'ils puissent mieux lutter contre les problèmes étroitement liés que sont la toxicomanie, les trafics en tous genres, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme, en les aidant à mettre en place des dispositifs législatifs, judiciaires et sanitaires et à les renforcer en vue de protéger certains des membres les plus vulnérables de leur société.

2. Les grandes orientations de l'ONUDC sont fondées sur les conventions internationales relatives à la lutte antidrogue, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, la Convention des Nations Unies contre la corruption, les instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et les textes y relatifs adoptés par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. L'Office mène une action qui découle logiquement de ces textes, et reflète sa mission, qui est de « contribuer à réaliser l'objectif de la sécurité et de la justice pour tous en rendant le monde plus sûr face à la criminalité, à la drogue et au terrorisme ».

3. Afin d'accroître l'efficacité et la transparence de l'Office et de renforcer la gestion axée sur les résultats conformément à la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, le programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015 a été organisé en six sous-programmes thématiques (lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues; prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif; lutte contre la corruption; prévention du terrorisme; justice; étude et analyse des tendances) et trois sous-programmes au titre desquels l'Office fournit des services transversaux aux États Membres (appui en matière de politiques; coopération technique et appui opérationnel; prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants). Ces sous-programmes sont adaptés aux priorités de la lutte contre la criminalité et la drogue définies dans la stratégie de l'Office pour 2012-2015, qui a été approuvée par les États Membres, et servent de base à l'application efficace de programmes intégrés conçus pour répondre aux besoins

⁹ Voir A/51/950, sect. V, par. 143 à 145.

¹⁰ Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a été créé en application de la résolution 45/179 du 21 décembre 1990 de l'Assemblée générale en tant qu'organe responsable l'action internationale concertée contre l'abus des drogues. Dans sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991, l'Assemblée a confié la responsabilité du Fonds du Programme au Directeur exécutif de ce dernier.

¹¹ L'Assemblée générale a créé le Programme pour la prévention du crime et la justice pénale par sa résolution 46/152 en date du 18 décembre 1991. Depuis 1997, les activités du Programme sont exécutées par le Centre pour la prévention internationale du crime (voir A/51/950, sect. V).

desdits États. Le programme de travail est exécuté par les trois divisions organiques de l'ONUDC, à savoir la Division des opérations, la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et la Division des traités. Une importance particulière y est accordée aux questions communes aux sous-programmes, ce qui permet d'exploiter au mieux les complémentarités et les effets de synergie entre les divisions et le vaste réseau de bureaux extérieurs de l'Office. Les spécialistes des questions thématiques de l'Office mènent à la fois des travaux normatifs et des activités opérationnelles et facilitent l'élaboration et l'exécution de programmes de coopération technique aux échelons mondial, régional et national. Une quatrième division, la Division de la gestion, est chargée de l'ensemble de l'appui administratif : elle oriente, contrôle et administre la planification financière, la gestion des ressources humaines, la passation des marchés et les services de gestion des conférences.

4. Les organes directeurs de l'Office sont l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Par ailleurs, l'ONUDC apporte son appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

5. L'Office, qui a son siège à Vienne, est présent dans toutes les régions du monde grâce à son vaste réseau de bureaux régionaux (8), de bureaux de pays (10), de bureaux de programme (47) et de bureaux chargés de la liaison et des partenariats (2).

6. L'ONUDC est principalement financé par des contributions volontaires versées au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Une petite partie de ses ressources proviennent du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies approuvé par l'Assemblée générale.

7. Les états financiers de l'Office prennent intégralement en compte les opérations et les résultats financiers de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice implanté à Turin (Italie). Ce dernier a été créé en 1967 en application de la résolution 1086 (XXXIX) du Conseil économique et social, qui préconisait vivement un élargissement des activités de l'Organisation des Nations Unies relatives à la prévention de la criminalité et à la justice pénale. L'Institut est supervisé par un conseil d'administration comprenant un représentant de l'ONUDC. Il est régi par les statuts adoptés par le Conseil économique et social dans sa résolution 1989/56, et rend compte au Secrétaire général et au Conseil par l'entremise de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. C'est l'ONUDC qui en assure la direction stratégique et l'appui au programme.

Note 2**Référentiel comptable****Autorisation**

8. Les présents états financiers ont été certifiés par le Chef du Service de la gestion des ressources financières et approuvés par le Directeur exécutif de l'Office le 31 mars 2015. Ils sont transmis avec le rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi qu'à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Référentiel comptable

9. Comme le prescrivent le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation, les états financiers et les notes y afférentes ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Ils donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges de l'Office ainsi que des flux de trésorerie de l'année considérée. Les conventions comptables pertinentes ont été appliquées de façon uniforme aux fins de leur établissement et de leur présentation.

10. Les présents états financiers sont les premiers à être établis conformément aux normes IPSAS. Avant le 1^{er} janvier 2014, les états financiers étaient établis selon les Normes comptables du système des Nations Unies, en comptabilité de caisse modifiée. L'adoption de nouvelles normes comptables a entraîné une modification de la valeur de l'actif et du passif constatés dans l'état de la situation financière. En conséquence, les montants inscrits dans le dernier bilan vérifié, en date du 31 décembre 2013, ont été retraités et les changements correspondants récapitulés dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette.

11. Les présents états financiers ont été établis sur la base de la continuité des activités. Les assertions sous-tendant leur établissement reposent sur l'approbation par les Commissions et l'Assemblée générale des ressources demandées pour 2014-2015 et sur l'évolution des contributions statutaires et volontaires collectées au cours des dernières années.

Base d'évaluation

12. Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique, exception faite de certains éléments d'actif dont il est question dans les notes explicatives. Ils portent sur la période de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Monnaie de fonctionnement et de présentation et traitement des devises étrangères

13. La monnaie de fonctionnement de l'Office est le dollar des États-Unis, qui est aussi la monnaie dans laquelle sont libellés les présents états financiers. Les chiffres donnés dans ces derniers et dans les notes y afférentes sont présentés en milliers de dollars, sauf indication contraire.

14. Les montants des opérations effectuées en monnaie étrangère sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en

vigueur à la date de l'opération. Ce taux est très proche des taux de change au comptant en vigueur à la date des opérations. La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la fin de l'année. Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique ou de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est comptabilisée en dollars aux taux de change en vigueur à la date de l'opération ou à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Le montant net des gains et pertes de change qui en résulte est présenté dans l'état des résultats financiers.

Principe de l'importance relative et utilisation d'appréciations et d'estimations

15. L'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS nécessite l'utilisation d'estimations, d'appréciations et d'hypothèses. L'importance relative est un principe essentiel de la prise de décisions par l'Office et détermine le traitement comptable à appliquer en ce qui concerne la présentation, la communication de l'information, l'agrégation d'éléments, la compensation et le moment à retenir pour l'application de nouvelles conventions comptables. De façon générale, un élément est considéré comme significatif si son omission ou son agrégation peut avoir une incidence sur les conclusions ou décisions des utilisateurs des états financiers.

16. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent, y compris les évaluations actuarielles, la durée d'utilité des actifs, la dépréciation, l'inflation et les taux d'actualisation, sont revues périodiquement et les éventuelles révisions sont rattachées à l'année durant laquelle elles se produisent.

Dispositions transitoires prévues par les normes IPSAS

17. Comme prévu par les normes IPSAS dans le cadre de leur mise en application initiale, les dispositions transitoires ci-après ont été appliquées :

a) IPSAS 1 (Présentation des états financiers) : des éléments de comparaison ont été omis; cependant, des soldes d'ouvertures conformes aux normes IPSAS sont présentés dans l'état de la situation financière;

b) IPSAS 4 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères) : l'écart de conversion cumulé qui aurait pu exister à la date de mise en application des normes IPSAS, est réputé nul;

c) IPSAS 17 (Immobilisations corporelles) : une période de transition pouvant aller jusqu'à cinq ans est prévue pour comptabiliser intégralement à l'actif les immobilisations corporelles. L'Office s'est en partie prévalu de cette disposition et a choisi de ne pas comptabiliser dans les présents états financiers certains droits d'usage cédés sans contrepartie dans le cadre d'arrangements à long terme et certaines améliorations locatives. Plus précisément, comme d'autres organisations dont le siège se trouve au Centre international de Vienne l'avaient fait lorsqu'elles sont passées aux normes IPSAS, il n'a pas comptabilisé le droit d'usage du Centre;

d) IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) : la norme a été appliquée de façon prospective. Les actifs incorporels acquis ou mis au point en interne avant le 1^{er} juillet 2014, notamment ProFi et la suite logicielle Go, n'ont pas été portés en immobilisations dans les présents états financiers.

Positions officielles attendues des autorités comptables internationales

18. L'évolution et les effets sur les états financiers de l'Office des positions officielles majeures attendues du Conseil des Normes comptables internationales du secteur public concernant les éléments énumérés ci-après font l'objet d'un suivi :

a) Projet relatif à la communication de l'information sur la performance des services : prise de position concernant la mise au point, à l'aide d'une méthode fondée sur des principes, d'un dispositif cohérent de communication des résultats des programmes du secteur public pour ce qui est de la prestation de services;

b) Regroupements d'entités du secteur public : prise de position sur le traitement comptable des regroupements d'entités du secteur public et sur la normalisation du classement et de l'évaluation de ces regroupements, notamment pour ce qui est des transactions et autres faits qui regroupent au moins deux opérations distinctes en une seule et même entité du secteur public;

c) Instruments financiers propres au secteur public : prise de position sur les grandes orientations relatives aux instruments financiers propres au secteur public qui ne sont pas visés par les normes IPSAS 28 (Instruments financiers : présentation), IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) et IPSAS 30 (Instruments financiers : informations à fournir);

d) Avantages sociaux : prise de position sur la définition des critères et modalités de comptabilisation des charges et passifs relatifs à certains avantages sociaux dans les états financiers.

Nouvelles normes IPSAS

19. Le 30 janvier 2015, le Conseil des normes IPSAS a publié cinq nouvelles normes, dont quatre pourraient avoir une incidence sur la présentation des états financiers de l'entité, à savoir la norme IPSAS 34 (États financiers individuels); la norme IPSAS 35 (États financiers consolidés); la norme IPSAS 36 (Participations dans les sociétés associées et les entreprises conjointes); la norme IPSAS 37 (Accords conjoints); la norme IPSAS 38 (Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités). Ces normes s'appliqueront à compter de la période commençant le 1^{er} janvier 2017 ou après cette date. L'incidence sur les états financiers de l'Office de leur application à compter du 1^{er} janvier 2017 est à l'étude.

Note 3**Principales conventions comptables****Constatation et traitement comptable des produits
dans les états financiers**

*Produits d'opérations sans contrepartie directe : crédits inscrits
au budget ordinaire*

20. Le budget biennal consolidé de l'ONUDC comprend des ressources provenant du budget ordinaire servant à financer directement l'exécution de ses programmes et le montant total des ressources d'appui allouées à toutes les entités de l'Organisation des Nations Unies sises à Vienne (voir les chapitres 1, 16 et 23 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de l'exécution des programmes et le chapitre 29 pour ce qui est de l'appui). L'information présentée dans l'état V (État comparatif des montants effectifs et des montants

inscrits au budget) suit la structure du budget et comprend l'ensemble des résultats prévus au chapitre 29. À l'exception de cet état, les états financiers que l'Office a établis selon les normes IPSAS portent strictement sur ses ressources et ne comprennent que les ressources du budget ordinaire directement rattachées à l'exécution de ses programmes et aux activités d'appui qui lui sont destinées. En conséquence, seule une partie des ressources prévues au chapitre 29 du budget ordinaire de l'ONU sont comptabilisées dans les états financiers établis selon les normes IPSAS. Autrement dit, les ressources prévues à ce chapitre au titre de l'appui à d'autres entités du Secrétariat de l'ONU à Vienne en sont exclues.

21. Une fois approuvé, le montant total du budget ordinaire de l'ONU est mis en recouvrement auprès des États Membres selon le barème des quotes-parts établi par l'Assemblée générale. C'est au Secrétariat qu'il revient d'administrer et de collecter les contributions au budget ordinaire. N'ayant ainsi aucun contrôle sur les sommes dues par les États Membres, l'ONUDC ne les constate pas dans ses états financiers.

22. L'Office estime avoir la maîtrise des éléments d'actif et de passif résultant de l'exécution du programme, y compris les créances et les dettes afférentes au personnel, les avantages à long terme du personnel, les dettes et les charges à payer, les créances diverses et les immobilisations; aussi les constate-t-il dans ses états financiers. La part annuelle du budget ordinaire qui lui est allouée et qu'il dépense est comptabilisée à la rubrique des produits dans l'état des résultats financiers et considérée comme reçue en totalité dans l'état de la situation financière. Tout solde excédentaire du fonds du budget ordinaire constaté dans ses états financiers représente une obligation juridique à l'égard de l'Office.

Produits d'opérations sans contrepartie directe : contributions volontaires

23. Les contributions volontaires et autres transferts découlant de promesses de don ou d'autres accords fermes, exigibles et non grevés de restrictions concernant l'entrée probable de ressources financières sont constatés comme produits pour la totalité de leur montant, quelle que soit la durée de validité de l'accord. Les contributions soumises à des restrictions particulières sont comptabilisées au passif et les produits correspondants ne sont constatés qu'une fois que toutes les conditions fixées sont réunies. Les contributions et autres transferts versés en dehors d'accords exécutoires ne sont comptabilisés comme produits qu'une fois qu'ils sont reçus.

24. Les soldes de contributions volontaires à recevoir représentent les produits non collectés d'accords exécutoires et sont constatés à la valeur nominale, déduction faite de toute dépréciation. Une provision générale pour créances douteuses est constituée en fonction des difficultés de recouvrement passées.

Produits d'opérations sans contrepartie directe : contributions en nature

25. Les contributions en nature et les droits d'usage cédés sans contrepartie portant sur des marchandises d'une valeur supérieure à 5 000 dollars sont comptabilisés en produits dès lors que les avantages économiques ou le potentiel de service qu'en attend l'Office sont probables et que leur montant peut être évalué de façon fiable. Les contributions en nature sont initialement constatées à la juste valeur à la date de réception, calculée par référence aux prix cotés observables ou à partir d'évaluations indépendantes. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas comptabilisées comme des produits mais signalées dans les notes relatives aux états financiers lorsque leur valeur dépasse 20 000 dollars.

Produits d'opérations avec contrepartie directe

26. Les opérations avec contrepartie directe sont celles par lesquelles l'Office fournit des biens ou des services (formation, logiciels ou appui à la gestion des conférences) à des gouvernements, des entités du système des Nations Unies ou d'autres partenaires. Les produits sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la livraison des marchandises ou de la prestation des services. Les montants facturés mais non collectés sont comptabilisés dans les créances diverses.

Produits des placements et actifs du fonds de gestion centralisée des liquidités

27. La Trésorerie de l'ONU place de façon centralisée les fonds d'entités du Secrétariat, y compris de l'ONUDC, et d'autres entités participantes. La participation aux fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU suppose de partager les risques et le rendement des investissements avec les autres participants; chaque participant est exposé au risque général du portefeuille des placements à hauteur des liquidités investies.

28. La part de l'Office dans les investissements de l'ONU dans les fonds de gestion centralisée des liquidités est comptabilisée dans les rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Placements à court terme ou Placements à long terme en fonction de l'échéance. La part de l'Office des revenus des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités, des plus-values réalisées sur les titres de ces fonds ainsi que des plus-values et des moins-values réalisées et non réalisées sont présentées dans l'état des résultats financiers.

Constatation et traitement comptable des charges dans les états financiers

29. L'Office exécute des programmes d'assistance technique grâce à des projets administrés à Vienne et dans son réseau mondial de bureaux extérieurs. Ces projets sont exécutés directement par l'Office ou par des partenaires d'exécution.

30. Conformément aux normes IPSAS, les charges sont comptabilisées selon le principe d'exécution. Elles sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dès que les biens sont livrés ou les services rendus, indépendamment des modalités de paiement.

Traitements, indemnités et autres avantages du personnel

31. Le « personnel » s'entend des fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles fixées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte.

32. Les avantages du personnel comprennent des avantages à court terme, des avantages à long terme, des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de fin de contrat de travail.

a) Avantages à court terme

33. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) payables dans les 12 mois et comprennent les

prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (primes d'affectation), les salaires, traitements et prestations, les absences rémunérées (congé-maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (capital-décès, indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts, congé dans les foyers et congés payés annuels). Les montants payables mais non encore payés sont comptabilisés parmi les passifs courants dans l'état de la situation financière.

b) Avantages postérieurs à l'emploi

34. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les prestations dues à la cessation de service, y compris celles de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du programme d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et les autres indemnités dues à la cessation de service.

35. Les avantages postérieurs à l'emploi entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies, l'ONUDC étant tenu de fournir les prestations convenues et assumant tous les risques. Les engagements de l'Office au titre de ces régimes sont calculés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées, à l'exception des indemnités dues à la cessation du service, dont la valeur actuarielle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs paiements en retenant le taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les régimes en question. Les variations du passif, y compris celles qui sont dues aux écarts actuariels, sont constatées dans l'état des résultats financiers, à la rubrique Excédent/(déficit). L'Office ne détient aucun des actifs de régime visés dans la norme IPSAS 25.

36. L'ONUDC est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation –, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. À ce titre, il est exposé aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations. Les entités affiliées à la Caisse se sont accordées à reconnaître qu'il n'existait pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle d'entre elles la part lui revenant dans l'actif et le passif ainsi que les coûts du régime. C'est pourquoi, conformément à la norme IPSAS 25 et à la politique suivie dans l'ensemble du Secrétariat, l'Office traite le régime des pensions comme un régime à cotisations définies et comptabilise ses engagements au titre des cotisations à la Caisse comme des charges à la rubrique des avantages du personnel dans l'état des résultats financiers.

c) Indemnités de fin de contrat de travail

37. Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque l'employeur est tenu, en vertu d'un plan explicite détaillé, de mettre fin à l'emploi de membres de son personnel avant la date normale de mise à la retraite ou d'accorder des prestations de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. La valeur de celles qui ne sont pas payables dans les 12 mois est actualisée si les effets de cette actualisation sont significatifs.

d) Autres avantages à long terme du personnel

38. Les autres avantages à long terme du personnel sont ceux qui ne sont pas à régler dans les 12 mois, notamment les congés dans les foyers et les congés annuels.

e) Rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire

39. La rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux charges engagées au titre des consultants et vacataires, des experts ad hoc et des Volontaires des Nations Unies. Les contrats sont conclus directement avec des tiers ou par l'intermédiaire des prestataires de services d'autres organismes des Nations Unies. Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ne peuvent prétendre aux principaux avantages et indemnités du personnel (primes d'affectation et indemnités pour frais d'études, pension de retraite, assurance maladie, congés payés et indemnité de licenciement).

*Exécution du programme par des tiers : transferts anticipés
(aux partenaires d'exécution) et subventions**a) Transferts anticipés*

40. Les activités de programme de l'Office sont souvent menées par des partenaires d'exécution comme les programmes et les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les institutions gouvernementales et les organisations non gouvernementales. Les prestations que doivent fournir ces partenaires sont énumérées dans des accords de coopération à des programmes et projets conjoints. Les transferts anticipés désignent les fonds virés à titre d'avance aux partenaires pour qu'ils exécutent le programme convenu. Initialement constatés à l'actif, ils sont ensuite portés en charges sur la base des rapports financiers présentés par les partenaires. Faute de rapport financier, une évaluation prenant tous les éléments nécessaires en considération est effectuée afin d'inscrire les produits ou les charges en fonction d'une estimation de l'avancement des travaux déterminée après une étroite consultation avec le bureau de l'Office chargé d'administrer l'accord. Les montants payables aux partenaires d'exécution en vertu d'accords contraignants qui n'ont pas été payés à la fin de la période de présentation de l'information financière sont comptabilisés comme engagements dans la rubrique des dettes et autres charges à payer.

41. Dans le cas des accords portant sur des travaux de construction, l'Office effectue son évaluation sur la base des rapports techniques présentés par le partenaire d'exécution ou le sous-traitant et sa propre équipe de génie présente sur place.

b) Subventions

42. L'ONUDC administre des programmes de dons purs et simples aux bénéficiaires quand les conditions de l'engagement formel pour le projet et le donateur le permettent. Ces dons, dont le montant individuel est limité à 60 000 dollars, sont comptabilisés en charge dans leur intégralité à la date de leur versement, qui correspond habituellement à la date à laquelle ils sont accordés.

Actif

Traitement général et classification

43. Les actifs sont évalués à la date de clôture des comptes. Quand il est établi qu'il y a des motifs de les déprécier, les pertes correspondantes sont constatées aussitôt.
44. Les créances sont enregistrées à la valeur nominale, sauf si leur comptabilisation à la valeur nette actuelle a des effets significatifs. Des provisions pour créances douteuses sont constituées en fonction des difficultés de recouvrement passées.
45. La compensation d'actifs et de passifs dans l'état de la situation financière n'est effectuée que lorsqu'elle repose sur un droit juridiquement opposable.
46. Les actifs financiers qui arrivent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture des comptes sont comptabilisés en actifs non courants.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

47. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse et les fonds en banque, ainsi que les titres de placement à court terme très liquides dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les avoirs en devises étrangères sont réévalués au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre.

Immobilisations corporelles

Évaluation du coût au moment de la constatation initiale

48. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. En ce qui concerne les biens reçus en don, la juste valeur à la date d'acquisition peut être substituée au coût historique.
49. Les biens servant à l'exécution des programmes ou projets de l'Office sont considérés comme des actifs de projet, tandis que ceux qui sont employés dans des activités qui ne sont pas liées à un projet particulier sont comptabilisés comme des actifs de gestion. Les actifs de projet qui ne sont pas administrés par l'ONUDC sont passés en charges au moment de l'achat.

Amortissement et durée d'utilité

50. Les immobilisations corporelles sont intégralement amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les terrains, les biens en construction et les actifs de projet en transit ne sont pas amortis. La durée d'utilité estimée et le seuil d'immobilisation des diverses classes d'actifs corporels sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Durée d'utilité estimée et seuil d'immobilisation des actifs corporels

<i>Catégorie et sous-catégorie d'actif</i>	<i>Seuil d'immobilisation (dollars É.-U.)</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Immeubles ^a	20 000	7-50
Matériel de télécommunication et matériel informatique	20 000	4-7
Véhicules	5 000	6-12
Mobilier et agencements	20 000	3-10
Équipement lourd ^a	20 000	5-20
Travaux pour compte propre	100 000	—
Améliorations locatives	100 000	Durée du bail ou 5 ans (durée la plus courte)

^a Un seuil moins élevé (5 000 dollars) est appliqué aux bâtiments préfabriqués; systèmes de communication par satellite; groupes électrogènes; équipement réseau.

Immobilisations en cours de construction

51. L'ONUDC construit des bâtiments (prisons et tribunaux, par exemple) pour les États Membres. Une fois la construction terminée, ces biens sont livrés à leurs bénéficiaires. L'avancement des travaux est évalué sur la base des rapports techniques présentés par le partenaire d'exécution ou le sous-traitant et l'équipe de génie de l'Office sur place. Étant donné que ces biens ne sont pas utilisés par l'Office mais livrés à leurs bénéficiaires, aucun amortissement les concernant n'est comptabilisé dans les états financiers.

Liquidation et dépréciation

52. Les gains ou les pertes résultant de la liquidation ou du transfert de biens sont présentés dans l'état des résultats financiers à la rubrique Produits divers ou charges diverses.

53. Toutes les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation une fois par an ou lorsqu'en raison d'un événement ou d'un changement de circonstances leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Immobilisations incorporelles*Évaluation du coût au moment de la constatation initiale*

54. Les immobilisations incorporelles mises au point pour être utilisées par l'Office sont comptabilisées au coût historique, minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. Il peut s'agir du coût des licences d'utilisation des logiciels achetés dans le commerce, des coûts directs de développement (par exemple, le coût du personnel et celui des consultants et les frais généraux applicables) ainsi que d'autres frais engagés pour acquérir et mettre en application ces logiciels. En ce qui concerne les biens reçus en don, la juste valeur à la date d'acquisition peut être substituée au coût historique.

Amortissement et durée d'utilité

55. Les immobilisations incorporelles sont intégralement amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. La durée d'utilité estimée et le seuil d'immobilisation des diverses classes d'actifs incorporels sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Durée d'utilité estimée et seuils d'immobilisation
des actifs incorporels**

<i>Catégorie</i>	<i>Seuil d'immobilisation (dollars É.-U.)</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Logiciels achetés	20 000	3-10
Logiciels développés en interne	100 000	3-10
Licences et droits	20 000	2-6 (durée de la licence ou du droit)
Biens en cours de développement	100 000	Pas d'amortissement

Dépréciation

56. Toutes les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation une fois par an ou lorsqu'en raison d'un événement ou d'un changement de circonstances leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Passif

Traitement général et classification

57. Ceux qui doivent être réglés dans un délai inférieur à 12 mois sont comptabilisés en passifs courants, tandis que les autres sont comptabilisés en passifs non courants. Certains engagements liés aux avantages du personnel font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Dettes et autres dettes et charges à payer

58. Les dettes et autres dettes comprennent les éléments de passif relatifs aux biens ou services facturés qui ont été achetés et reçus. Des provisions sont constituées en prévision des régularisations au titre des biens et services reçus mais pas encore facturés à la date de clôture des comptes.

Avantages du personnel

59. L'Office constate les passifs et les charges à payer au titre :

- a) Des avantages à court terme du personnel, comptabilisés à la valeur nominale;
- b) Calculés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les excédents et déficits actuariels résultant de changements d'hypothèses sont constatés dans l'état des variations de l'actif net;
- c) Des autres avantages à long terme du personnel, comptabilisés à la valeur nominale;

d) De la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25, l'Office traite ce régime comme un régime à cotisations définies. Ainsi, les cotisations qu'il y verse durant l'année financière sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers. Les passifs à l'égard de la Caisse ne sont comptabilisés que lorsque les cotisations payables à la date d'établissement des états financiers n'ont pas été réglées.

Contrats de location

a) Contrats de location simple

60. L'Office loue des actifs corporels dans le cadre de baux qui ne lui transfèrent pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Ces contrats sont considérés comme des contrats de location simples. Les paiements effectués à leur titre sont comptabilisés en charges sur toute la durée du bail.

b) Contrats de location-financement

61. Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent à l'Office la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement.

62. Les biens visés par ces contrats sont portés à l'actif comme immobilisations corporelles et le passif correspondant à l'égard du bailleur est comptabilisé parmi les autres éléments de passif. Le contrat de location-financement et l'engagement correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou à la valeur actualisée des paiements minimums à verser dans le cadre du contrat, si celle-ci est inférieure. Les charges financières à payer sont constatées sur la durée du contrat compte tenu du taux d'intérêt implicite prévu au contrat de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû.

c) Droits d'usage cédés sans contrepartie

63. Selon leur nature, les arrangements par lesquels des droits d'usage sont cédés sans contrepartie peuvent être traités comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement. Ceux qui portent sur des bâtiments et des terrains dont le droit d'usage a été cédé sans contrepartie pour une longue durée et qui ne confèrent pas à l'Office le contrôle du bâtiment ou du titre foncier sont comptabilisés comme des contrats de location simples. Le seuil fixé pour la comptabilisation des produits ou des charges d'un contrat de location simple est de 20 000 dollars. En règle générale, l'Office estime les biens ainsi cédés par référence à la valeur marchande de biens semblables.

Provisions et passifs éventuels

64. Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe pour l'Office, à la date de clôture des comptes, une obligation actuelle (juridique ou implicite), probable et mesurable qui résulte d'un événement passé. Les montants indiqués correspondent à la valeur actualisée du paiement à effectuer à la date de règlement.

65. Les passifs éventuels, y compris ceux qui découlent de poursuites judiciaires ou de plaintes du personnel, désignent des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont

partiellement indépendants de la volonté de l'Office. Ils ne sont donc pas comptabilisés. Il peut s'agir également d'obligations actuelles résultant d'événements passés qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour les éteindre ou parce que leur montant ne peut pas être déterminé de façon suffisamment fiable. Les passifs éventuels sont présentés, sauf lorsqu'une sortie de ressources est improbable.

Provisions et passifs éventuels

66. Les engagements désignent des charges futures que l'Office devra supporter au titre d'accords déjà contractés à la date de clôture et auxquelles il n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements en capital (montant des dépenses en immobilisations contractées mais ni payées ni exigibles à la date de clôture), les engagements au titre de contrats de fourniture de biens et services qui seront fournis au cours d'années à venir, les paiements minimaux non remboursables à effectuer au titre de contrats de location et d'autres engagements non résiliables.

Note 4

Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : soldes d'ouverture

67. Les présents états financiers sont les premiers à être établis selon les normes IPSAS. Le tableau ci-dessous récapitule les modifications apportées à l'état vérifié de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (2012-2013) pour établir un état de la situation financière au 1^{er} janvier 2014 qui soit conforme aux normes IPSAS.

Récapitulatif des changements intervenus par suite du passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>États financiers publiés au 31 décembre 2013 (Normes comptables du Système des Nations Unies)</i>	<i>Incidence du passage aux normes IPSAS</i>	<i>État I au 1^{er} janvier 2014 (normes IPSAS)</i>
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 822	45 844	71 666
Investissements	425 452	(211 148)	214 304
Contributions volontaires à recevoir	132 734	68 068	200 802
Soldes interfonds à recevoir	37 681	(37 681)	—
Autres sommes à recevoir	2 021	(1 033)	988
Prêts et avances aux partenaires d'exécution	30 072	632	30 704
Autres actifs	827	5 464	6 291
Total des actifs courants	654 609	(129 854)	524 755

	<i>États financiers publiés au 31 décembre 2013 (Normes comptables du Système des Nations Unies)</i>	<i>Incidence du passage aux normes IPSAS</i>	<i>État I au 1^{er} janvier 2014 (normes IPSAS)</i>
Actifs non courants			
Investissements	–	165 339	165 339
Contributions volontaires à recevoir	–	90 615	90 615
Immobilisations corporelles	–	13 333	13 333
Autres actifs	–	39 334	39 334
Total des actifs non courants	–	308 621	308 621
Total des actifs	654 609	178 767	833 376
Passifs			
Passifs courants			
Engagements non réglés, exercice considéré	16 870	(16 870)	–
Engagements non réglés, exercices futurs	228	(228)	–
Dettes et charges à payer	–	25 281	25 281
Autres sommes à payer	10 979	(10 979)	–
Soldes interfonds à payer	35 832	(35 832)	–
Transferts à payer	425	–	425
Encaissements par anticipation	71 310	66 899	138 209
Avantages du personnel	–	4 373	4 373
Total des passifs courants	135 644	32 644	168 288
Passifs non courants			
Encaissements par anticipation	–	88 147	88 147
Avantages du personnel	43 870	39 280	83 150
Total des passifs non courants	43 870	127 427	171 297
Total des passifs	179 514	160 071	339 585
Actifs nets			
Excédent/(déficit) accumulé, non réservé à des fins particulières	475 089	(435 856)	39 233
Excédent accumulé, réservé à des fins particulières	–	454 558	454 558
Réserves	6	(6)	–
Total des actifs nets	475 095	18 696	493 791
Total des passifs et actifs nets	654 609	178 767	833 376

68. L'ensemble des ajustements et reclassements effectués pour établir un état de situation financière au 1^{er} janvier 2014 qui soit conforme aux normes IPSAS (état I)

a donné lieu à une augmentation de 18,696 millions de dollars en actifs nets. On trouvera une justification de ces ajustements par catégorie dans l'état III.

Note 5

Information sectorielle

69. Conformément aux dispositions de la norme IPSAS 18 (Information sectorielle), les produits, charges, actifs et passifs sectoriels de l'Office sont présentés dans les tableaux ci-dessous selon deux grands secteurs : le Programme international de contrôle des drogues (Programme contre la drogue) et le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Programme contre le crime) :

État de la situation financière au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Programme contre la drogue</i>	<i>Programme contre le crime</i>	<i>Annulation^a</i>	Total
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 912	42 729		109 641
Investissements	89 894	82 489		172 383
Contributions volontaires à recevoir	86 851	145 077		231 928
Prêts et avances aux partenaires d'exécution	17 500	5 602		23 102
Autres actifs	5 637	993	(2 715)	3 915
Total des actifs courants	266 794	276 890	(2 715)	540 969
Actifs non courants				
Investissements	76 854	68 415		145 269
Contributions volontaires à recevoir	12 808	52 826		65 634
Prêts et avances aux partenaires d'exécution	—	3 010		3 010
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 705	6 212		12 917
Autres actifs	20 462	17 679		38 141
Total des actifs non courants	116 829	148 142		264 971
Total des actifs	383 623	425 032	(2 715)	805 940
Passifs				
Passifs courants				
Dettes	15 059	15 890		30 949
Encaissements par anticipation	42 806	97 151		139 957
Avantages du personnel	1 862	1 699		3 561
Autres passifs	—	2 715	(2 715)	—
Total des passifs courants	59 727	117 455	(2 715)	174 467

	<i>Programme contre la drogue</i>	<i>Programme contre le crime</i>	<i>Annulation^a</i>	Total
Passifs non courants				
Encaissements par anticipation	17 655	26 603		44 258
Avantages du personnel	61 479	54 025		115 504
Total des passifs non courants	79 134	80 628	–	159 762
Total des passifs	138 861	198 083	(2 715)	334 229
Actifs nets				
Excédent/(déficit) accumulé, non réservé à des fins particulières	27 590	(2 312)		25 278
Excédent, réservé à des fins particulières	217 172	229 261		446 433
Total des actifs nets	244 762	226 949		471 711
Total des passifs et des actifs nets	383 623	425 032	(2 715)	805 940

^a Annulation de soldes débiteurs et créditeurs interfonds.

État de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Programme contre la drogue</i>	<i>Programme contre le crime</i>	<i>Annulation</i>	Total
Produits				
Crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies	16 640	14 376	–	31 016
Contributions volontaires	133 041	156 962	–	290 003
Produits avec contrepartie directe	432	2 751	–	3 183
Produits des placements	1 435	1 000	–	2 435
Autres recettes/produits	1 918	84	–	2 002
Total des recettes	153 466	175 173	–	328 639
Dépenses				
Traitements de base, indemnités et autres prestations	49 169	53 583	–	102 752
Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire	28 892	20 284	–	49 176
Subventions et autres transferts	30 578	13 302	–	43 880
Dépréciations et amortissements	700	393	–	1 093
Frais afférents aux formations, réunions et bourses	12 745	17 246	–	29 991
Autres dépenses de fonctionnement	41 388	42 155	–	83 543

	<i>Programme contre la drogue</i>	<i>Programme contre le crime</i>	<i>Annulation</i>	Total
Dépenses diverses	7 782	7 204	–	14 986
Total des dépenses	171 254	154 167	–	325 421
Surplus/(déficit) de l'exercice	(17 788)	21 006	–	3 218

70. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables qui créent des soldes intersectoriels dans les états financiers. Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 2,715 millions de dollars ont été comptabilisés en soldes interfonds créditeurs/débiteurs entre le Programme contre le crime et le Programme contre la drogue.

71. Le déficit enregistré pour le Programme contre la drogue s'explique essentiellement par l'utilisation de contributions préaffectées reçues lors d'exercices antérieurs.

Note 6

Comparaison avec le budget

72. Les budgets de l'ONUDC sont établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, dont les résultats sont présentés dans l'état V. Les écarts entre les montants inscrits au budget final et les dépenses réelles calculées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée sont expliqués au tableau ci-dessous :

Explications des écarts existants entre les montants inscrits au budget final et les dépenses réelles

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Écarts observés</i>
Sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues)	L'écart observé de 15,7 millions de dollars s'explique essentiellement par le retard pris dans l'exécution de deux des principaux projets de l'ONUDC au Nigéria (projets liés au trafic illicite de drogues et à la traite des personnes); ainsi qu'aux faibles degrés d'exécution du Programme régional relatif à l'Afghanistan et aux pays voisins, d'un projet sur le renforcement des secteurs de la justice et de la sécurité au Guatemala et du programme de pays du Pakistan.
Sous-programme 2 (Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif)	L'écart observé de 13,1 millions de dollars tient essentiellement aux progrès limités qui ont été accomplis en ce qui concerne les prévisions relatives au VIH/sida au Brésil, au faible degré d'exécution du Programme régional relatif à l'Afghanistan et aux pays voisins, ainsi qu'au fait que n'ont pas été mis en œuvre dans toute la mesure prévue au budget le Programme de l'ONUDC et de l'OMS sur les traitements et les soins contre la toxicomanie, non plus que deux projets en Colombie (projets relatifs aux modes de subsistance durables et au contrôle des drogues).

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Écarts observés</i>
Sous-programme 3 (Lutte contre la corruption)	L'écart observé de 5,6 millions de dollars s'explique avant tout par le retard pris à l'appui du dispositif de lutte contre la corruption au Nigéria, ainsi que par le fait que les programmes mondiaux contre la corruption, notamment l'Initiative pour le recouvrement des actifs volés et le Programme de mentors pour la lutte contre la corruption, n'ont pas été appliqués dans toute la mesure prévue au budget.
Sous-programme 5 (Justice)	L'écart observé de 7,4 millions de dollars tient essentiellement au retard pris dans l'application du Programme contre la criminalité maritime dans l'océan Indien et la Corne de l'Afrique et du Programme régional pour l'Afrique de l'Est, ainsi que dans le cadre de l'initiative concernant l'offre d'un appui au secteur de la justice au Nigéria.
Appui aux programmes	L'écart observé de 3,8 millions de dollars tient : a) au retard pris dans le recrutement de personnel pour pourvoir les postes vacants, b) aux frais moindres que prévu pour les services communs de gestion des installations et les services médicaux communs (économies qui seront dépensées en 2015); et c) au fait que des achats qui étaient prévus ont été évités en ayant recours à des avoirs existants.

*Rapprochement entre les montants budgétaires effectifs
sur une base comparable et l'état des flux de trésorerie*

73. Sont rapprochés dans le tableau ci-dessous les montants effectifs sur une base comparable (état V) et les flux de trésorerie de l'ONUDC (état IV) :

Rapprochement entre les montants effectifs calculés sur une base comparable et l'état des flux de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Financement</i>	Total au 31 décembre 2014
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	(305 675)	–	–	(305 675)
Différences liées à la méthode de calcul	269 705	–	–	269 705
Différences relatives aux entités	11 504	–	–	11 504
Différences de présentation	13 934	48 058	449	62 441
Montants effectifs dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	(10 532)	48 058	449	37 975

74. Les différences liées à la méthode de calcul capturent les écarts découlant de l'établissement du budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Pour rapprocher les résultats budgétaires et l'état des flux de trésorerie, les éléments non générateurs de trésorerie comme les engagements budgétaires non réglés, d'un montant de 18,459 millions de dollars, et les paiements d'engagements se rapportant à des périodes antérieures (14,848 millions de dollars) sont inclus comme différences liées à la méthode de calcul. Par ailleurs, d'autres différences propres aux normes IPSAS, comme le traitement des avantages du personnel (9,773 millions de dollars) et les flux de trésorerie indirects liés aux variations de créances et de dettes, sont aussi comptabilisées.

75. Des différences relatives aux entités surgissent lorsque le budget inclut des programmes qui ne sont pas couverts dans les états financiers de l'ONUDC ou inversement. Les états financiers de l'ONUDC comprennent une portion du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies qui est allouée au budget administratif de l'Office des Nations Unies à Vienne à l'appui de l'exécution des programmes de l'ONUDC.

76. Les différences de présentation renvoient à des différences de format et de classement entre l'état des flux de trésorerie et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, qui ne tient pas compte du solde de la trésorerie commune (61,992 millions de dollars). Autre différence de présentation, les chiffres donnés dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs ne sont pas ventilés par activités de fonctionnement, d'investissement et de financement comme les flux de trésorerie sur les immobilisations corporelles (13,419 millions de dollars).

77. Il y a écart temporel lorsque la période budgétaire n'est pas la même que celle retenue pour les états financiers, ce qui n'est pas le cas ici, puisque les résultats budgétaires recensés dans l'état V ne concernent que l'année 2014 de l'exercice biennal.

Note 7

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Encaisse et comptes à vue	17 490
Encaisse et dépôts à terme dans les fonds de gestion centralisée des liquidités	88 805
Fonds en transit	3 346
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	109 641

78. L'encaisse et les comptes à vue représentent 1,093 million d'euros et 36 812,836 milliards de pesos colombiens. Les avoirs en pesos colombiens correspondent aux contributions du donateur national pour les programmes de l'ONUDC qui sont en cours en Colombie. Les fonds en transit représentent 2,743 millions d'euros.

79. L'encaisse et les dépôts à terme dans les fonds de gestion centralisée des liquidités représentent 84,877 millions de dollars et 3,221 millions d'euros.

Note 8
Investissements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Actifs courants	
Investissements dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en dollars	164 567
Investissements dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	7 816
Total des actifs courants	172 383
Actifs non courants	
Investissements dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en dollars	145 269
Total des actifs non courants	145 269
Total	317 652

80. Les investissements comprennent les montants détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités des Nations Unies. Il s'agit d'investissements à court ou long terme. Les liquidités des fonds de gestion centralisée sont comptabilisées à la rubrique Encaisse et comptes à vue dans la note 7. On trouvera davantage de détails sur les investissements et une analyse des risques correspondants dans les notes 21 et 22.

Note 9
Contributions volontaires et autres sommes à recevoir**Contributions volontaires courantes et non courantes à recevoir**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Contributions volontaires courantes à recevoir	
États Membres	103 495
Autres organisations gouvernementales	119 992
Organismes des Nations Unies	7 106
Donateurs privés	1 335
Total des contributions volontaires courantes à recevoir (état I)	231 928
Contributions volontaires non courantes à recevoir	
États Membres	37 198
Autres organisations gouvernementales	44 179
Organismes des Nations Unies	154
Donateurs privés	519
Contributions volontaires non courantes à recevoir avant provision	82 050

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Provision pour créances douteuses	(16 416)
Total des contributions volontaires non courantes à recevoir (état I)	65 634
Total net des contributions volontaires à recevoir	297 562
Total des autres sommes à recevoir (état I)	586

Variation du compte de dépréciation pour créances douteuses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Provision initiale pour créances douteuses	13 241
Montants comptabilisés en pertes	(3 020)
Ajustement de la provision pour créances douteuses pour 2014	6 195
Provision finale pour créances douteuses (note 21)	16 416

81. Les montants comptabilisés en pertes (voir tableau ci-dessus) sont essentiellement des contributions volontaires pour des projets déjà achevés, d'un montant de 3,013 millions de dollars, sans effet de trésorerie.

Vieillessement des sommes à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Sans retard de paiement ni dépréciation	226 290
Moins d'un an	57 162
Un à deux ans	17 777
Deux à trois ans ^a	5 447
Plus de trois ans	7 888
Total des sommes à recevoir	314 564

^a Une provision de 100 % a été ouverte pour l'une des contributions volontaires car il est peu probable que les montants correspondants puissent être collectés.

82. Les autres sommes à recevoir correspondent aux montants dus par des employés ou par des organismes des Nations Unies et d'autres entités, pour biens livrés, services fournis ou contrats de location simples.

Note 10
Prêts et avances aux partenaires d'exécution

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Courants</i>	<i>Non courants</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Entités des Nations Unies	7 100	—	7 100
Institutions spécialisées	749	—	749
Autres parties hors système	15 253	3 010	18 263
Total des avances aux partenaires d'exécution	23 102	3 010	26 112

83. Les prêts et avances aux partenaires d'exécution sont des fonds débloqués pour les partenaires d'exécution de l'ONUDC qui sont chargés de mener à bien des programmes en son nom. Les avances sont consenties sur la base des accords en vigueur et comptabilisées en dépenses une fois la fourniture de services confirmée lors de la présentation de rapports financiers vérifiés par les partenaires ou, faute de tels rapports, lorsque l'ONUDC estime que l'exécution du programme suivra son cours après consultation avec ses services compétents.

84. Sont inscrits à la rubrique Entités des Nations Unies un montant de 0,620 million de dollars pour le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, un montant de 6,225 millions de dollars pour le Programme des Nations Unies au développement et un montant de 0,255 million pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Les montants inscrits à la rubrique Autres parties hors système comprennent 10,560 millions de dollars pour les partenaires d'exécution aux fins de l'appui à la mise en œuvre et au suivi d'une stratégie intégrée et durable pour réduire les cultures illicites et promouvoir un développement alternatif et une culture de la légalité en Colombie.

85. Sont aussi inclus dans les chiffres ci-dessus des avances d'un montant de 7,703 millions de dollars aux divers partenaires d'exécution de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, principalement pour des projets concernant le renforcement des moyens des pays du sud du Caucase et de l'Asie centrale en matière de biosécurité, l'application du plan d'action pour le renforcement de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire et l'amélioration de la coordination européenne dans le cadre des programmes nationaux de recherche sur la sécurité lors des grandes manifestations.

Note 11
Autres actifs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Courants</i>	<i>Non courants</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Crédits à recevoir	294	38 141	38 435
Sommes à recevoir intersecrétariats	590	—	590
Avances aux fournisseurs	172	—	172

	<i>Courants</i>	<i>Non courants</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Avances au personnel	1 399	–	1 399
Autres	874	–	874
Total des autres actifs	3 329	38 141	41 470

86. Les autres actifs comprennent les avances sur les indemnités pour frais d'études et les charges payées à l'avance qui sont comptabilisées en dépenses une fois les biens livrés ou les services fournis par l'autre partie.

87. L'ONUDC prend des engagements juridiquement contraignants avec des parties tierces, y compris des employés, dans le cadre des activités qu'il a pour mandat d'exécuter conformément au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Les crédits à recevoir d'un montant de 38,435 millions de dollars représentent la juste valeur totale de ces engagements au 31 décembre 2014. La partie non courante des crédits à recevoir, d'un montant de 38,141 millions de dollars, correspond aux prestations dues à la fin de service pour les employés qui occupent des postes inscrits au budget ordinaire. Tous les engagements de cette nature doivent être remboursés à l'ONUDC à partir du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Note 12

Immobilisations corporelles

88. Les variations et soldes des immobilisations corporelles de l'ONUDC au 31 décembre 2014 sont présentés ci-dessous.

Variations et soldes des immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Immeubles</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Matériel de télécommunications et matériel informatique</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Machines-outils et matériel lourd</i>	<i>Actifs en cours de construction</i>	Total
Charges au 1^{er} janvier 2014	2 105	20	1 080	7 894	1 486	6 155	18 740
Ajouts	14	57	640	2 224	1 635	8 849	13 419
Immobilisations qui étaient en cours de construction et ont été achevées	8 999	–	–	–	–	(8 999)	–
Liquidations	(10 954)	–	(31)	(1 853)	(961)	–	(13 799)
Autres changements	322	–	(21)	49	–	–	350
Coût au 31 décembre 2014	486	77	1 668	8 314	2 160	6 005	18 710
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2014	11	–	592	4 566	238	–	5 407
Amortissements	53	1	172	758	109	–	1 093
Liquidations	–	–	(9)	(360)	–	–	(369)

	<i>Immeubles</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Matériel de télécommunications et matériel informatique</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Machines– outils et matériel lourd</i>	<i>Actifs en cours de construction</i>	Total
Autres changements	142	–	(11)	46	–	–	177
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	206	1	744	5 010	347	–	6 308
Valeur comptable							
Au 1 ^{er} janvier 2014	2 094	20	488	3 328	1 248	6 155	13 333
Au 31 décembre 2014	280	76	924	3 304	1 813	6 005	12 402

89. Au 31 décembre 2014, l'ONUDC détenait des immobilisations corporelles représentant un montant total de 12,402 millions de dollars, dont 96,65 % dans les bureaux hors Siège. Le montant total des immobilisations corporelles comprend 3,443 millions de dollars en actifs liés aux activités de gestion et 8,959 millions de dollars en actifs affectés aux projets. La réduction de 13,799 millions de dollars indiquée à la rubrique Liquidations tient essentiellement à la distribution aux bénéficiaires des actifs affectés aux projets.

90. Dans le cadre de ses programmes, l'ONUDC a engagé des travaux pour la construction de prisons, de commissariats et de tribunaux pour le compte des États Membres. Une fois ces bâtiments construits, la pleine propriété en est transférée aux pouvoirs publics locaux. En 2014, des titres de propriété ont ainsi été transférés aux bénéficiaires pour un montant de 10,954 millions de dollars. Les projets de construction en cours à la fin de 2014, qui représentaient un montant de 5,581 millions de dollars, devraient être achevés en 2015, après quoi les bâtiments seront transférés aux bénéficiaires.

91. Au 31 décembre 2014, un montant de 0,106 million de dollars en avoirs entièrement amortis ayant été déclarés dépréciés est compris dans le solde de clôture.

92. Le tableau ci-dessus ne comprend pas le coût des locaux du Centre international de Vienne pour lequel l'ONUDC a pris des dispositions transitoires conformément à la norme IPSAS 17. L'Office des Nations Unies à Vienne a conclu en 1979 un « accord de siège » avec le Gouvernement autrichien pour un bail d'une durée de 99 ans concernant les locaux qu'il occupe au Centre international de Vienne pour un loyer symbolique d'un schilling autrichien par an. Aux termes de cet accord, l'Office des Nations Unies à Vienne doit maintenir son siège à Vienne ou restituer les locaux qu'il occupe au Centre international de Vienne au Gouvernement autrichien.

Note 13

Immobilisations incorporelles

93. Dans le cadre de ses programmes, l'ONUDC a mis au point plusieurs logiciels, à savoir goAML, goCase et goPRS, qui font l'objet d'accords de prestation de services avec les États Membres et d'autres organisations internationales qui peuvent ainsi les exploiter sous leur dernière version. Une provision temporaire a

été constituée pour les immobilisations incorporelles et tous les coûts afférents au développement de ces logiciels les années passées ne sont donc pas portés à l'actif.

94. En 2014, des frais afférents à la mise au point de logiciels qui doivent présenter des avantages économiques ou un potentiel de service, et notamment des systèmes goPRS, d'I2ES et de PEN en ligne, pour un montant total de 0,515 million de dollars, ont été portés en immobilisations. Ces logiciels devraient être au point en 2015.

Note 14

Dettes et charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014
Dettes aux fournisseurs	2 552
Montants dus à d'autres entités du Secrétariat	4 731
Charges au titre des biens et services	13 210
Autres	10 219
Total des dettes et charges à payer	30 712

95. Les autres dettes et charges à payer correspondent aux montants dus à des organismes gouvernementaux, à des particuliers, notamment des membres du personnel, et à des donateurs pour des projets désormais achevés.

Note 15

Encaissements par anticipation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2014
Courants	
Union européenne	135 707
Autres	4 250
Total des encaissements courants par anticipation	139 957
Non courants	
Union européenne	44 100
Autres	158
Total des encaissements non courants par anticipation	44 258
Total des encaissements par anticipation	184 215

96. Les encaissements par anticipation représentent un montant de 3,889 millions de dollars en avances pour des transactions avec contrepartie directe, un montant de 31,970 millions dollars pour des transactions sans contrepartie directe et un montant non collecté de 148,356 millions de dollars pour des transactions sans contrepartie

directe pour lesquelles des contributions volontaires d'un même montant sont à recevoir.

Note 16

Passifs liés aux avantages du personnel

Passifs liés aux avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)\

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Courants	
Traitements et salaires échus	769
Congés annuels	764
Assurance maladie après la cessation de service	1 240
Prestations liées au rapatriement	788
Avantages du personnel courants	3 561
Non courants	
Congés annuels	7 454
Assurance maladie après la cessation de service	92 981
Prestations liées au rapatriement	10 847
Autres prestations après la cessation de service ^a	4 222
Avantages du personnel non courants	115 504
Total, avantages du personnel	119 065

^a À la cessation de service, certains membres du personnel en Autriche et en Italie ont droit à des prestations prévues dans la réglementation du travail locale.

97. L'assurance maladie après la cessation de service est un plan en vigueur à l'échelle du système des Nations Unies qui couvre les frais médicaux des retraités ayants droit et des membres de leur famille dans le monde entier. C'est un régime à prestations définies, la participation est optionnelle et l'éligibilité est fondée sur des facteurs comme le nombre d'années de participation au dispositif de santé des Nations Unies pendant l'emploi. Les engagements sont calculés sur la base d'évaluations actuarielles et correspondent à la valeur actuarielle de la part revenant à l'Organisation dans les frais d'assurance maladie des retraités et aux droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité.

98. Les membres du personnel remplissant les conditions requises, notamment celle de résider en dehors de leurs pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à la prime de rapatriement, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces engagements sont calculés sur la base d'évaluations actuarielles si les conditions d'éligibilité sont remplies.

99. Une évaluation actuarielle est habituellement effectuée tous les deux ans. La plus récente a été arrêtée pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, et les charges à payer ont été reportées au 31 décembre 2014. Les prestations à la cessation de service des agents des services généraux sont calculées à l'ONUDC en interne.

100. L'ONUDC a commencé de financer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service en instaurant un prélèvement de 9 % du traitement de base net à compter de décembre 2012.

**Variations des engagements au titre des avantages du personnel
prévus dans les régimes de prestations définies**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	Total au 31 décembre 2014
Obligation de départ au titre des prestations définies	64 056	10 463	74 519
Coût des services rendus au cours de la période	3 446	939	4 385
Coût financier	2 838	430	3 268
Prestations effectivement versées	(1 128)	(935)	(2 063)
Pertes actuarielles	25 009	738	25 747
Total partiel	94 221	11 635	105 856
Autres prestations dues à la cessation de service			4 222
Total, engagements au titre des prestations définies			110 078
Courants			2 028
Non courants			108 050
Total			110 078

Analyse de sensibilité relative au taux d'actualisation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation</i>	<i>Prime de rapatriement</i>
Hausse de 1 point du taux d'actualisation	(21 785)	(1 215)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(23)	(10)
Baisse de 1 point du taux d'actualisation	29 687	1 371
En pourcentage des engagements en fin d'année	32	12

101. Le tableau ci-dessus reprend les chiffres du rapport actuariel indiquant l'effet d'une hausse ou d'une baisse d'un point de pourcentage du taux tendanciel supposé de l'évolution des frais médicaux.

102. Les variations des taux d'actualisation sont dictées par la courbe d'actualisation, qui est construite à partir d'obligations d'État et de sociétés. Les marchés obligataires varient au cours de la période comptable, et cette volatilité fait sentir ses effets sur l'hypothèse relative au taux d'actualisation.

Note 17
Actifs nets

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds non réservés à des fins particulières</i>	<i>Fonds réservés à des fins particulières</i>	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2014	39 233	454 558	493 791
Excédent net pour l'exercice	2 130	1 088	3 218
Pertes actuarielles	(14 685)	(11 063)	(25 748)
Autres ajustements	(1 400)	1 850	450
Actifs nets, situation de clôture au 31 décembre 2014	25 278	446 433	471 711

103. Les soldes non réservés à des fins particulières correspondent aux soldes des fonds non préaffectés.

104. Les soldes réservés à des fins particulières correspondent aux soldes des fonds préaffectés tirés des contributions des donateurs et aux pertes et gains actuariels sur les avantages du personnel.

105. Les autres ajustements comprennent les transferts nets entre les fonds de l'ONUDC et ceux du Secrétariat de l'ONU, d'un montant de 0,293 million de dollars, ainsi que les ajustements sur exercice antérieur, d'un montant de 0,157 million de dollars.

Note 18
Crédits inscrits au budget ordinaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Produits	
Crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies	31 016
Dépenses	
Activités de programme directes	22 608
Activités (administratives) d'appui	8 197
Total des dépenses	30 805
Excédent	211

106. Les efforts de l'ONUDC qui sont financés au titre du budget ordinaire recourent les activités de programme directes, à savoir la direction exécutive et la gestion, la recherche, les activités normatives, l'appui du secrétariat aux organes intergouvernementaux et aux Commissions, et l'appui technique à l'organe international de contrôle des stupéfiants.

107. Les activités d'appui comprennent les services administratifs, notamment dans les domaines de la finance, des ressources humaines et des achats, qui sont fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne à l'ONUDC au titre du chapitre 29 du budget ordinaire. Les activités sous cette rubrique représentent 28,5 % du budget administratif total de l'Office des Nations Unies à Vienne. Les autres activités administratives de l'Office des Nations Unies à Vienne (71,5 %) sont menées à l'appui d'autres entités du Secrétariat installées à Vienne. Les crédits comprennent 22,168 millions de dollars au titre du chapitre 16, 0,607 million au titre du chapitre 23, 5,326 millions au titre du chapitre 29 et 2,915 millions au titre du chapitre 36.

108. Les dépenses engagées comprennent 22,053 millions de dollars au titre du chapitre 16, 0,555 million au titre du chapitre 23, 5,282 millions au titre du chapitre 29 et 2,915 millions au titre du chapitre 36.

Note 19

Contributions volontaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Contributions financières volontaires	
États Membres	223 416
Autres organisations gouvernementales	58 215
Organismes des Nations Unies	8 605
Donateurs privés	2 169
Total des contributions financières volontaires (annexe 1)	292 405
Total des contributions volontaires en nature	1 816
Remboursements aux donateurs	(4 218)
Total des contributions volontaires	290 003
Contributions financières volontaires	
Non réservées à des fins particulières	7 177
Réservées à des fins particulières	285 228
Total des contributions financières volontaires	292 405

109. Les contributions volontaires en nature correspondent avant tout aux droits d'usage cédés sans contrepartie pour l'utilisation des locaux des bureaux extérieurs de l'ONUDC, généralement par les gouvernements.

110. Les contributions volontaires réservées à des fins particulières renvoient aux fonds préaffectés à des projets spécifiques de l'ONUDC.

Services en nature

111. Les contributions en nature reçues pendant l'exercice sous la forme de services ne sont pas reconnues comme des produits et donc pas incluses plus haut dans les recettes tirées de contributions en nature. La valeur de l'assistance technique en

nature et des services d'experts fournis à l'Office, sur la base des coûts salariaux estimatifs et des éléments d'information communiqués par les donateurs, s'établissait à 1,006 million de dollars. Les transports faisaient aussi partie des services en nature, pour un montant de 0,119 million de dollars.

Note 20**Produits d'opérations avec contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Appui informatique et frais de maintenance	2 290
Frais de formation	459
Autres services d'appui	431
Consultants	3
Total des produits d'opérations avec contrepartie directe	3 183

112. Les activités génératrices de produits renvoient essentiellement à la fourniture d'un appui informatique et de services de maintenance, aux formations et aux autres services d'appui aux organes directeurs de l'ONUDC.

Note 21**Instruments financiers et gestion du risque financier****Actifs financiers, passifs financiers et revenu net**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Notes</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Actifs financiers		
Comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat		
Placements à court terme et fonds de gestion centralisée des liquidités	8 et 22	172 383
Placements à long terme et fonds de gestion centralisée des liquidités	8 et 22	145 269
Total des placements à la juste valeur avec contrepartie en résultat		317 652
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 et 22	109 641
Contributions volontaires (actifs courants)	9	231 928
Contributions volontaires (actifs non courants)	9	65 634
Autres actifs (hors charges comptabilisées d'avance)	11	39 025

	Notes	Au 31 décembre 201
Créances diverses	9	586
Total des prêts et des créances		446 814
Total de la valeur comptable des actifs financiers		764 466
Y compris celle des actifs financiers détenus par les fonds de gestion centralisée des liquidités	22	406 457
Passifs financiers au coût amorti		
Dettes et charges à payer	14	30 712
Montants à transférer		237
Total de la valeur comptable des passifs financiers		30 949
Récapitulatif : produit net des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités		
Produit des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités	22	2 265
Pertes latentes des fonds de gestion centralisée des liquidités	22	(126)
Fonds de gestion centralisée des liquidités : intérêts et plus-values		2 139
Fonds de gestion centralisée des liquidités : frais bancaires		
Produit net des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités^a		2 139
Autres produits des placements		296
Produit net des instruments financiers		2 435

^a Il est fait état de pertes de change d'un montant de 1,454 million de dollars au titre des fonds de gestion centralisée des liquidités au titre des frais de fonctionnement.

Gestion du risque financier : vue d'ensemble

113. L'Office s'expose aux risques financiers suivants : risque de crédit, risque d'illiquidité et risque de marché.

114. La présente note décrit chacun de ces risques, les objectifs, les principes et les procédures de l'Office relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques, et les politiques retenues pour gérer le capital.

Dispositif de contrôle des risques

115. Les pratiques de l'Office en matière de gestion des risques sont conformes aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et aux Directives de l'ONU pour la gestion des placements. Le capital que l'Office est appelé à gérer correspond à l'ensemble de ses actifs nets, c'est-à-dire au montant cumulé des soldes et des réserves. L'Office a pour but de préserver son aptitude à poursuivre ses activités, à financer ses actifs et à atteindre ses objectifs. Il gère son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des risques touchant

ses éléments d'actif et de ses besoins actuels et futurs en ce qui concerne son fonds de roulement.

Gestion du risque de crédit

116. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'institutions financières et les impayés. La valeur comptable des instruments financiers après dépréciation représente l'exposition maximale au risque de crédit.

117. La gestion des placements est centralisée au Siège de l'Organisation et en principe les autres entités ne sont pas habilitées à effectuer des investissements, sauf dérogation exceptionnelle lorsque les conditions justifient que des placements soient effectués localement suivant des paramètres bien définis conformes aux Directives pour la gestion des placements.

Risque de crédit : contributions à recevoir et créances diverses

118. Une bonne partie des contributions à recevoir est due par des gouvernements souverains et des institutions supranationales, y compris d'autres entités du système des Nations Unies, qui ne présentent pas un risque de crédit important. À la date de clôture des comptes, l'Office ne détenait pas de garanties concernant ses créances.

Risque de crédit : provision pour créances douteuses

119. L'Office évalue la provision pour créances douteuses à la date de clôture des comptes. Si des indications objectives montrent qu'il ne recouvrera pas la totalité des sommes dues, une provision est constituée. Le montant de la provision est utilisé lorsque l'administration approuve la comptabilisation en pertes comme prévu par le Règlement financier et les règles de gestion financière ou est repris lorsque le montant de créances qui avaient été dépréciées est reçu. Les variations du compte de correction de valeur pendant l'année et l'ancienneté des contributions à recevoir et les provisions correspondantes sont indiquées dans les tableaux ci-dessous.

Variations du compte de correction de valeur correspondant aux créances douteuses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Au 1^{er} janvier 2014	13 241
Provision supplémentaire pour créances douteuses	6 195
Montant des créances douteuses comptabilisées en pertes pendant la période	(3 020)
Au 31 décembre 2014	16 416

Ancienneté des contributions volontaires à recevoir et montant de la dotation aux provisions

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Pourcentage du montant provisionné</i>	<i>Montant brut à recevoir</i>	<i>Provision</i>
Montant qui n'est ni impayé ni déprécié	–	226 290	–
Moins d'un an	–	57 162	–
Un à deux ans	25	17 777	4 444
Deux à trois ans	60	5 447	4 084
Plus de trois ans	100	7 888	7 888
Total		314 564	16 416

^a Une provision a été constituée pour la totalité du montant d'une contribution volontaire dont le versement est douteux.

120. Aucune provision n'a été constituée pour les créances diverses.

Risque de crédit : trésorerie et équivalents de trésorerie

121. Au 31 décembre 2014, l'Office détenait 109,641 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ce qui correspond au montant maximum sur lequel porte le risque de crédit.

Risque d'illiquidité

122. Le risque d'illiquidité correspond à la probabilité que l'Office ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. L'Office s'attache à gérer ses liquidités de façon à disposer en permanence des montants nécessaires pour régler les engagements qui deviennent exigibles, aussi bien dans le cours normal de ses activités qu'en situation de crise, sans essuyer de pertes inacceptables ni nuire à sa réputation.

123. Le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation imposent de n'engager les charges qu'après réception des fonds promis par les donateurs, ce qui réduit considérablement le risque d'illiquidité auquel l'Office est exposé en ce qui concerne les contributions. Il ne peut être dérogé à cette règle que si des conditions précises concernant la gestion du risque associé au montant à recevoir sont réunies.

124. L'Office établit des prévisions relatives aux flux de trésorerie et suit les prévisions glissantes relatives aux besoins de liquidités de façon à pouvoir couvrir ses besoins opérationnels. Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. L'Office prend une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Risque d'illiquidité : passifs financiers

125. L'exposition au risque d'illiquidité tient au fait que l'entité peut avoir du mal à honorer ses engagements financiers. Pareille situation est très improbable du fait que l'entité dispose de contributions, de liquidités et de placements et que les procédures et politiques internes existantes lui donnent la garantie de disposer des ressources voulues pour honorer ses engagements financiers. À la date de clôture des comptes, l'Office n'avait pas engagé de garantie pour les passifs ou passifs éventuels et aucun passif ou dette n'avait été effacé par une tierce partie. Les échéances des passifs financiers indiquées dans le tableau ci-dessous sont classées selon la date à laquelle l'Office peut être amené à régler le passif.

Échéances des passifs financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dans les 3 mois</i>	<i>Entre 3 et 12 mois</i>	<i>Dans plus d'un an</i>	Total
Dettes et charges à payer	30 712	–	–	30 712
Montants à transférer	237	–	–	237
Total	30 949	–	–	30 949

Risque de marché

126. Le risque de marché correspond au risque que des fluctuations des cours, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des valeurs, aient une incidence sur les recettes de l'Office ou sur la valeur de ses actifs et passifs financiers. La gestion des risques de marché consiste à gérer et maîtriser l'exposition aux risques selon certains paramètres tout en optimisant la situation financière de l'Office.

Risque de marché : risque de taux d'intérêt

127. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux d'intérêt est habituellement mesuré en fonction de la duration, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la duration est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé. Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont les plus exposés au risque de taux d'intérêt, comme expliqué dans la note 22 (Instruments financiers : fonds de gestion centralisée des liquidités).

Risque de marché : risque de change

128. Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suive l'évolution des taux de change. Certaines opérations et certains actifs et passifs de l'Office sont comptabilisés dans des monnaies autres que la monnaie de fonctionnement et sont exposés au risque de change que représentent les fluctuations des taux de change. Les politiques de gestion et les Directives pour la gestion des placements imposent à l'Office de gérer son exposition au risque de change.

129. Les actifs et les passifs financiers de l'Office sont pour l'essentiel en dollars des États-Unis. Les actifs détenus dans d'autres monnaies correspondent principalement à des placements, ainsi qu'à des éléments de trésorerie, des équivalents de trésorerie et des créances devant servir à financer les dépenses locales afférentes au fonctionnement de l'Office dans les pays où il opère. L'Office conserve un minimum d'avoirs en monnaie locale et, chaque fois que possible, utilise des comptes bancaires en dollars des États-Unis. Il atténue son exposition au risque de change en veillant à ce que les monnaies autres que le dollar des États-Unis dans lesquelles des contributions lui sont versées correspondent à des monnaies dont il a besoin pour financer ses besoins opérationnels. La législation colombienne interdit de transférer à l'extérieur du pays les contributions recueillies sur le territoire national.

130. L'exposition au risque de change la plus marquée tient à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par les fonds de gestion centralisée des liquidités ainsi qu'aux contributions volontaires. Au moment de la clôture des comptes, les soldes dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis qui correspondaient à ces éléments étaient principalement en euros et en pesos colombiens, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Exposition au risque de change au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Euros</i>	<i>Pesos boliviens</i>	<i>Autres</i>	Total
Placements	309 836	7 816	–	–	317 652
Trésorerie et dépôts à terme détenus par les fonds de gestion centralisée des liquidités	84 876	3 929	–	–	88 805
Total partiel (fonds de gestion centralisée des liquidités)	394 712	11 745	–	–	406 457
Trésorerie et équivalents de trésorerie	443	1 333	15 481	233	17 490
Liquidités en transit	–	3 346	–	–	3 346
Prêts et avances aux agents d'exécution	15 326	226	10 560	–	26 112
Contributions volontaires	112 312	154 521	5 889	24 840	297 562
Total	522 793	171 171	31 930	25 073	750 967

Risque de change : analyse de sensibilité

131. Toute variation à la hausse ou à la baisse du taux de change opérationnel de l'Organisation concernant l'euro et le peso colombien au 31 décembre 2014 aurait eu une incidence sur les placements dans des monnaies étrangères et aurait entraîné une fluctuation de l'actif net et de l'excédent ou du déficit dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous. L'analyse est fondée sur des variations des taux de change considérées comme raisonnablement possibles à la date de clôture des comptes. Il est supposé que toutes les autres variables, notamment les taux d'intérêt, restent constantes.

Exposition au risque de change : analyse de sensibilité au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Actif net/excédent ou déficit</i>	
	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>
Euro (variation de 10 %)	17 117	(17 117)
Peso colombien (variation de 10 %)	3 193	(3 193)
Autres (variation de 10 %)	2 507	(2 507)

Risque de marché : autres risques de prix

132. L'Office n'est pas exposé à d'autres risques de prix significatifs qui seraient liés à des achats de certains biens dont il a besoin dans le cadre de ses opérations. Toute variation du prix de ces biens n'aurait qu'une incidence négligeable sur ses flux de trésorerie.

Classification comptable et comptabilisation à la juste valeur

133. La trésorerie, les équivalents de trésorerie, les dépôts à terme relevant des fonds de gestion centralisée des liquidités, les créances et les dettes étant par nature des éléments à court terme, on considère que la juste valeur correspond à la valeur comptable. Les placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat correspondent principalement à des actifs relevant des fonds de gestion centralisée des liquidités. La hiérarchie des justes valeurs est présentée dans la note 22 (Instruments financiers : fonds de gestion centralisée des liquidités).

Note 22**Instruments financiers : fonds de gestion centralisée des liquidités**

134. Outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie qu'il détient, l'Office participe aux fonds de gestion centralisée des liquidités de l'Organisation. Le regroupement des liquidités a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant les fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des recettes sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

135. L'Office participe à deux fonds de gestion centralisée des liquidités administrés par la Trésorerie de l'Organisation :

a) Le fonds principal, qui comprend les soldes des comptes bancaires d'opérations dans diverses monnaies et les investissements en dollars des États-Unis;

b) Le fonds en euros, qui détient des titres libellés dans cette monnaie; y participent principalement les bureaux hors Siège qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations.

136. Au 31 décembre 2014, les fonds de gestion centralisée des liquidités détenaient des actifs d'une valeur totale de 9 608,8 millions de dollars, dont un

montant de 406,5 millions de dollars dû à l'ONUDC. Les recettes nettes de l'Office provenant de ces fonds s'élevaient à 2,435 millions de dollars (voir les tableaux ci-dessous).

Fonds de gestion centralisée des liquidités : actifs et passifs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal</i>	<i>Fonds en euros</i>	Total au 31 décembre 2014
Juste valeur avec contrepartie en résultat			
Placements à court terme	3 930 497	97 011	4 027 508
Placements à long terme	3 482 641	–	3 482 641
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	7 413 138	97 011	7 510 149
Prêts et créances			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 034 824	48 819	2 083 643
Produits courus : placements	14 842	119	14 961
Total des prêts et créances	2 049 666	48 938	2 098 604
Total de la valeur comptable des actifs financiers	9 462 804	145 949	9 608 753
Passif : fonds de gestion centralisée des liquidités			
Montant dû à l'ONUDC	394 712	11 744	406 456
Montant dû aux autres participants aux fonds	9 068 092	134 205	9 202 297
Total du passif	9 462 804	145 949	9 608 753
Actif net			

Fonds de gestion centralisée des liquidités : récapitulatif des produits et des charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal</i>	<i>Fonds en euros</i>	Total pour l'année terminée le 31 décembre 2014
Produits des placements	62 511	132	62 643
Pertes de change	(7 064)	(14 396)	(21 460)
Gains/(pertes) latents	(3 084)	9	(3 075)
Frais bancaires	(214)	(2)	(216)
Produit net	52 149	(14 257)	37 892

Gestion du risque financier

137. La Trésorerie de l'Organisation est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux Directives pour la gestion des placements.

138. L'objectif est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant un taux de rendement concurrentiel pour chaque fonds. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements par rapport au taux de rendement.

139. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les Directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à ces dernières.

Risque de crédit

140. Les Directives pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Les placements peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Les fonds de gestion centralisée des liquidités n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions.

141. Les Directives prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements.

142. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les instruments à intérêts précomptés, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme. Le tableau ci-dessous indique les notes de crédit des placements au 31 décembre 2014.

Notes de crédits des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal</i>	<i>Notes</i>
Obligations	S&P : 31,2 % AAA, 59,8 % AA+/AA/AA- et 1,3 % A+; 7,7 % non évaluées par S&P; Moody's : 69,3 % Aaa et 30,7 % Aa1/Aa2/Aa3; Fitch : 52,2 % AAA, 21,4 % AA+/AA/AA- et 26,4 % non évaluées
Instruments à intérêts précomptés	S&P : 100 % A-1+; Moody's: 70,0 % P1 et 30,0% non évalués; Fitch : 90,0 % F1+ et 10,0% non évalués
Dépôts à terme	Fitch : 64,1 % aa- et 35,9 % a+/a/a-
<i>Fonds en euros</i>	<i>Notes</i>
Obligations	S&P : 100 % AA+; Moody's: 100 % Aaa; Fitch : 100 % non évaluées
Dépôts à terme	Fitch : 22,1 % aa- et 77,9 % a+/a/a-

143. La Trésorerie de l'ONU surveille attentivement les notes de crédit; étant donné que la Trésorerie n'a investi que dans des titres de qualité et compte tenu des placements ayant subi une moins-value, l'administration ne s'attend pas à ce que les émetteurs manquent à leurs obligations.

Risque d'illiquidité

144. Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à court délai. Les fonds conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements des participants au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de leur encaisse, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Le risque d'illiquidité des fonds de gestion centralisée est donc considéré comme faible.

Risque de taux d'intérêt

145. Les instruments financiers des fonds de gestion centralisée portant intérêts correspondent à des placements à taux fixe. À la date de clôture des comptes, les placements des fonds de gestion centralisée des liquidités comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de cinq ans. La durée moyenne des titres était de 1,10 année pour le fonds principal et de 0,22 année pour le fonds en euros, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux.

Sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités aux taux d'intérêt

146. Le tableau ci-dessous illustre la façon dont la juste valeur des fonds de gestion centralisée des liquidités évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, le changement de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

**Sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités aux taux d'intérêt
au 31 décembre 2014**

**Glissements de la courbe
des rendements**

*Points de
base*

Augmentation/(diminution) de la juste valeur
(millions de dollars É.-U.)

	-200	-150	-100	-50	0	50	100	150	200
Fonds principal	205,5	154,1	102,7	51,4	–	(51,3)	(102,7)	(154,0)	(205,3)
Fonds en euros	0,6	0,5	0,4	0,1	–	(0,1)	(0,3)	(0,5)	(0,6)
Total	206,1	154,6	103,1	51,5	–	(51,4)	(103,0)	(154,5)	(205,9)

Risques de prix

147. Les fonds de gestion centralisée des liquidités ne sont pas exposés à des risques de prix significatifs, car ils n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Classification comptable et comptabilisation à la juste valeur

148. Dans le cas de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

149. Le tableau ci-après présente la hiérarchie de la juste valeur pour les instruments financiers mesurés à la juste valeur. Les différents niveaux sont définis comme suit :

- a) Niveau 1 : cours sur les marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques;
- b) Niveau 2 : données autres que les cours du marché relevant du niveau 1 qui sont obtenues soit directement (cours) soit indirectement (dérivé des cours) pour l'actif ou le passif considéré;
- c) Niveau 3 : données afférentes à l'actif ou au passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (c'est-à-dire, des éléments reposant sur des données inobservables).

150. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours du marché à la date d'évaluation et est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque l'on peut s'en procurer aisément les cours auprès d'une bourse, d'un courtier ou d'une maison de courtage, d'une association professionnelle, d'un service de cotation ou d'un organisme de réglementation et que ces cours correspondent à des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. Le cours du marché retenu pour calculer la valeur des actifs financiers composant les fonds de gestion centralisée des liquidités correspond au cours acheteur actuel.

151. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation, dans le cadre desquelles on tire le meilleur parti des données du marché pouvant être observées. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

152. Le tableau ci-dessous présente, à la date de clôture des comptes, la hiérarchie des justes valeurs des actifs détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités qui sont calculés à la juste valeur. Aucun actif financier n'était classé au niveau 3, il n'y avait pas de passif comptabilisé à la juste valeur et il n'a été procédé à aucun transfert significatif d'un niveau à un autre.

Hiérarchie des justes valeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Niveau 1	Niveau 2	Total au 31 décembre 2014
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat			
Fonds principal			
Obligations émises par des organismes d'État (hors États-Unis)	2 154 956	—	2 154 956
Obligations émises par des États (hors États-Unis)	691 489	—	691 489
Obligations émises par des institutions supranationales	440 169	—	440 169
Obligations émises par le Trésor des États-Unis	1 297 290	—	1 297 290
Instruments à intérêts précomptés	999 234	—	999 234
Dépôts à terme	—	1 830 000	1 830 000
Total partiel (fonds principal)	5 583 138	1 830 000	7 413 138
Fonds en euros			
Obligations émises par des États (hors États-Unis)	6 157	—	6 157
Dépôts à terme	—	90 854	90 854
Total partiel (fonds en euros)	6 157	90 854	97 011
Total (fonds de gestion centralisée des liquidités)	5 589 295	1 920 854	7 510 149

Note 23

Traitements, indemnités et prestations des fonctionnaires et rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire

Traitements, indemnités et prestations des fonctionnaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2014
Traitements	73 053
Cotisations de retraite	11 627
Assurance maladie (court terme)	1 550
Autres charges et indemnités	10 093
Prestations dues à la cessation de service (évaluation actuarielle)	6 429
Total	102 752

Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Vacataires	37 301
Consultants et autres	11 875
Total	49 176

153. La rémunération des fonctionnaires comprend les traitements, les indemnités et les prestations, telles que les indemnités de poste, la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie, le paiement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, l'indemnité pour frais d'études, la prime d'affectation, les versements à la cessation de service et les congés annuels.

154. Les charges afférentes aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ont trait aux services rémunérés au temps passé ou en fonction des résultats escomptés et n'ouvrant pas droit aux prestations et indemnités auxquelles peuvent prétendre les fonctionnaires des Nations Unies.

Note 24**Subventions et transferts divers****Subventions et autres transferts**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Transferts divers (agents d'exécution)	38 244
Subventions	5 636
Total	43 880

155. Les transferts divers destinés aux agents d'exécution ont trait à des activités afférentes aux programmes dont l'exécution est confiée par l'ONUDC à d'autres organismes. Le montant de 38,244 millions de dollars correspond aux travaux effectués en 2014, sur la base des rapports financiers certifiés communiqués par les agents d'exécution (voir le tableau ci-dessus). En l'absence de rapports certifiés, l'ONUDC évalue les travaux effectués par référence à la durée de l'accord, en concertation avec les directeurs de programme concernés. Les avances à rembourser (c'est-à-dire les sommes confiées à des agents d'exécution, mais inutilisées au 31 décembre 2014) sont comptabilisées parmi les prêts et avances aux agents d'exécution dans l'état I.

156. Les subventions, d'un montant de 5,636 millions de dollars, sont des fonds confiés à des organisations non gouvernementales, le montant octroyé en une fois ne pouvant pas dépasser 0,060 million de dollars. Les versements effectués dans ce cadre sont comptabilisés en charges au moment de l'octroi des fonds.

157. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des sommes confiées aux agents d'exécution, par type d'entité.

Récapitulatif des sommes confiées aux agents d'exécution

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Organismes des Nations Unies	3 013
Organisations internationales	2 011
Gouvernements d'États Membres et organismes publics	4 383
Organisations non gouvernementales	28 837
Total	38 244

158. Sur le montant de 28,837 millions de dollars confié à des organisations non gouvernementales, 24,919 millions ont trait à des fonds octroyés à des coopératives agricoles dans le cadre des programmes de développement de modes de subsistance alternatifs en Colombie.

Note 25

Frais de fonctionnement divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Charges pour créances douteuses (contributions volontaires) (note 9)	6 195
Charges : contributions en nature (installations et matériel)	2 455
Charges : contributions en nature (locaux) (note 12)	10 954
Pertes de change	15 917
Achats de biens durables	9 223
Services contractuels	20 174
Activités exécutées en commun	1 538
Maintenance	11 287
Loyers	4 113
Papeterie et fournitures de bureau	1 399
Charges accessoires	288
Total	83 543

159. Les pertes de change correspondent à des pertes liées à la réévaluation des soldes de comptes bancaires (4,925 millions de dollars), des pertes opérationnelles (1,318 million de dollars) et des pertes liées à la réévaluation des contributions volontaires (9,674 millions de dollars).

Note 26
Parties liées*Principaux dirigeants*

160. Les principaux dirigeants de l'ONUDC sont le Directeur exécutif, les directeurs des quatre divisions de l'Office et le Directeur de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Ces personnes ont pour mandat de planifier, diriger et contrôler les activités de l'Office. Les éléments de leur rémunération sont indiqués ci-après.

Éléments de la rémunération des principaux dirigeants

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Traitements et indemnités de poste</i>	<i>Prestations et indemnités</i>	<i>Cotisations de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie</i>	<i>Rémunération totale</i>	<i>Avances consenties au titre des prestations et indemnités au 31 décembre 2014</i>
Principaux dirigeants	6	1 200	70	304	1 574	102

161. Les principaux dirigeants ont droit à des prestations après la cessation de service au même titre que les autres fonctionnaires. À l'exception des engagements au titre des prestations de retraite, il est impossible d'évaluer de façon fiable le montant des engagements au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

162. Les prestations et indemnités englobent la prime de mobilité et de sujétion, le paiement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers et l'allocation-logement.

163. Les principaux dirigeants ne détiennent aucun autre intérêt dans l'Office.

Note 27
Contrats de location et autres engagements*Contrats de location simple*

164. Le montant total des charges relatives aux contrats de location simple comptabilisées pour l'année s'élève à 3,400 millions de dollars. Il englobe un montant de 1,816 million de dollars au titre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie, les produits correspondants étant comptabilisés avec les contributions volontaires dans l'état II (note 19).

165. Les paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Montant minimal des engagements au titre de contrats de location

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Montant dû dans moins d'un an	518
Montant dû dans un délai compris entre un an et cinq ans	339
Total des engagements minimaux au titre des contrats de location simple	857

166. La plupart des contrats de location de l'ONUDC sont conclus pour une durée de un à cinq ans, mais certains contrats peuvent être prorogés ou être résiliés moyennant un préavis fixé le plus souvent à 30, 60 ou 90 jours. Les montants présentés dans le tableau ci-dessous correspondent aux engagements futurs pour la durée la plus courte, compte tenu des augmentations de loyer annuelles prévues dans les contrats.

Engagements contractuels

167. On trouvera dans le tableau 2 le montant des engagements à la date de la clôture des comptes au titre des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des biens et services pour lesquels un marché a été passé mais qui n'ont pas encore été fournis.

Engagements au titre des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des biens et services

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Immobilisations corporelles	258
Biens et services	3 282
Total des engagements contractuels	3 540

Note 28

Passifs et actifs éventuels

168. Conformément aux normes IPSAS, il n'est pas tenu compte dans les états financiers du montant des litiges qui peuvent donner lieu à des pertes mais dont l'issue est incertaine. Au 31 décembre 2014, un litige d'un montant estimé à 0,118 million de dollars ayant trait à un conflit du travail dans un bureau de pays était en attente de règlement. L'ONUDC a mis de côté une somme correspondant au montant susmentionné sur un compte bancaire. Compte tenu des privilèges et immunités dont jouit l'ONU devant les tribunaux nationaux, l'administration estime que la décision qui sera prise ne nuira pas aux intérêts de l'Office. Ce dernier suit la question de près et il sera rendu compte de tout changement selon que de besoin.

Note 29**Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

169. La date de clôture des comptes pour les présents états financiers est le 31 décembre 2014. Il ne s'est produit entre cette date et celle à laquelle la publication des états a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, de nature à avoir une incidence significative sur lesdits états.

Annexe I

Produits provenant des contributions volontaires pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Programme de lutte contre le crime</i>	Total
A. Contributions volontaires des États Membres			
Afrique du Sud	–	475	475
Allemagne	4 635	274	4 909
Arabie saoudite	239	72	311
Australie	200	1 791	1 991
Autriche	559	1 908	2 467
Bangladesh	1	–	1
Bolivie (État plurinational de)	150	–	150
Brésil	746	190	936
Canada	–	449	449
Chili	–	11	11
Chine	1 014	270	1 284
Colombie	61 276	3 474	64 750
Côte d'Ivoire	5	–	5
Danemark	–	1 224	1 224
Émirats arabes unis	3 867	30	3 897
Espagne	125	41	166
États-Unis d'Amérique	17 579	16 558	34 137
Fédération de Russie	2 284	1 843	4 127
Finlande	1 987	490	2 477
France	1 361	2 375	3 736
Hongrie	63	–	63
Inde	300	–	300
Israël	–	5	5
Italie	–	1 236	1 236
Japon	5 949	2 616	8 565
Kazakhstan	100	–	100
Koweït	5	–	5
Libye	688	–	688
Liechtenstein	28	–	28
Luxembourg	138	212	350
Mexique	922	2 327	3 249
Monaco	–	479	479
Norvège	873	5 271	6 144

<i>Donateur</i>	<i>Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Programme de lutte contre le crime</i>	Total
Oman	10	—	10
Pakistan	1	—	1
Panama	3	41 673	41 676
Pays-Bas	1 030	8 894	9 924
Portugal	10	—	10
Qatar	—	1 970	1 970
République de Corée	195	138	333
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 178	5 405	7 583
Singapour	5	5	10
Suède	3 801	9 667	13 468
Suisse	—	767	767
Thaïlande	60	245	305
Tunisie	1	—	1
Turquie	600	250	850
Total partiel (A)	112 988	112 635	225 623

**B. Contributions volontaires provenant
d'autres organisations gouvernementales**

Agence des États-Unis pour le développement international	8 251	—	8 251
Agroinnova – Università di Torino	—	15	15
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	85	—	85
Banque interaméricaine de développement	—	180	180
Banque mondiale	—	1 500	1 500
Bureau of Public Procurement Nigeria	—	1 598	1 598
Commission européenne	10 003	33 154	43 157
Engineering Ingegneria Informatica	—	54	54
Fonds d'affectation spéciale Star de la Banque mondiale et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	—	200	200
Fundacio Privada Clinic per a la Recerca Biomedica	—	55	55
Ingeniera de Sistemas para la Defensa de Espana SAISDEFE	—	63	63
Instituto de la Mujer Duranguense	—	285	285
Nano 4 You GmbH	—	47	47
Organisation des États américains	—	22	22
Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)	—	389	389
Politecnico di Torino – Dipartimento di Autonomia e Informatica	—	49	49

<i>Donateur</i>	<i>Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Programme de lutte contre le crime</i>	Total
Région des Abruzzes	–	58	58
Total partiel (B)	18 339	37 669	56 008
C. Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations			
Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	–	181	181
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	–	711	711
Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie	–	2 979	2 979
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (siège)	–	6	6
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Somalie)	–	45	45
Fonds du programme « Unis dans l'action » (Albanie)	15	–	15
Fonds du programme « Unis dans l'action » (République-Unie de Tanzanie)	–	844	844
Fonds du programme « Unis dans l'action » (Viet Nam)	30	198	228
Fonds pour la consolidation de la paix	–	1 961	1 961
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	–	92	92
Organisation mondiale de la Santé	591	–	591
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	49	–	49
Programme des Nations Unies pour le développement	332	549	881
Programme des Nations Unies pour le développement-programme conjoint contre le VIH/sida (Ouganda)	22	–	22
Total partiel (C)	1 039	7 566	8 605
D. Dons publics			
Abt Associates	71	–	71
Banco de la Republica	12	–	12
Cassa di Risparmio di Torino	–	82	82
Dons publics	–	168	168
Drug Abuse Prevention Centre, Japon	189	–	189
Fondation Drosos	–	861	861
Fondation internationale des Lions Clubs	100	–	100
Fondation San Paolo	–	506	506
French Sole Ltd.	–	2	2
Galp Energia	–	41	41
Grupo 8 Seguranca	–	3	3
Modern Times Group	–	38	38

<i>Donateur</i>	<i>Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Programme de lutte contre le crime</i>	Total
Natural Resource Governance Institute	—	41	41
People Share Privatstiftung	—	55	55
Total partiel (D)	372	1 797	2 169
Total [(A) + (B) + (C) + (D)]	132 738	159 667	292 405

Annexe II

État des contributions non acquittées au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateurs</i>	<i>Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Programme de lutte contre le crime</i>	Total
A. Contributions volontaires des États Membres			
Afrique du Sud	–	477	477
Allemagne	1 936	–	1 936
Arabie saoudite	183	–	183
Australie	1 043	1 101	2 144
Autriche	–	923	923
Bolivie (État plurinational de)	79	–	79
Brésil	11 083	5 041	16 124
Canada	1 962	2 773	4 735
Colombie	5 680	209	5 889
Danemark	491	3 011	3 502
Émirats arabes unis	5 179	–	5 179
Espagne	–	150	150
États-Unis d'Amérique	4 449	17 601	22 050
Finlande	915	–	915
Italie	334	860	1 194
Japon	449	–	449
Libye	4 069	3 000	7 069
Mexique	–	277	277
Monaco	–	463	463
Norvège	–	2 649	2 649
Panama	–	41 530	41 530
Pays-Bas	3 819	7 294	11 113
Qatar	–	1 076	1 076
République de Corée	99	118	217
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	776	3 585	4 361
Singapour	–	5	5
Suède	–	4 878	4 878
Suisse	284	574	858
Thaïlande	–	18	18
Turquie	–	250	250
Total partiel (A)	42 830	97 863	140 693
B. Contributions volontaires provenant d'autres organisations gouvernementales			
Agence australienne pour le développement international	–	2 998	2 998

<i>Donateurs</i>	<i>Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Programme de lutte contre le crime</i>	Total
Agence des États-Unis pour le développement international	11 191	214	11 405
Banque interaméricaine de développement	–	18	18
Banque mondiale	–	750	750
Bureau of Public Procurement Nigeria	–	770	770
Commission européenne	46 292	101 527	147 819
Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole	300	–	300
Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)	–	111	111
Total partiel (B)	57 783	106 388	164 171
C. Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations			
Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	–	84	84
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	–	292	292
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Somalie)	–	45	45
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	–	18	18
Organisation internationale du Travail	–	132	132
Organisation mondiale de la Santé	384	–	384
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	5 774	–	5 774
Programme des Nations Unies pour le développement	300	231	531
Total partiel (C)	6 458	802	7 260
D. Dons publics			
Abt. Associates	47	–	47
Agroinnova – Università di Torino	–	46	46
Banco Comercial Portugues	–	18	18
Cassa di Risparmio di Lucca	–	80	80
Cassa di Risparmio di Torino	–	68	68
Engineering Ingegneria Informatica	–	59	59
Fondation Drosos	–	612	612
Fondation San Paolo	–	465	465
Fundacio Privada Clinic per a la Recerca Biomedica	–	29	29
Grupo 8 Seguranca	–	1	1
Ingenieria de Sistemas	–	31	31
Modern Times Group	–	38	38
Nano 4 You GmbH	–	46	46

<i>Donateurs</i>	<i>Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Programme de lutte contre le crime</i>	Total
Natural Resource Governance Institute	—	20	20
Organisation internationale pour les migrations (Éthiopie)	—	64	64
Politecnico di Torino – Dipartimento di Autonomia e Informatica	—	116	116
Région des Abruzzes	—	19	19
SICPA Security Solutions SA	—	95	95
Total partiel (D)	47	1 807	1 854
Total [(A) + (B) + (C) + (D)]	107 118	206 860	313 978

